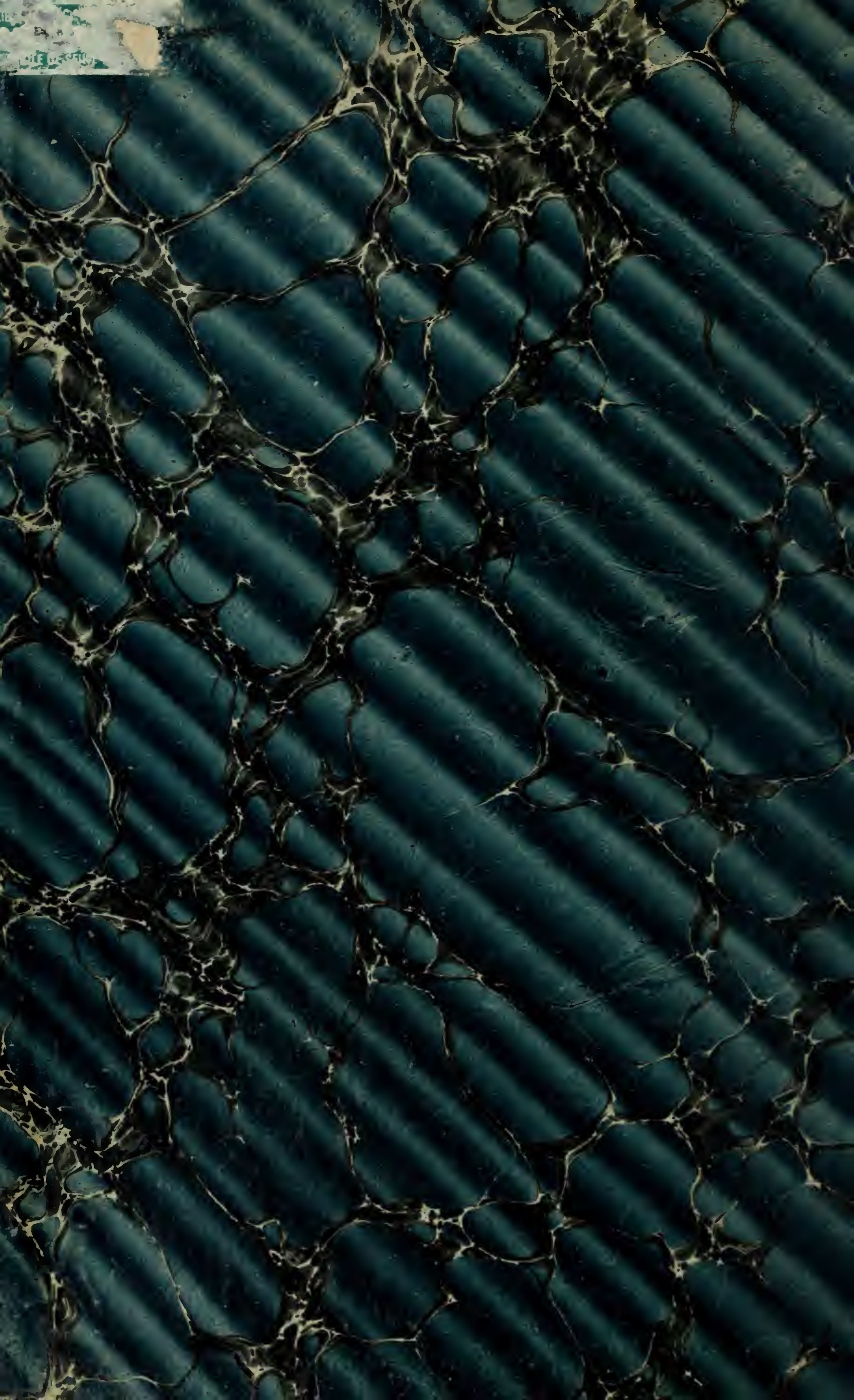








HISTOIRE

DU

THÉATRE DE S[T]-QUENTIN

TIRAGE

200 exemplaires sur papier teinté.

40 — sur vergé de Hollande.

---

240 exemplaires.

GEORGES LECOCQ

HISTOIRE

DU

THÉATRE DE S[T]-QUENTIN



PARIS

LIBRAIRIE RAPHAEL SIMON

9, QUAI VOLTAIRE, 9

—

1878





PRÉFACE



n écrivant ces quelques pages nous n'avons pas la prétention de publier une étude importante et complète, nous avons seulement voulu réunir les principaux documens qu'il nous a été donné de rencontrer sur un sujet digne, entre tous, d'intérêt.

L'histoire du théâtre en province est chose curieuse, qui mérite d'être examinée attentivement, qui se présentera à nous sous mille aspects divers et inattendus. Pour qu'elle puisse faire un jour l'objet d'un ouvrage sérieux, il faut auparavant que chaque localité fournisse un certain nombre de matériaux qui serviront ensuite à construire l'édifice commun. Apporter notre contingent de ces matériaux, rappeler tout ce qui nous a paru devoir ne pas rester dans l'ombre, multiplier les textes officiels et les correspondances, faire enfin œuvre non d'érudit mais de chroniqueur, tel a été le but que nous avons poursuivi et que nous espérons avoir atteint.



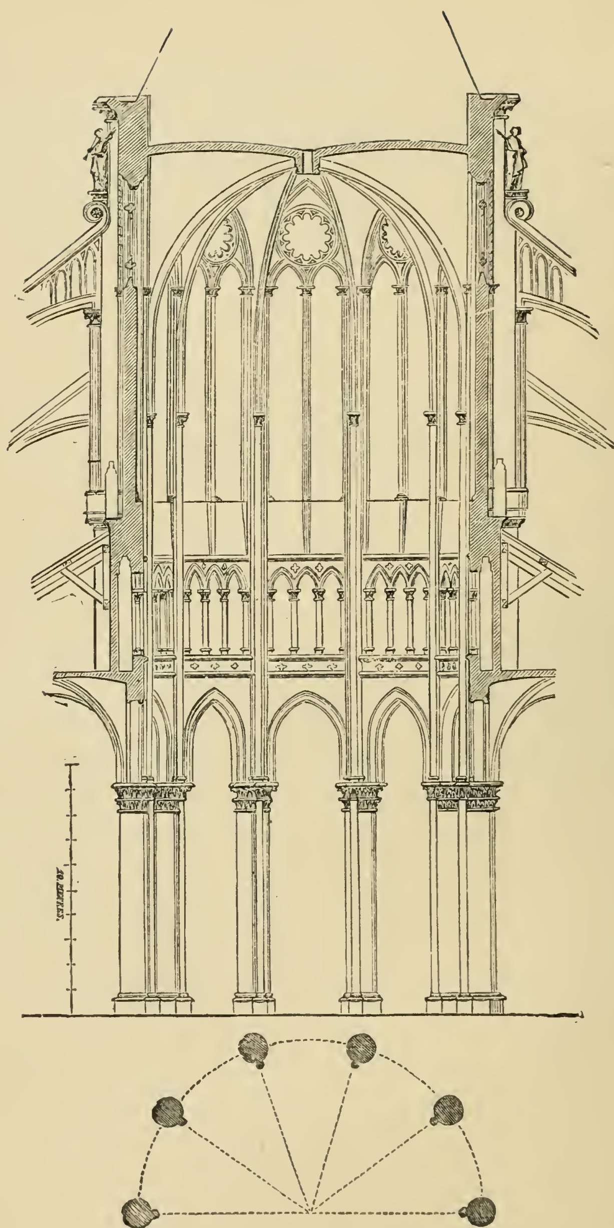
INTRODUCTION



Dans l'étude que nous avons entreprise, nous sommes forcément borné et nous ne pouvons guère dépasser les limites du XVIIe siècle. Jetons cependant, et sans pour cela remonter au déluge, un rapide regard en arrière.

Nous savons que la ville de Saint-Quentin fut, sous le nom d'Augusta Veromanduorum, la capitale officielle des Romains pour la province de Vermandois. On y voyait un certain nombre de monumens ; des bains, un temple dédié à Jupiter, etc., il est donc probable qu'un théâtre avait aussi été élevé dans la cité, mais il disparut pendant les incursions des Barbares et si son existence est vraisemblable nous ne pouvons ni l'affirmer, ni la prouver.

Il nous faut franchir un long espace de temps avant de rencontrer une scène d'une authenticité incontestable, et cette scène c'est l'Eglise qui l'a élevée dans son sanctuaire, où l'on jouait de longs drames dont les pieuses péripéties se déroulaient pendant plusieurs jours.



Vue intérieure de la Basilique de Saint-Quentin,
d'après un dessin de M. P. Bénard.

Les *Mystères* sont maintenant trop connus pour que nous venions, après tant de travaux remarquables, répéter ce que d'autres ont dit beaucoup mieux que nous ne pourrions le faire ; rappelons seulement qu'au nombre de ces pièces figure la *Passion de saint Quentin.* Ce drame fut maintes fois représenté, mais comme il était en quelque sorte interminable et qu'on le donnait entre messe et vêpres, il était partagé en plusieurs dimanches. Lorsque Philippe, archiduc d'Autriche, fit son entrée dans la ville en 1501, on le régala d'un « jeu de Monſieur ſainct Quentin » extrait probablement de la pièce qui nous occupe « *ſumptis e poemata longiori, quo paſſionem Martyris triduo, quatriduoque de theatro noſtri Sanquintinenſes repreſentabant* », comme dit Hémeré. Le drame complet, joué dans notre église, œuvre sans doute d'un poëte local, véritable monument littéraire, a droit, suivant nous, à une courte analyse. Notre guide sera notre savant ami, M. Edouard Fleury qui a publié sur ce sujet une remarquable étude.

Les manuscrits, conservés en la bibliothèque de Saint-Quentin, ne comprennent pas moins de 24,116 vers, savoir : la *Passion de saint Quentin,* 18,846 : son *Invention par sainte Eusébie,* 2,553, et la deuxième *Invention par saint Eloy,* 2,717 vers.

La première partie de cette trilogie se divise en quatre actes, Nous assistons d'abord au conseil que tient à Rome l'Empereur avec Constance Chlore, Galerius et les officiers du palais ; ce début n'est pas sans grandeur. Nous voyons ensuite la naissance de saint Quentin, où se trouvent de gracieux détails, témoins les paroles de la mère qui demande le nouveau-né :

. . . .

« Or le me bailliès, car je veui

« Veoir ſa très belle figure.
O très doulce géniture
Déificque pourtraicture !
Si nature

« N'a eu quelque deffaillance.
Tu es mon filz, ma figure,
Mon ſang & ma pourtraicture,
Créature

« Faicte à divine ſemblance,
J'ay porté ſon enfance,
Mon amour, mon accointance,
Ma ſubſtance,

« O très doulce géniture.
Tu es mon cœur, ma plaiſance,
Mon ſoulas, mon aiſance
En naiſſance,

« Déificque pourtraicture.
Filz, il faut que je te baiſe,
Que je t'embrace à mon aiſe.
Et appaiſe.

« De ma doulce marmillette
Il faut que ſon cry ſolaiſe,
Que je te baigne & ſolaiſe
Et complaiſe ;

» Que je te porte & allette
En ta bouche vermillette,
Qui me ryt & ſi ſouriette
Tant doulcette.

» Filz, il faut que je te baiſe,
Je t'ay pris pour amourette ;
Très tendre & belle flourette
Trop tendrette

Que je t'embrace à mon aiſe.

Après ces couplets charmants une grave question se soulève : quel nom donnera-t-on à l'enfant. On propose celui d'un ami de la maison, Quintus, mais ce dernier répond :

« De Quintus faiſons Quintinus,
Le nom eſt aſſez céleſtin
Et quy pis eſt je ne ſçais nul
Se le fault appeler Quentin.

Satan ne reste pas en repos et pousse les Empereurs à persécuter les chrétiens ; il triomphe et bientôt Dardanie est assiégée.

Sans entrer dans de trop longs détails, citons la singulière énumération de tout un arsenal du XIVe siècle. Dans un conseil de guerre, Maxence s'écrie :

« Armer ſe fault d'eſcutons,
De Jacques, de haubregeons
De fondelles, de plançons,
De cuiraches, de juppons,
Dars de fleſches & de bouxons,
De bracquemars, de pouchons,
De picqz, de becqz, de fauquons,
De paſſus & de lancettes,
De hachettes,
De houlettes,
De hunettes,
De jacquettes,
De daguettes
Accoulettes,
Et de couſtilles lombardes,
De beugléres, de bombardes,
De ribaudequins, de bardes,
D'arcigayes, de taillardes,

De mortiers, de baſtonnades,
De crennequins, d'eſpingardes,
Couſteaux, coullards, eſturgeades,
Gaillardines,
Bringandines,
Crapaudines,
Cucuvrines,
Serpentines
Gouges fines,
Abaleſtres & eſpées
A deux mains feront happées.

Ne nous attardons pas à ce siége homérique, retrouvons Quentin sur les bancs de l'école, suivons-le après sa conversion par le pape, nous arriverons avec lui en Gaule et à la fin du premier acte.

Le second acte contient 5,806 vers et se compose de 82 scènes où apparaissent 108 personnages. Il nous montre les persécutions dirigées contre les apôtres de la religion nouvelle. En apprenant les succès du jeune prédicateur, Rictiovare accourt à Amiens, fait saisir le courageux martyr et le livre aux bourreaux. Mais Quentin est délivré par l'ange Raphaël. Arrêté de nouveau, il est interrogé par le Préfet :

QUENTIN.

Je ſuis ſerviteur
Du grand plaſmateur
Qui forma le monde.

RICTIOVARE.

Ceux de nos eſcolles
Perdent leurs parolles
Par ta faulce envie.

QUENTIN.

Prie donc les ydolles
Que ſouvent accoles
Qui leur rende vie.

Livré encore aux bourreaux, le martyr sort vainqueur de cette lutte avec les tourmens ; mais bientôt Agricolan arrive, apportant l'ordre impérial d'en finir avec Quentin.

Rictius Varus, en homme du monde, fait au messager cette invitation qui termine l'acte :

S'il vous plait venez diſner
Avecq moy, et puis tous enſamble
Revenrons icy matiner
Ce Quentin pour quy l'on s'aſſemble.

Le troisième acte ne contient que 3,026 vers et peu d'épisodes intéressants. Le saint prêche dans Amiens, ou il y fait de nombreuses conversions dont le Préfet se console comme tantôt, en disant à Rayal, un de ses fidèles conseillers :

Nous irons enſamble ſoupper
Et nous deviſerons à table
Quérans tous de l'envelopper
En quelque ſerment déteſtable.

Le quatrième acte nous dédommage singulièrement de l'insuffisance du troisième ; c'est le plus long de tous, il a 6,547 vers. On emmène le martyr à Augusta Viromanduorum, c'est là que son long supplice doit finir avec la vie. Tour à tour nous sommes à Vermand, à Marteville, à Rome, et enfin dans la capitale du Vermandois où nous assistons au dénouement du drame.

Les deux autres parties de cette trilogie sont complètement inédites, n'ayant jamais été publiées ou même analysées. Toutes deux se réfèrent à l'*Invention du corps*, par

sainte Eusébie d'abord et par saint Eloy ensuite; elles ne diffèrent entre elles que par la différence même des détails historiques. Nous donnons ici la fin de la troisième partie dont nous avons copié, avec un de nos anciens condisciples, M. A. Bosquette, les 2,700 vers qu'il est bon de rapprocher du poëme sur le même sujet, existant à la bibliothèque d'Oxford et publié par M. Peigné Delacourt.

On est à la fin d'une longue et laborieuse journée de fouilles et les précieuses reliques du martyr n'ont pu encore être retrouvées. Le Maïeur, s'adressant à ses agens, leur dit :

Gentilz fergans, je voy venir
La nuit qui fera très obfcure
Et fi ne povons avenir
Au faint corps dont on prend la cure,
Pour doubte de male adventure
Allés veillier à mon hoftel,
Prenés garde à la fermeture,
Je demouray vers cet auftel.

Cependant on travaille toute la nuit, les assistants qui veillent pour la troisième fois tombent de fatigue :

De fain & de froid nous baillons
Et de froidure qui nous nuit.

Voyant le zèle se ralentir et redoutant de ne voir arriver à bonne fin sa pieuse entreprise, saint Eloy se résout à se joindre aux ouvriers :

Balliès moi louchet fouffifant

. . . .

J'auray la fin de mon défir
S'il plait à mon Dieu fempiterne
Pour mieulx à mon gré ie choifir
J'entreray en cefte caverne

Eloy fe dévale en la caverne.

L'ABBÉ.

Aportés lumière en lanterne
S'éclarons le Seigneur très chier
Car haultement il ſe gouverne
Pour voloir ce faiɑ̃ retouchier.

ELOY.

Enffans, veilliés vous releſchier :
Je treuve ung anchien tombel
Qui tout cœuvre ſans rien leſſier
Le ſainɑ̃ corps tout gent et tout bel.

L'ABBÉ.

Gloire à Dieu mon père éternel
Le tombel eſt de gros marien
Rompès ſon ſarcus ſolempnel
Se regardés ſ'il y a rien.

ELOY.

S'il plait au Dieu céleſtin
Briſié ſera de ce hoei.

(Eloy doibt briſier le ſarcus.)

LE MAIEUR.

Je voy ſon ſainɑ̃ corps caſtien.
Menons joye et crions : Noël !

(Ils crient tous Noël & doibt iſſir globel de feu & fumée d'encens.)

Tous se félicitent et se réjouissent de cet heureux événement, le corps est placé dans un riche reliquaire, œuvre de saint Eloi, au milieu de l'allégresse générale.

Envisagé dans ses trois parties, ce grand mystère est, comme l'a fort bien dit M. Fleury à propos de la première pièce « plein d'intentions dramatiques, de contrastes cherchés et souvent de grand effet, d'émotions douces ou semées de sang et de carnage. Les détails sont pleins de naïveté souvent, tandis que l'ensemble en est très travaillé. C'est le produit hybride d'une langue qui débute et de l'art antique dont les traditions, récemment retrouvées, ont été parfois trop servilement suivies. » C'était donc une œuvre digne, à tous égards, de notre attention, autant par ses vastes dimensions que par les qualités et l'originalité qui la caractérisent.

Mais les *Mystères* ne seront pas toujours en honneur, et, dans des temps plus rapprochés, nous voyons le peuple prendre plaisir à des représentations d'un goût moins élevé : il s'amuse aux facéties des bateleurs qui avalaient « efpées & baftons », exécutant les tours les plus bizarres et les plus singuliers. Dans toute la France sont célébrés et accueillis avec joie les *Trompettes-Jongleurs,* les *Singes* de Chauny. Saint-Quentin est trop près de cette ville, pour que ces artistes n'y vinssent fréquemment, et bien qu'aucun document ne nous dise les jours et les programmes de leurs fêtes, on peut affirmer que plus d'une fois notre cité s'ébaudissait de leurs sauts et de leurs danses.

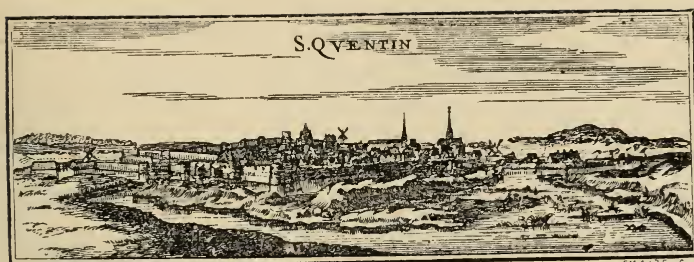
A une époque plus rapprochée encore, la Comédie était cultivée en Italie et bientôt la réputation des acteurs passa les monts. La France, quoiqu'elle fût alors dans un terrible moment de crise politique et religieuse, voulut entendre ces comédiens qui, au dire de Montaigne « ont de quoi rire partout, il ne faut pas qu'ils fe chatouillent » ; elle leur fournit presque aussitôt des imitateurs et des émules. Des troupes sillonnèrent le pays, emportant dans leur chariot décors, costumes et théâtre ; offrant aux populations émerveillées le curieux tableau que Théophile Gautier a décrit avec tant de finesse et de couleur locale dans le *Capitaine Fracasse.* En

présence de ces nouvelles recrues qui, pour un gain problématique, répandaient par tout l'auditoire une folle gaieté, nous devons nous demander si nos ancêtres ont pu entendre leurs farces un peu grasses, et répondre aux lazzis passablement salés par un rire large et franc. Ici la réponse sera nettement affirmative, car nous trouvons dans les Registres de la Chambre du Conseil, à la date du 19 Janvier 1601, cette mention :

« Meſſieurs ont permis à une compaignie de comédiens françois de repréſenter tragaidies, comédies et farces à la charge de l'ordinaire. »

Dès lors et pendant un siècle et demi, les représentations vont se succéder, avec des alternatives de succès et d'échecs, tour à tour brillantes ou tristes, mais sans cesse plus nombreuses et probablement aussi plus soignées et plus suivies : le goût du théâtre s'est développé ; on va voir les acteurs, on les imite même le soir, en famille. En présence de cette disposition du public, de son empressement toujours croissant à répondre aux appels des directeurs, le Corps-de-Ville comprendra la nécessité d'élever une salle de spectacle digne de la cité.





CHAPITRE PREMIER

LA SALLE



La nécessité de construire une Salle de Spectacle ayant les proportions et l'élégance que comportait la situation de la ville de Saint-Quentin se faisait depuis longtemps sentir quand une circonstance secondaire hâta la décision de la Municipalité. La Compagnie des Canonniers-Arquebusiers venait d'être autorisée à rendre *le Bouquet* qui lui avait été décerné à Châlons (1) et la cité tout entière fit ses préparatifs pour recevoir avec la plus grande solennité

(1) Voir notre *Histoire de la Compagnie des Canonniers-Arquebusiers de Saint-Quentin.*

possible, les délégués des cinquante compagnies composant l'Arquebuse de France. Dès le 8 août 1773, nous voyons le Corps-de-Ville prendre la délibération suivante :

« Meſſieurs les Mayeur & Echevins de la ville de Saint-Quentin étant aſſemblés en leur Chambre du Conſeil, ſur le rapport fait par Monſieur le Mayeur qu'il n'eſt pas poſſible de ſe flatter de parvenir à l'exécution du projet de conſtruction de la halle aux laines en ſalle de ſpectacle ſur les terrains de la halle aux laines & de l'Ange, attendu que la veuve Orcelle perſiſtoit à ne point vouloir vendre ſa maiſon, que d'ailleurs l'exécution du projet exigeant l'obtention de lettres patentes entraîneroit néceſſairement dans des longueurs qui feroient perdre l'avantage que l'Hôtel-de-Ville eſt dans le cas d'en retirer ſi cet établiſſement étoit parfait avant la reddition du Bouquet de l'Arquebuſe qui doit avoir lieu l'année prochaine; après quoy, Monſieur le Mayeur a obſervé que pluſieurs de Meſſieurs les Officiers municipaux avoient vu depuis peu à Cambray un établiſſement pouvant ſervir au double objet ci-deſſus & peu diſpendieux; qu'il avoit été obſervé de très près par George Neukome, ouvrier ordinaire de la Ville qui eſtoit en état d'en rendre compte, qu'il ne pouvoit taire à la Compagnie les inſtances réitérées qui luy ont été faites par Monſeigneur l'Intendant dans ſon dernier voyage de faire un établiſſement de ce genre en cette ville par ſuite des différentes réquiſitions qui luy en ont été faites par

des perſonnes de tous états de cette ville ; qu'il obſervoit encore à Meſdits ſieurs qu'une perſonne de cette ville offroit d'avancer les deniers à ce néceſſaires, ſur quoy, la matière miſe en délibération, Meſdits ſieurs ont arrêté à la pluralité des ſuffrages qu'ils prioient Monſieur le Mayeur de faire comme ſi le terrein de la halle aux laines en y joignant en tout ou partie de la petite rue ſuſceptible de recevoir un établiſſement de ce genre comparativement à celuy de Cambray ; & en ce cas ont arreſté que Mondit ſieur le Mayeur feroit faire les plans & devis pour en connaître la dépenſe & la poſſibilité de l'exécution, & demanderoit à Monſeigneur l'Intendant toutes autoriſations néceſſaires pour faire l'emprunt & la conſtruction pour l'intéreſt de la ſomme à emprunter eſtre perçu par privilége ſur le produit des ſpectacles & autres divertiſſemens publiques, ſans toucher aux revenus de la halle aux laines, & néanmoins il a eſté arreſté que jamais Meſſieurs ne permettront aux comédiens publiques de jouer dans le careſme, comme auſſy que le projet cy deſſus n'aura ſon exécution qu'autant que la dépenſe n'excédera pas la ſomme de 15,000 livres.

Faict & arreſté les jour & an ſuſdits :

Coignart du Rotoy,
Megret de Chevennes, Desains,
G. Quentin-Cambronne.

Lorsque l'on répandit dans les principales villes de France le grand placard-affiche destiné à apprendre

au public toutes les munificences de la fête qu'offraient les Canonniers et la ville de Saint-Quentin aux visiteurs étrangers, on inséra au milieu d'un programme alléchant entre tous, ce paragraphe qui nous intéresse spécialement :

« Tous les jours de cette ſuperbe fête ſeront marqués par des divertiſſemens ſans nombre & de toute eſpèce. Les Officiers municipaux viennent de faire conſtruire une ſalle de ſpectacle qui égale les plus belles du royaume, & dans laquelle une troupe choiſie d'excellens comédiens donnera les pièces les plus amuſantes, tant pour les objets que pour la muſique, la danſe & les décorations, & à la ſuite il y aura chaque jour grand bal. »

Mais la Salle ne fut pas élevée sans d'énergiques protestations d'une partie du public, protestations résumées en une brochure anonyme, dont nous n'avons pu connaître l'auteur, et de laquelle nous extrayons les passages les plus importans. Elle a, ainsi qu'on va le voir, la forme épistolaire, si en faveur à cette époque.

A Saint-Quentin, ce 1er Mai 1774.

LETTRE D'UN CITOYEN DE LA VILLE DE SAINT-QUENTIN A M. **

Sur l'Etabliſſement d'une Salle de Spectacles dans la même Ville.

Patience, et longueur de tems,
Font plus que force ni que rage.
LA FONTAINE.

« J'ai tort, Monſieur, ſi je m'expoſe ſans néceſſité. Peut-il m'être avantageux ou agréable de contredire

une partie des Magiſtrats de cette ville ? Je conſidère leurs perſonnes ; je rends juſtice à leur intention, à leurs travaux, à leur zèle patriotique. Un retour réciproque d'union, d'honnêteté, m'oblige à toutes ſortes d'égards envers eux. Mais les égards ne doivent l'emporter ſur les devoirs que lorſque ceux-ci ſe bornent à l'apparence : juſtice & vérité, voilà les deux plus eſſentiels devoirs de l'homme. Lorſque les ménagemens perſonnels portent l'homme à changer cet ordre, il eſt coupable. Puis-je l'être lorſque je cède à ce que la voix réunie de ces deux devoirs m'inſpire.

» Voilà donc le projet conçu depuis ſi longtemps, traverſé par tant d'obſtacles, qui s'exécute enfin ; avec quelle joie la jeuneſſe de notre ville ne voit-elle pas s'élever les murs de ce nouvel édifice ! avec quel empreſſement des bras mercenaires ſe hâtent-ils, nuit & jour, de travailler à cet important ouvrage ! Que de citoyens eſtimables d'ailleurs s'applaudiſſent de ce nouvel établiſſement. C'eſt un embelliſſement pour la ville ; « par ce moyen nous aurons des divertiſſemens
» honnêtes : les repréſentations théâtrales formeront
» nos citoyens : elles leur donneront un goût, une
» fineſſe de tact, une délicateſſe, une élévation de ſen-
» timent qu'il eſt difficile d'acquérir dans une province ;
» par ce ſecours, nos mœurs ſeront policées, l'oiſiveté
» aura une occupation, le travail un délaſſement. Le
» peuple ſera amuſé, diſtrait de ſes maux : nous nous
» mettrons au niveau des grandes villes du Royaume,
» qui preſque toutes jouiſſent de cet avantage. »

» Voilà certainement le tableau préſenté du beau côté ; mais voilà en même tems, ſelon moi, le plus dangereux conſeil qu'on puiſſe donner. Voilà le ſujet de mes alarmes, voilà le mal que je voudrais prévenir. Auſſi éloigné de vouloir nuire que de déplaire, je ne veux attaquer perſonne ; mais quand je me tromperois, puis-je me taire ? Je ſuis vrai citoyen, je ne puis trahir ma conſcience, mon devoir, ma patrie. Mes compatriotes n'ont pas beſoin de mes conſeils, mais moi j'ai beſoin de m'honorer en montrant que je penſe comme les ſages dans les circonſtances préſentes.

» Je ne parlerai point par conjectures. Je reſpecte les motifs, les intentions, les meſures, les démarches des particuliers : Je voudrais être clair & ſimple, je crains d'être diffus. Pour être utile, il faut être agréable & j'ignore cet art-là. Tel ſourit malignement à mon préambule : ſoit, mais je dirai quelque choſe de bon, puiſque je dirai quelque choſe de vrai.

» Je ſuis bien éloigné auſſi de prendre le ton fier & dogmatique qui ne m'appartient pas ; nos paſteurs n'ont pas beſoin de ma plume pour défendre les ſentimens qu'ils ſoutiennent ; ſensibles au bonheur que nous avons de poſſéder parmi nous un corps d'officiers de morale, comme les appellait l'abbé de Saint-Pierre, & de miniſtres de la vertu, il nous importe qu'ils jouiſſent de la paix qu'ils font aimer aux autres. Je bornerai mes réflexions à ce qui eſt de ma compétence. Je me contenterai de chercher des éclairciſſemens que notre tranquillité, notre

bonheur, l'intérêt de nos mœurs nous rendent nécessaires. Je puiserai mes raisons dans le sein des familles. Je prie tous mes concitoyens de considérer qu'au moins si je me trompe, mon erreur est excusable.

» Au premier coup d'œil de cette salle, je vois qu'on se propose un amusement public. Sans prétendre être philosophe, Monsieur, ne puis-je pas vous faire une question. Est-il bien vrai qu'il faille des amusemens à l'homme ? La vie est si courte, & le temps est si précieux ! Au moins conviendrez-vous qu'ils ne soient permis ces amusemens qu'autant qu'ils sont nécessaires, & que tout amusement inutile est un mal. L'état de l'homme, dit un philosophe, car moi, je vous le répète, je ne le suis pas, « a ses plaisirs, » qui dérivent de sa nature, qui naissent de ses travaux, de ses rapports, de ses besoins ; & ces » plaisirs, d'autant plus doux que celui qui les goûte » a l'âme plus saine, rendent quiconque en sait jouir » plus sensible à tous les autres. Un père, un fils, un » mari, un citoyen, ont des devoirs si chers à remplir » qu'ils ne leur laissent rien à dérober à l'ennui. Le » bon emploi du tems, rend le tems plus précieux » encore ; & plus on le met à profit, moins on en » sçait trouver à perdre ; » c'est le mécontentement de soi-même, c'est le poids de l'oisiveté, c'est l'oubli des goûts simples & naturels, qui rendent si nécessaire un amusement étranger. Avoir besoin d'attacher incessamment son cœur sur la scène, c'est prouver qu'on

eſt aſſez mal avec ſoi. La ſimple nature dicta la réponſe de ce barbare à qui l'on vantait la magnificence des cirques de Rome : les Romains, demanda ce bon homme, n'ont-ils ni femme, ni enfans ? Mais je dois ſentir que ce langage n'eſt plus de ſaiſon dans ce ſiècle : parlons pour être entendu. Les ſpectacles ſont-ils bons ou mauvais ?...... »

Nous laissons ici de côté de nombreuses pages où, au milieu de développemens inutiles et n'ayant aucun rapport direct avec le sujet, l'auteur passe en revue et célèbre les héros grecs qui ne voulaient pas de théâtre, mais qui élevaient leurs enfans en vrais spartiates ; il continue ensuite en ces termes :

« Si j'inſiſte longtemps, Monſieur, à admirer ces tableaux, c'eſt par la difficulté, par la répugnance que je ſens de mettre après cela nos concitoyens ſur la ſcène. Venons-y cependant, puiſqu'il le faut, & puiſque mon deſſein eſt de faire voir ce qui réſulte de l'établiſſement d'une ſalle de ſpectacle dans notre ville. Je me renfermerai dans des réflexions ſi ſimples, ſi ſenſibles, que chaque citoyen, à ce que j'eſpère, ne pourra les nier. J'omets ici toute comparaiſon de notre ſexe avec les femmes anciennes, même dans notre patrie. Quelle contradiction ne trouverois-je pas entre l'éducation qu'une mère donne à ſa fille le matin & celle qu'elle lui donne le ſoir ; dans un temps & dans un autre ? Et quelle eſt la mère qui débiteroit à ſa fille la morale débitée & miſe en action ſur le

Théâtre ? Venons à des objets d'économie pour nous qui payons, au fujet de cette falle de fpectacles ; oublions un moment les mœurs, pour penfer à nos befoins réels.

» Notre ville eft riche, dit-on ; le commerce y eft floriffant, affecte-t-on de publier ; il y a 42 maifons qui ont 1,000 écus de rente en poffeffion, jufqu'à 10,000 livres : il faut nous mettre fur le niveau des grandes villes ; il faut au peuple des amufemens ; c'eft un gain tout clair pour l'Hôtel-de-Ville qu'une falle de fpectacle. Ne font-ce pas là les motifs dont on s'applaudit ? Répondons en bref à chaque article.

» S'il eft quelques habitants qui jouiffent d'une fortune brillante en apparence, peut-on nier que le plus grand nombre vivent dans une mifère affez dure ? Les malheurs attachés à notre commerce n'ont-ils pas occafionné depuis 20 ans, 7 millions de perte, lefquels répartis pendant 20 ans font, chaque année, une perte de 35,000 livres. Suppofons 10,000 habitans, au plus, dans notre ville ; combien vivent abfolument de leurs rentes, & dans une vie aifée ? On a préfenté, dit-on, à l'œil du Miniftère public un mémoire contenant 42 maifons dottées de 3,000 livres de rente chacune, en terres, jufqu'à 10,000 livres de rente. Cela eft bien aifé à écrire, impoffible à prouver. On met en fait qu'il n'y a pas 10 maifons dans notre ville qui ayent 3,000 livres de rente en total & en terres.

» Loin que la falle de fpectacle foit un gain, un avantage pour l'Hôtel-de-Ville : il s'en faut bien ! En voici la preuve :

» L'Hôtel-de-Ville a 18,000 livres de rente ; fes charges montent à la même fomme ; il doit à préfent (en 1774), environ 100,000 francs, ainfi c'est 5,000 livres de rente de plus que fes charges ordinaires. Suppofons maintenant avec vous que cette falle ou chambre rapporte de loyers aux différents particuliers, aux troupes des comédiens, 2,000 livres par an, ce n'eft encore aucun profit pour l'Hôtel-de-Ville. Cette falle rapportoit 1,000 livres d'intérêt à différens marchands, fans être rebâtie ; fon rétabliffement coûte au moins 60,000 livres ; c'eft 3,000 livres de rente à la charge de l'Hôtel-de-Ville qu'il faudra prendre fur les particuliers. Que cette fomme feroit bien mieux employée à foulager tant de malheureux qui languiffent dans les prifons ! Je pourrois comparer la néceffité de réparer le bâtiment de la prifon, avec la néceffité de bâtir cette falle ; la comparaifon feroit trop aifée. Je l'omets.

» Venons à l'avantage prétendu d'une troupe de comédiens, réfidens pendant quelque tems dans notre ville. Je les fuppofe bons, ces comédiens, & qui eft-ce qui en jugera ? Je fuppofe leur chambre complette. Si Paris ne produit ordinairement & habituellement que 12,000 perfonnes aux fpectacles, notre ville, fuivant les lois du calcul, compofée au plus de 10,000 habitans ne doit produire au Théâtre que

20 perfonnes affidues. La recette journalière eft donc bien éloignée de fournir à l'entretien de cette falle : (car croiions-nous que les citoyens opulens de cette ville fourniront une partie de la dépenfe.) Suppofons que les comédiens goûtés, applaudis, reftent trois mois dans cette ville; suppofons que des 20 perfonnes habituellement affidues chacune paye 30 fols; fuppofons que, de 90 jours, les comédiens en jouent 50, cela fera 50 chambrées qui, à 52 livres font la fomme de 2,600 livres : vous voyez que je fuppofe plus que vous n'ofez prétendre.) Otez là-deffus le loyer de la falle de fpectacle, 500 livres pour 50 repréfentations; fuppofez les comédiens compofés feulement de 12 perfonnes pour toute leur troupe, il leur reftera feulement 1,300 livres pour vivre & pour les autres dépenfes, pour trois mois & pour tout; & de là quels inconvéniens !

» Oui, deux ans feulement de comédie habituelle dans notre ville, & tout eft perdu. Notre fociété fera rompue, nos cercles plus vuides. La jeuneffe réunie journalièrement dans un même lieu, les mœurs de vivre qu'on y verra dépeintes & que l'on s'empreffera d'imiter, l'expofition affectée des dames & des demoifelles riches ou brillantes de notre ville, comme fur le devant d'une boutique, tout cela combattra, détruira bientôt notre ancienne bonhommie, tout cela produira dans notre jeuneffe le défir de voir Paris, & nous autres qui refterons nous aurons bientôt l'air de provinciaux; mais après bien des courfes, des frais,

des tentatives, je les ſuppose bons ces comédiens de province ; ce ſera une taxe volontaire à la vérité, mais toujours onéreuſe & toujours dangereuſe au peuple que vous introduirez. Le déſir d'aller à la comédie, celui du délaſſement, la honte de travailler pendant que les autres ne travailleront pas, autant de tentations pour le peuple. 12 ſols à chaque particulier pauvre coûtera plus que 30 ſols à un homme riche & ce même délaſſement qui coûtera peu au riche, qui lui fournit même un moyen d'économie, affaiblit le citoyen qui n'eſt pas riche en ce qu'il eſt pour lui un ſurcroît réel de dépenſe, & une diminution réelle de travail ; & de là, dans une ville comme la nôtre, l'inégalité des fortunes, inégalité toujours dangereuſe dans une petite ville, où tous les ſujets, éloignés des regards du prince, doivent être égaux bien loin d'être au-deſſus des loix, à raiſon de cette opulence. Un grand homme (Sully,) qui nous connoiſſoit bien, a bien ſçu nous dire « ſpectacle & comédie dans » une petite ville, ſource d'inégalité. » Les hommes ici ne ſont jugés ni par leurs richeſſes ni par leurs habits.

» Nos comédiens une fois admis, ou laiſſeront 3.000 livres de dette, ou emporteront 3.000 livres, perte égale en deniers, & en pure perte pour le peuple. Jugez-en par l'expérience. L'amuſement qui fait ainſi ſortir l'argent de chez nous, eſt le pire. C'eſt donc un grand déſavantage que l'établiſſement de cette ſalle conſidérée ſous tous les rapports.

» Oferait-on citer parmi les avantages prétendus, celui de louer cette falle à différens particuliers pour divers divertiffemens ; pour jouer des comédies, par exemple ? Oferait-on dire que l'Hôtel-de-Ville fe prête à de telles manœuvres ? Peut-on propofer de fang-froid d'adopter dans une ville comme la nôtre l'ufage trop communément et peut-être trop facilement reçu en France, de jouer des comédies bourgeoifes ? Au lieu de notre ancienne infcription fi honorable pour la ville *Civis murus erat*, ne ferait-on pas tenté, en voyant nos jeunes perfonnes aller donner & recevoir des leçons de comédie, de dire & de mettre fur la porte de la falle de la comédie : *Civis mimus erat ?* Quel but contraire, j'ai dit, quelle utilité ! Si c'eft une tragédie qu'on nous repréfente, que nous font les héros ; nous ne fommes pas faits pour l'être. Si c'eft une comédie, elle nous portera les ridicules d'autrui fans nous corriger des nôtres ; fi c'eft un opéra bouffon, comme c'eft l'ordinaire, quels modèles, Monfieur, pour un peuple naturellement droit, bon, fimple, ennemi de la fourberie ! quelles leçons pour nos jeunes perfonnes ! Quelle mère voudroit que fa fille reffemblât à celles que l'on repréfente comme aimables ? »

Arrêtons ici notre citation ; l'auteur, qui regarde comme effrayant le voyage de Paris, qui craint de paraître trop provincial et qui n'est pas fait du tout pour être un héros se lance, de nouveau, à perte de vue dans une amusante tirade contre le Théâtre :

ses développemens aux dimensions exagérées nous attarderaient en vain ; ce que nous avons voulu indiquer par les emprunts que nous avons faits à sa prose anonyme c'est l'opposition d'une partie de la bourgeoisie et la manière de voir de ces opposans : on jugera par là qui avait raison.

Malgré cette opposition dont nous reverrons tantôt une manifestation nouvelle, la Salle de Spectacle fut reconnue nécessaire, sa construction fut ordonnée et exécutée. Il nous sera facile de nous rendre compte de son importance en jetant les yeux sur les plans qui en ont été dressés. Ces plans existent aux Archives du département de la Somme et ils nous ont été gracieusement communiqués par M. Boca, archiviste. Grâce à sa bienveillance nous avons pu les faire copier et les reproduire.

Les planches I, VI et VII sont sur une même feuille, en un même projet. Cependant nous savons que la Salle de Spectacle, détruite seulement il y a quelques années, n'eut jamais que deux rangs de loges et non trois, de sorte que de ce projet, la façade seule (pl. I) semble avoir été exécutée ; tandis que les planches III, IV et V, nous donnent le profil et le plan de la Salle. Quant à la planche II, elle répond évidemment à un projet d'agrandissement à l'aide de la démolition des maisons voisines mais l'on sait que les propriétaires de ces immeubles et notamment celui de la maison de l'Ange se refusèrent absolument à les vendre. De sorte que la petite façade (pl. I).

le plan (pl. III), le profil (pl. IV) et la coupe (pl. V) sont les documens les plus importans que nous puissions consulter. En effet, ce sont les seuls qui nous représentent la Salle de Théâtre telle qu'elle fut construite.

La Salle avait moins de trente mètres de long sur une dizaine de large.

Au rez-de-chaussée était un petit vestibule d'entrée contenant un bureau, un vestiaire et deux escaliers distincts : un pour chaque rang de loges. L'entrée principale était située sur la rue de la Comédie, il y avait seulement un couloir de sortie vers la place, c'est-à-dire exactement l'inverse de ce qui existe aujourd'hui. Il n'y avait pas de foyer. La Salle était oblongue, terminée du côté opposé à la scène par une partie demi-circulaire. Enfin elle était à plafond plat avec grenier au-dessus.

La scène ouvrait par une partie carrée sur toute la largeur de la Salle ; elle était peu profonde, peu large ; le machinage se réduisait au jeu des coulisses, des plafonds et des fonds seulement ; il était fort incomplet par suite du peu d'élévation des dessous, et du grenier où étaient les tambours des fonds.

Derrière la scène et sur le côté, le vestiaire des acteurs, au-dessus celui des actrices qui n'avaient pas de loges distinctes.

Il n'y avait que deux rangs de loges, premières et secondes, plus un amphithéâtre à hauteur des premières, et un orchestre debout.

Voici d'ailleurs la légende explicative de la planche III (1.)

A. — Théâtre (*scène*), longueur 24 pieds, largeur 17 pieds 15 pouces.
B. — Coulisses et rideau.
C. — Loge du souffleur.
D. — Lampions.
E. — Orchestre, longueur 5 pieds, largeur 21 pieds.
F. — Parquet, mêmes dimensions. Entre le parquet et l'amphithéâtre, le parterre debout, long de 13 pieds sur 21 de large.
H. — Amphithéâtre, 8 pieds.
I. — Entrée de l'Amphithéâtre, 3 pieds de large.
J. — Corridor des loges, 22 pouces sur 26.
K. — Escalier, 3 pieds 10 pouces de long.
L. — Loges, larges de 4 pieds 4 pouces.
M. — Loges de balcon, 4 pieds 8 pouces.
N. — Escalier de théâtre, 28 pouces.
O. — Derrière des coulisses 4 pieds, 4 pouces, et fond de théâtre, 4 pieds 10 pouces.
P. — Escalier pour la chambre des acteurs, 3 pieds de large.
Q. — Escalier pour monter aux machines et à la chambre des actrices, 3 pieds de large.
R. — Grand porte pour donner de l'air au théâtre, 6 pieds de large.

La Salle pouvait contenir environ 600 personnes.

La Salle construite, il fallut payer les ouvriers et, avant, vérifier les mémoires. Nous avons sur ce point

(1) Ce plan fut fait par ordre de la ville, ainsi que nous le voyons par cette mention « 2 mars 1779. Cent livres à Quentin Bachelet, m^e maçon, entrepreneur de bâtimens, pour avoir fait le plan en profil, en long et en large de la Salle de Spectacle pour remettre à Mgr l'Intendant. »

des détails fort précis. C'est ainsi que nous rencontrons d'abord une délibération du 17 juin 1774 :

« Monſieur le Mayeur a mandé en la Chambre les ouvriers de tous les Etats qui ont travaillé à la conſtruction de la halle-aux-laines & de la ſalle de ſpectacles, à laquelle ſe ſont préſentez Georges Neukomme, maître charpentier, Quentin Bachelet, maître maçon, Charles-Louis Chatelain, maître ſérurier, Bourré maître menuiſier, Pingret auſſi maître menuiſier & Nicolas Dacheux, maître cordier, tous demeurant en cette ville, auxquels mondit ſieur le Mayeur en préſence de l'avis & conſentement de Meſſieurs les échevins & après en avoir préalablement délibéré a obſervé que par l'inſpection faitte par pluſieurs de meſdits ſieurs & notamment par Meſſieurs les Commiſſaires de tous les mémoires remis par leſd. ouvriers à cet égard à meſdits ſieurs les Commiſſaires, ils avoient reconnu que pour arrêter avec juſtice, chacun deſd. mémoires il ſeroit néceſſaire qu'ils fuſſent remis & confiez à une perſonne de probité & reconnu capable & qui eût une parfaite connaiſſance de la valeur & du prix des matériaux qui y ont été employez & de tous autres objets ; qu'il croyait que ſi monſieur Chabaud, ingénieur du Roy en cette ville vouloit bien avoir la complaiſance de faire ce travail, ſa probité & ſes lumières très notoires, eſtoient un ſeur garant de la juſtice à faire en pareil cas, que perſonne n'eſtoit plus capable que

lui en tenant la balance exacte en faifant l'arreſté defdits mémoires. »

Ce qu'approuvèrent les ouvriers.

Quelques jours après, le 5 août 1774 :

» Meſſieurs, conſidérant que la dépence conſidérable occaſionnée par la conſtruction de la ſalle de ſpectacle exige l'économie la plus rigoureuſe pour que le produit de cette ſalle (déduction faite des frais de régie indiſpenſable) ne ſoit point encore alteré par une remiſe accordée au ſieur receveur ſindic pour le revenu ordinaire de la ville, ont prié M. Colliette, premier échevin, de vouloir bien ſe charger de recevoir gratuitement des receveurs & controlleurs des produits de laditte ſalle les ſommes qui doivent revenir à l'Hôtel-de-Ville ſur les états qui ſeront délivrés par leſdits receveur & controlleur & certifié véritable par l'un d'eux ; ce que ledit ſieur Colliette a accepté & promis d'en rendre compte, & attendu que la caiſſe de lad. ſalle doit 705^{l} 15^{s} 3^{d} à celle du domaine de la ville ſuivant l'Etat fourni le 1er août ſuivant par M. de Bournonville receveur ſindic, led. ſieur Colliette a été autoriſé à remettre ladite ſomme audit ſieur de Bournonville des premiers deniers de ſa recette qui ſera allouée en dépence aud. ſieur Colliette ſur la quittance dud. ſieur de Bournonville ; & quant aux ſommes qui ſeront reçues par la ſuitte elles reſteront ès mains dudit ſieur Colliette pour être employée ſur les ordonnances de

Meſſieurs au payement des marchands qui ont fourni pour lad. ſalle & des ouvriers qui y ont travaillé.

Etant arrivés à la tête de la Municipalité, les Opposants, prirent à la date du 29 décembre 1775, cette délibération :

...... « La matière miſe en délibération, Meſſieurs déſirant, autant qu'il eſt en eux, ſatisfaire aux engagements contractés par leurs prédéceſſeurs, entrepriſe ſans réflexion, ſuivie & exécutée avec une ſomptuoſité & une profuſion au deſſus des forces de la ville qui n'eſt pas à beaucoup près aſſez opulente pour entretenir annuellement une troupe de comédiens qui puiſſe la dédommager des frais immenſes de ſon établiſſement & de ſon entretien, ont unanimement arrêté que Monſeigneur l'Intendant ſera très humblement ſupplié d'allouer la dépenſe faite par leurs prédéceſſeurs pour la conſtruction de lad. ſalle de ſpectacle pour la ſomme de 67,000 livres.

» Pareillement les authoriſer pour remplir ce qui reſte deſd. ouvrages à faire délivrer & ſigner en leur qualité de mayeur & échevins des ordonnances au proffit deſd. ouvriers ou de leurs ceſſionnaires payables d'année en année juſqu'à la concurrence de 3,000 livres par an, laquelle ſomme ſera prélevée annuellement par privilége & préférence ſur le produit de lad. ſalle de ſpectacle, & où il ne feroit ſuffiſant ſur les revenus du domaine de la ville, & pour en faciliter le paiement ſera pareillement

ſuplié Monſeigneur l'Intendant d'ordonner que la perception des 6ˢ & 4ˢ ſur les 1ʳᵉˢ & 2ᵉˢ places, dont la perception a été établie par nos prédéceſſeurs, ne pourra être abrogée juſqu'à l'entière extinction des dettes contractées pour lad. conſtruction.

MAILLET, POITEVIN, GUILLAUME.
JOSSELIN, GALET. CRETEIL.

Approuvé par l'Intendant d'Agay, le 7 mars 1776.

La construction du théâtre nécessita de nombreux matériaux.

Du 6 septembre 1773 au 11 juin 1774, il fut employé :

1,896	mannes de chaux.		
366,240	briques.		
1,280	pieds de pierre des carrières d'Autreville.		
455	—	—	de Salency.
152	—	—	du Câtelet.

Il fallut, pour le pavage du corridor 4,100 carreaux, pour les marches du perron 166 pieds de pierre à une livre le pied ; le balcon fut formé d'une seule pierre coûtant 36 livres.

Pendant le même laps de temps, il fut travaillé :

par Bachelet,	94	journées.
les tailleurs de pierre,	294	—
les maçons,	2,353	—
les manœuvres,	2,830	—

Nous nous bornerons à cette citation qui donne une idée suffisante de l'importance relative de la construction. Pour en finir avec cet ordre d'idée, indiquons encore les prix payés aux principaux ouvriers et aux personnes ayant fait des avances à ce sujet :

NOMS DES OUVRIERS.	SOMMES DUES.		
Frais de contrat d'emprunt	195 l	» s	» d
Savreux, écrivain	6	»	»
Megret et Desains	86	»	»
Mallet, greffier	95	4	»
Margrais, machiniste	8,810	13	»
Sensier, voiturier	178	16	»
Bertoux, caporal	21	18	»
Namuroy, notaire	161	13	»
Bayeux, scieur de long	274	13	6
Leroux de Beaulieu	665	11	»
Degrave, tourneur	150	»	»
Megret de Chevennes	120	6	»
Pontruet, voiturier	200	»	»
Fouquier, notaire	86	»	»
Les Peintres	3,009	»	»
Hautain, sculpteur	300	»	»
Bertoux, caporal	28	»	»
Dollé, factionnaire	13	4	»
Megret de Chevennes	20	»	6
Dannequin	21	»	»
Les Peintres	624	»	»
Dubois, épicier	43	19	9
Megret et Desains	17	16	».
Grebert	25	1	»
Veuve Orcelle	359	»	»

NOMS DES OUVRIERS.	SOMMES DUES.		
M. Martin, marchand de draps	440	»»	»
Defrance	49	10	»
Née	2	14	»
Degrave, tourneur	125	4	»
Bertoux, factionnaire	9	»	»
Martin, marchand de drap	59	16	»
Le Roy, chaudronnier	230	»	»
Duparc	108	18	»
Creuza	4	»	»
Dacheux, cordier	553	4	»
Pingret, menuisier	4,509	8	11
Bachelet, maçon	16,217	7	4
Nukomme, charpentier	13,076	14	1
Douré, menuisier	3,305	17	»
Chatelain, serrurier	2,590	17	»
Registres	»	»	17
Grebert	180	»	»
Rochefort	41	7	»
Doublet	6	»	»
Sergens de ville	15	»	»
Papier	1	17	6
Carré, marchand de fer	22	4	»
Vinchon	19	4	»
Hauquet, marchand de fer	143	16	3
Metout et Graux, vitriers	1,374	17	»
Morel, menuisier	79	15	»
Hautoy, imprimeur	89	17	6
Mlle Fournier, marchande	1.207	2	»
Les tapissiers	804	10	»
Leroux de Beaulieu	1	7	»
Segard, peintre	80	»	»

NOMS DES OUVRIERS.	SOMMES DUES.		
Magne, ferblantier	159	»	»
Bayeux, paveur	328	7	6
Lecomte, cabaretier	148	3	»
Audibert, fondeur	140	18	»
Julien, briquetier	1,953	8	»
Bricard, couvreur	71	18	»
de Bournonville	519	8	»

Soit un total de 64,176 livres 3 sols 10 deniers, et ce n'était pas tout. Une lettre du Corps-de-Ville à M. de Bonnemain secrétaire du comte de Périgord constate, en effet, que les dépenses dépassèrent le chiffre de 90,000 livres.

Pour payer toutes ces dépenses on se trouva bien gêné, il fallut emprunter; heureusement les bons moines de Vermand (1) étaient là, qui avaient de l'argent et le prêtèrent ainsi que le constatent les documents que voici, savoir : une délibération du Corps-de-Ville, une du Chapitre de l'abbaye, enfin l'accord intervenu entre les contractants.

« Cejourd'hui vendredy quatorze juin mil ſept cent ſoixante-ſeize, Meſſieurs les Mayeur & Echevins de la ville de Saint-Quentin s'étant fait repréſenter la délibération par eux priſe le vingt-neuf décembre dernier, concernant la ſalle de ſpectacle & autres objets

(1) Voir notre *Histoire de l'Abbaye Notre-Dame de Vermand.*

y relatés dûment approuvée par Monſeigneur d'Agay, intendant de Picardie, le ſept mars dernier, la lettre dud. ſieur Intendant en datte dud. jour, adreſſée au Corps-de-Ville, l'état général de la dépenſe de lad. ſalle de ſpectacle, des paiements faits pour icelle, de ce qui reſte encore dû ſur la conſtruction, délivré le 1er du préſent mois, par Me Maillet, ſecrétaire-greffier de l'Hôtel-de-Ville, pareillement approuvé le huit du préſent mois par mond. ſeigneur Intendant, ſa lettre, en datte dud. jour, adreſſée aux officiers municipaux de cette Ville, & voulant conformément à ladite délibération, conſommer l'affaire des payemens de lad. ſalle de ſpectacle, faire les emprunts & rembourſements portés à ladite délibération, ont unanimement nommé MM. Maillet, mayeur, & Poitevin, échevin, commiſſaires à l'effet de faire régler les payemens de ladite ſalle de ſpectacle conformément à la ſuſdite délibération, & de libérer tous mandats ſur ce néceſſaires, faire les emprunts & rembourſement portés en icelle & généralement faire, pour l'exécution de lad. délibération, tout ce que leſd. ſieurs commiſſaires jugeront convenable, promettant d'avoir le tout pour agréable ; laquelle comiſſion meſd. ſieurs Maillet, mayeur, & Poitevin, échevin, ont préſentement accepté, & feront leſd. délibération, état général & lettres de Monſeigneur l'Intendant, annexés à la préſente délibération, & le tout dépoſé aux archives de l'Hôtel-de-Ville, pour y avoir recours en cas de beſoin. Fait & arreſté en la chambre

du Confeil de l'Hôtel-de-Ville de Saint-Quentin, lefd. jour & an.

MAILLET, POITEVIN, JOSSELIN, GALET.

« Ce jourd'hui 15 juin 1776, les prieur, fous-prieur, procureur & religieux de l'abbaye Royale Notre-Dame de Vermand, capitulairement affemblés au fon de la cloche dans le lieu ordinaire de leurs délibérations, ont donné pouvoir à Charles-François Dumont, religieux et procureur de ladite abbaye de fe tranfporter en la ville de Saint-Quentin à l'effet de placer au profit de la manfe conventuelle de laditte abbaye une fomme de neuf mille livres à quatre pour cent d'intéreft fur l'Hôtel-de-Ville de Saint-Quentin, imputer fur lad. fomme de neuf mille livres celle de feize cens livres pour deux années d'arrérages d'une rente de huit cent livres due à leur abbaye par ledit Hôtel-de-Ville prendre de concert avec Meffieurs les commiffaires dudit Hôtel-de-Ville les arrangemens convenables pour la liquidation tant de la créance du fieur Georges Neukomme entrepreneur des bâtimens demeurant en la ville de Saint-Quentin, envers laditte abbaye de Vermand que celle dudit Hôtel-de-Ville envers led. fieur Neukomme, accepter, à la décharge & fous la caution dudit Neukomme & fes répondans, huit ordonnances de payement fur led. Hôtel-de-Ville d'année en année, lefquelles ordonnances formeront le montant de ce qui eft dû par led. Hôtel-de-Ville audit fieur Neukomme & généralement faire pour

raiſon dudit arrangement & conſtitution tout ce qu'il jugera le plus avantageux pour le bien de la communauté, promettant avoir pour agréable tout ce qui ſera fait en vertu du préſent pouvoir, même de le ratifier à toutes réquiſitions.

Fait & délibéré à Vermand, en nôtre chapitre, l'an & jour que deſſus, & avons ſigné.

MEGRET, prieur; DUMONT, MARCHAND, FEBVRIER, ſous-prieur; DEBERLY.

Par devant les nottaires royaux au bailliage de Vermandois à Saint-Quentin, y réſidents, ſouſſignés,

Furent préſents Monſieur Maître Charles Maillet conſeiller du Roy au bailliage de Vermandois à Saint-Quentin & mayeur de laditte ville, & M. Maître (*sic*) Charles-Jean-Baptiſte Poitevin auſſi conſeiller du Roy audit bailliage & premier échevin de lad. ville, comiſſaires à l'effet de ce qui va être cy-après dit, nommés par délibération de l'Hôtel-de-Ville du quatorze de ce mois, controllée le quinze par Thibault, expédition de laquelle délibération délivrée & ſignée du ſecrétaire dudit Hôtel-de-Ville demeurera ci-jointe & annexée à ces préſentes, laditte ville de Saint-Quentin autoriſée par Monſeigneur d'Agay, intendant de Picardie, ſuivant ſes ordonnances des ſept mars dernier & huit juin préſent mois.

Leſquels ſieurs comiſſaires pour & au nom de laditte ville de Saint-Quentin & en vertu deſd. délibération & autoriſation ont créé & conſtitué, aſſis & aſſigné, dès

maintenant & à toujours, & promis audit nom de garantir de tous troubles & empêchements quelconques au proffit de Meſſieurs les vénérables prieur & religieux de l'abbaye Royale de Notre-Dame de Vermand, ordre de Prémontré, diocèze de Noyon, qui a accepté par M. Charles-François-Dumont, procureur de lad. abbaye, y demeurant ordinairement, de préſent aud. Saint-Quentin, à ce comparant en vertu de la délibération capitulaire de meſd. ſieurs les prieurs & religieux du quinze de ce mois, controllé en cette ville aujourd'huy, laquelle ſera pareillement jointe à ces préſentes, trois cent ſoixante livres de rente annuelle & perpétuelle que meſd. ſieurs Maillet & Poitevin obligent la ville de Saint-Quentin de payer aud. ſieurs prieur & religieux & leurs ſucceſſeurs chaque année en un ſeul payement dont le premier échoira & ſe fera le ſeize juin de l'année mil ſept cent ſoixante-dix-ſept, & ainſi continuer chaque année à pareil jour, tant que la rente aura cours, et ſera due; à ſavoir & prendre généralement ſur tous les biens meubles & immeubles préſents & à venir de l'Hôtel-de-Ville de Saint-Quentin que leſd. ſieurs comiſſaires aud. nom ont affectés, obligés & hypothéqués à la garantie du principal de lad. rente & au payement exact des arrérages d'icelles dans le terme cy-deſſus convenu.

Pour par Meſd. ſieurs les prieurs & religieux leurs ſucceſſeurs & ayant cauſes faire & diſpoſer de lad. rente comme de choſe appartenante en toute propriété à leur communauté. Cette conſtitution faitte

moyennant la fomme de neuf mille livres que Mefd. fieurs Maillet & Poitevin aud. nom reconnoiffent avoir reçue dud. fieur Dumont en bonnes efpèces comptées, nombrées & à eux délivrées en préfence des nottaires fouffignés, de laquelle fomme ils quittent & déchargent aud. nom led. fieur Dumont & fa communauté & s'en chargent envers led. Hôtel-de-Ville pour être par eux employé au rembourfement de pareille fomme de neuf mille livres fur l'acquit dud. Hôtel-de-Ville.

Sera lad. rente rachetable à toujours en rendant & payant par led. Hôtel-de-Ville à ceux qui en auront droit pareille fomme de neuf mille livres pour le principal d'icelle, enfemble les arrérages qui en feront lors dus & tous frais, mife d'exécution & loyaux conte qui auront été fais pour la confervation de lad. rente, le tout en un feul payement & en avertiffant trois mois auparavant de le pouvoir faite.

Lequel rembourfement ainfy que le payement des arrérages ne pourront être faits qu'en efpèces d'or & d'argent & monnaye ayant cours, fans aucun billets, papiers ni effets royaux, dérogeant à cet effet au bénéfice de tous édits, déclarations, arreſt du Confeil qui pourroient intervenir.

Et pour commencement de l'employ dont eſt cydeffus parlé eſt auffy comparu Meffire Jofeph Delaville de Miremont, prêtre, abbé commandataire de l'abbaye Royale de Noaille, doyen de l'Eglise Royale de Saint-Quentin, lequel a reconnu avoir préfentement

reçu de Mefd. fieurs Maillet & Poitevin en bonnes efpèces d'argent à luy comptée, délivrée à vue defd. nottaires, la fomme de fix mille cent vingt livres pour l'extinction & rembourfement d'une rente annuelle & perpétuelle de trois cens fix livres au principal de fix mille cent vingt livres conftituée par led. Hôtel-de-Ville au proffit du décanat de lad. Eglife de Saint-Quentin par contract paffé devant Brouod & fon confrère, nottaire au châtelet de Paris le treize may mil fept cent foixante & onze, fcellé le même jour, de laquelle fomme Mond. fieur Delaville quitte & defcharge Mefdits fieurs les comiffaires de ledit Hôtel-de-Ville, & au regard des trois mille livres reftants Mefd. fieurs les comiffaires ont promis de juftifier inceffamment de quittance de rembourfement de pareille fomme dans laquelle quittance il fera fait mention que laditte fomme de trois mille livres fait partie du préfent emprunt.

Et pour l'exécution des préfentes, Mefdits fieurs comparants ont fait l'élection de domicile, favoir : Mefd. fieurs Poitevin & Maillet en l'Hôtel commun de lad. ville ; led. fieur Dumont en fon abbaye ; Mond. fieur Delaville en fon Hôtel aud. Saint-Quentin.

Fait & paffé à Saint-Quentin, en l'hôtel de Mondit fieur Maillet pardevant les nottaires royaux aud. Saint-Quentin, y réfidens, fouffignés, l'an mil fept cent foixante feize, le feizième jour de juin.

Le théâtre construit et payé, il fallait le garnir; nous avons déjà dit combien étaient peu nombreux les décors et les accessoires. Voici deux inventaires qui nous font connaître d'une façon précise l'aspect de la Scène et de la Salle.

Le premier est une :

RÉCAPITULATION

DE TOUS LES EFFETS, DÉCORATIONS, ETC. DE LA SALLE DES SPECTACLES DE LA VILLE DE SAINT-QUENTIN

En présence de M. FOUQUIER, *Echevin.*

LOGE DES HOMMES OU CORPS-DE-GARDE.

3 bancs de bois.
4 tables de bois blanc.
7 traiteaux en bois de chêne.
1 porte-manteau.
1 rideau de toile dans le coin de la cheminée.
1 autre rideau de Bergame avec sa tringue servant à la porte.

DANS LA SALLE ET AU PARQUET.

2 canapés.
2 banquettes rondes avec leurs fourreaux.
7 — —
6 tabourets couverts en panne.
6 — en toile bise.
4 pupitres à deux faces.
1 — pour l'orquestre.

16 échelles garnies chacune de deux crochets par le bas portant les décorations.

2 autres crochets à cinq pieds de terre ou environ.

1 petit crochet à chaque, servant à accrocher le porte-lumière.

1 barre de fer à chacune, en haut, portant ledit porte-lumière.

12 porte-lumière garnis chacun des quatre plaques ayant un crochet en haut, et un petit piton pour les tenir.

2 cordages servants à tendre au travers du théâtre pour tenir les deux fermes.

2 petits rouleaux pour les tendre, scellés dans le mur, et 3 barres de fer environ d'un pied et demi.

2 arbres et 2 étuis en dessous du théâtre servants à la cinquième coulisse.

6 baquets pour mettre les lampions dans les coulisses.

5 lustres de cristal avec leurs fourreaux (manque une boule).

7 seaux avec six crochets de fer pour les tenir.

CHAMBRE DES FEMMES.

7 tables garnies de leur soutien.

2 porte-manteaux.

1 chaise percée.

2 pots de chambre.

DANS LE PETIT GRENIER SERVANT DE MAGASIN AU-DESSUS DE LA CHAMBRE.

34 plaques de fer blanc.

7 doubles bobèches.

12 crochets servants à l'orquestre.

41 rouleaux.

1 serre vice de fer.

15 chaises de paille.

DÉCORATIONS AU GRENIER AU DESSUS DU THÉATRE.

1 rideau d'avant scène.
2 chassis et 1 plafond de draperie.
10 chassis de sallon.
1 rideau.
1 ferme avec une porte.
1 autre ferme avec des colones isolées.
5 plafonds dont un blanc.
10 chassis.
1 rideau de bois.
2 arbres isolés.
1 rideau de jardin.
5 frises de ciel.
10 chassis et 1 rideau place publique.
1 maison pour le côté du Roy.
1 autre rideau représentant un mur.

3 bandes de mur avec leurs crochets et cordes pour les pendre à mesure.

8 chassis, 1 rideau, 4 plafonds de chambre rustique et 1 porte découpée pour y mettre au fond.

1 trosne avec son marchepied en trois morceaux et son siége.

ACCESSOIRES.

Le chassis des *Deux Avares.*
3 petits vaisseaux.
2 grands.
1 balcon pour les *Deux Avares.*
1 tour servante au fond de mer.
1 porte.
2 piramides garnies en papier.
Le miroir de *Zemire* et *Azor.*
4 jalousies du *Barbier de Séville.*

1 coulisse et 1 fenêtre servantes à la chambre rustique.
2 cabinets, 2 portes servants dans les chambres.
2 bancs de gazon.
1 buisson.
7 petits arbres.
2 bancs de montagnes.
3 portes de toile.
1 toit pour mettre la tête du souffleur.
2 portes de jardin à jour à pilliers chaque.
La grotte de *Zemire* et *Azor*.
1 grêle, 1 tonnerre, 1 lune, 1 éclair.
1 chassis en bois servant à la *fausse magie*.
1 cadre pour le soleil.
1 — le *tableau parlant*.
1 — le *maréchal ferrant*.
1 — le pavillon.
1 tronc d'arbre.
1 autre cadre pour le pavillon.
1 — le pied de stal dans *la Belle Arsène*.
Les armes de la Ville en transparent.
1 vieux cadre d'une maison rustique.
2 contrevents grillés en bois de chêne.
2 échelles de meunier.

SALLE DE BAL.

1 plat fond à quatre parties de gorge et les 4 angles.
4 chassis pliés pour chaque côté.
1 ferme pour le fond avec une porte.
6 colonnes complètes, pareilles à celles de l'avant-scène.
16 trapillons pour boucher la place des échelles.
4 vis en bois servant à monter le parterre ayant chacune leur barre de fer et un dez de cuivre au bout.

Nota. — Les pieds destaux sont garnis de portes et de ferrures.

1 échelle servant à monter au grenier.

1 double échelle de bois blanc.

DANS LE CINTRE.

3 arbres tournants servants pour relever le plafond, garnis chacun d'un tambour.

1 quatrième arbre tournant servant à remonter le plafond de la salle de bal, ayant douze cordes passantes chacune dans une poulie et ayant chacune un porte mousqueton à la corde du tambour.

1 moulinet servant à remonter le contrepoid des rideaux garnis de même.

2 petits moulinets servants au développement de la salle de bal, ayant à chacun trois cordes et à chaque corde un porte mousqueton passant dans un rouleau.

6 chemins pour les rideaux ayant chacun six rouleaux et six cordages pour les rideaux.

1 moulinet pour la lune, avec trois cordes quatre poulies et une corde tendue sur laquelle elle marche.

DESSOUS DU THÉATRE.

8 plattes formes garnies chacune d'une poulie avec un boulon et rouleaux.

16 chariots ayant chacun deux roulettes, un crochet à chaque bout garni d'un cordage passant dans les poulies allant accrocher à un autre, ce qui fait faire le changement.

1 arbre tournant garny d'un tambour, de huit cordes allant accrocher les chariots en passant par dessous les rouleaux. D'une corde tenant d'un bout au tambour, passant dans une poulie, et de l'autre au contrepoid qui descend dessous la Halle aux laines où se trouve une guérite en bois blanc garnie d'une porte qui ferme à clef.

1 contrepoid.

1 moulinet servant à monter le contrepoid ayant une corde passant dans une poulie au dessus du tambour et tenante de l'autre bout au contrepoid.

1 autre corde servant de retraite, étant passée à un rouleau sur le plancher et tenant au moulinet.

12 petites cassettes garnies de leurs âmes, poulies et cordages servants à ouvrir les trappes.

3 rouleaux servants de même à ouvrir les trapes.

4 cassettes garnies de leurs âmes, poulies et cordages servants à faire monter une table dessous le théâtre, le plancher pour porter la table, la table, le trule pour le lever garni de son cordage, et les trapes glissants en deux parties garnies de six verroux et quatre coignées de bois.

3 cassettes pour la planche de lumière garnies en fer blanc, ayant chacune un cordage qui va sous le moulinet qui sert à les baisser.

Les escaliers garnis de rampes de bois, une petite porte en en toile pour la musique.

2 portes pour le parterre.

2 portes de toiles batantes aux escaliers de la grande porte.

1 porte de toile au parquet.

1 autre près la porte du parterre à gauche.

1 porte de toile près l'entrée de la grande porte sur l'escalier.

1 porte de toile fermant à clef sur l'escalier aux premières loges côté du Roy.

1 barrière en bois pour l'escalier.

1 porte de toile côté de la Reine.

DESSOUS LE THÉATRE.

Toutes les pièces servantes à relever et baisser le parterre, garnies chacune de leurs chaînes et leurs broches à œillet.

3 nates de paille.

1 chaise de bois placée à la croisée au dessous du corps de garde.

1 plate forme de bois.

Le présent inventaire fait double en présence de M. Fouquier négociant et échevin à Saint-Quentin le 6 may 1778.

GREBERT,

Contrôleur, pour Messieurs de Ville, de la Salle de Spectacle.

Vient ensuite, à la date du 18 juin 1788 l'Inventaire « des effets de la Salle de Comédie » qui se borne à ces quelques mots :

Palais et fond, coulisse, son changement entier.
Bois et fond, — —
Chambre et fond, — —
Rue et fond, — —
La mer et fond, avec ses bandes.
Jardin et fond, manœuvre et coulisse.
Prison et fond, ses frises.
Salon et fond, sa manœuvre.
Portant concernant leurs plaques.
Marquise.
Table.
Baraque.
Porte de cabinet.
Cabinet de *Zémire et Azor.*
Le trou de *Zémire et Azor.*
Banc de gazon.
Mur de l'Amant, de l'*Amant jaloux.*
Grille de jardin.
Carcasse de vaisseau.

Jalousie.
Grille du caveau de l'*Avare*.
La grotte de *Rose et Colas*.
La porte de la grotte.
4 contre poids.
Tonnerre et grêle, pipe à éclairs.
Grille, 4 escalliers, 1 colonne, carquois.
La baraque de la *Laitière et le Chasseur*.
Le miroir magique.
4 rochers.
5 lustres de cristal avec leurs fourreaux.
La pompe et son tuyau, 6 sceaux.
Le temple de *Mérope*.
3 lanternes.
24 bonnes plaques, plusieurs mauvaises.
4 moufles, 3 balais de crin, 1 tête loup.
10 foureaux appartenant aux bancs.
Le cabinet de l'*Avare* sans porte.
2 cœur de sapin, 3 échelles simples, 1 double.
La chaise percée et son pot.
1 pelle à feu et sa pincette.
2 petites paires de chenêts, 1 autre grande et 1 cramaille.
3 terrines de terre.
Le réverbére de la porte.
12 chaises de paille, 3 paillassons, 4 pupitres, 2 paniers, 8 arbres et 1 tronçon.
13 tabourets tapissés.
1 table pliante.
1 cassette.
La cage du *Tableau magique*.
La tente.
Plusieurs bonnes tringues.
Les 3 montants, 6 tire fond.

4 vase en quarton.

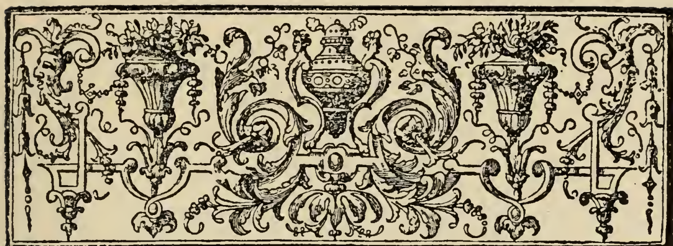
Le bureau de M. Grebert fait avec son banc tapissé.

Le char de triomphe fait par la Société.

Fait par moy Claude Dufour, machiniste à la Salle de Comédie.

Nous connaissons maintenant la Salle de Spectacle, sa distribution et sa décoration, nous savons comment et à quels frais elle a été construite. Il nous reste à voir quelles troupes l'ont occupée et quelles pièces y ont été jouées.





CHAPITRE II

CORRESPONDANCE

DU CORPS-DE-VILLE AVEC LES DIRECTEURS ET COMÉDIENS



ous savons que des troupes d'acteurs venaient à Saint-Quentin longtemps avant la construction de la belle Salle dont nous venons de parler ; de nombreux documens existent relatifs à cette période, sans avoir toutefois un intérêt puissant. Aussi nous bornerons-nous à en détacher deux lettres. La première est ainsi conçue :

A Monſieur Dorigny, mayeur de la ville de Saint-Quentin.

« Les comédiens ſortent de chez moy, Monſieur, & ſans la préparation à une médecine de demain je me ferois donné l'honneur de vous aller propoſer la difficulté qui ſe rencontre dans le paiement qu'ils

diſent vouloir faire de toutes leurs dettes dont la principale & la plus forte regarde le ferblantier qui leur a prêté quatre à cinq cent livres, mais qu'ils ne peuvent payer qu'en ducats d'or ſur le pied de 10^{l} 10^{s} quoy qu'ils leur ayent été donnés pour 10^{l} 12^{s} & qu'ils m'aſſurent ſe mettre à Cambray ſur le même pied de 10^{l} 12^{s} 6^{d}. Ils m'aſſurent de plus que les perſonnes à qui ils devaient à Saint-Quentin & qu'ils ont déjà commencées à payer ont reçu ces mêmes ducats pour 10^{l} 10^{s} ; par conſéquent ils prétendent que le ferblantier ne doit point les refuſer ; au reſte, Monſieur, je trouve ce créantier trop heureux de retirer ſon épingle du jeu de quelque manière ce puiſſe être, & je penſe qu'il ne s'agit que de luy faire entendre raiſon. Il n'y a pas ſi loing d'icy à Cambray où il ne manque pas de commerçants pour le deffaire de cette eſpèce. Je ſerois fort fâché que cette difficulté les arretât icy plus longtems, & charmé de ſavoir au vray s'ils ont payé leurs dettes auſſi exactement qu'ils s'en vantent, car ſans cette aſſurance je me diſpenſeray de leur donner le certificat qu'ils me demandent. Ayez la bonté, je vous en ſupplie, de vous en faire informer & de me faire part de la deſcouverte pour m'empêcher de faire un pas de clerc. J'ay l'honneur, etc.

ROCHEFORT.

Ce mardi au ſoir 9 aout 1746.

La seconde lettre nous montre également les préoccupations qui assiégeaient l'esprit des habitants

quant à la solvabilité et à la conduite des artistes ; elle est également adressée à M. Dorigny qui répondit négativement. En voici le texte :

Monsieur,

« Ne pouvant avoir l'honneur de vous aller trouvé moy mefme par raport à mes incommoditez, permettez moy de vous efcrire cette lettre pour vous demander permiffion de laiffer venir icy la trouppe des comédiens qui font à Rheims & qui font eftimez pour la vie reglez quils tiennent. Le chef a foin lorfqu'ils fortent d'une ville de faire publier que s'il eft deu à quelqu'un il n'y a qu'à l'aller trouver, qu'il fatisfera fur le champ. Il a auffi foin de prendre des certifficats des magiftrats & principaux de la ville de leurs bonnes conduittes, & depuis peu il a acheté une garde robe chez un feigneur qui lui coûte dix mil livres ; au moyen de quoy il n'y a pas à craindre que cette trouppe ne paie pas : les meubles font plus que fuffifants.

J'efpère, Monfieur, que vous n'empêcherez pas que nous ne puiffions tirer mes fœurs & moi quelque loyer d'un endroit dont nous payons des penfions & rentes qui font mifes deffus fans en recevoir aucun loyer. Vous êtes trop judicieux pour empêcher. J'attendray, Monfieur, voftre refponfe pour efcrire ; efpérant de vous cefte grace je fuis, etc.

Gallois.

Saint-Quentin, ce 17 juin 1747.

Lorsque les bourgeois louaient leur maison à des Comédiens sans autorisation, ils étaient passibles du tribunal de police; c'est ainsi qu'en janvier 1724, Jean-Louis Muller, marchand, ancien lieutenant de police et échevin de la ville de Saint-Quentin fut condamné à 50 livres d'amende « pour avoir contrevenu aux deffenſes à luy faites & prononcées le huit de ce mois, en ce qu'au meſpris d'icelle il auroit livré ſa maiſon pour y repréſenter une comédie & ſpectacle » la veille, dimanche, à huit heures du soir. Ce qui, à cause de la qualité du condamné et la protection qu'il rencontra près du lieutenant du Roy faillit amener un grave conflit entre la ville et le pouvoir central.

Plus tard, en 1769, « Meſſieurs ont accordé au ſieur Colombe Righyerry & ſes aſſociez de repréſenter en cette ville pendant quinze jours la comédie compoſée d'opéras comiques & de marionnettes. »

Enfin la Salle de Théâtre est commencée ; bientôt elle sera terminée. En 1774, Charles David s'adresse donc au Mayeur et aux Echevins, en ces termes :

Messieurs,

« Supplie humblement le ſieur David, directeur de la comédie de préſent à Arras de lui accorder votre privilége excluſif des ſpectacles pour l'année prochaine qui commence le lundy de quaſimodo 1775 ; il eſpère qu'ayant égard aux pertes qu'il a faites vous voudrez

bien, Meſſieurs, lui continuer l'honneur de votre protection; le déſir de contenter les citoyens de votre ville l'a déterminé à former une troupe de gens à talens, & de bonnes mœurs. Si vous daignez lui accorder cette grâce, il aura la plus inquiette attention à prévenir vos déſirs par le bon ordre dans ſon ſpectacle, & il adreſſera ſes vœux au ciel pour la conſervation de vos jours. A ce qu'il vous plaiſe.

Charles DAVID.

Sa lettre n'est pas datée, mais c'est probablement elle qui motiva cette délibération : « 8 avril 1774 — Meſſieurs ont ſurcis à délibérer ſur l'admiſſion de comédiens en cette ville juſqu'à ce que la ſalle ſoit entièrement achevée. »

Cependant, dès le 22 juin, R. Renard, cafetier, obtient pour six ans, moyennant 200 livres par an, le buffet de la Salle pour les jours de représentation et de bal. Il était, en outre, chargé de la perception des entrées, etc., moyennant 6 deniers à la livre; les jours de bal, il éclairait la Salle à ses frais avec 72 bougies et il devait toujours — qu'il y eût bal ou théâtre — payer un contrôleur. Il avait encore la Salle à balayer, les banquettes à brosser, le maître des travaux à prévenir en cas de réparation à faire au mobilier, etc.

Le 2 septembre, Renard céda son droit au sieur J.-J. Trefcon, et cette cession fut ratifiée par la Ville; et le 3 octobre 1778, nouvelle cession aura lieu,

encore avec l'agrément de la Ville, à J. M. Thierry et Louis-Quentin Grébert.

Voilà les directeurs en possession de la Salle, du moins ils peuvent y entrer et donner leurs représentations quand la Municipalité le permet. Voyons donc les rapports que cette situation réciproque des parties contractantes amène forcément et la correspondance qui en résulte.

En avril 1776, Delacroix obtient la permission de venir à Saint-Quentin avec sa troupe. Par une lettre, en date du 17 de ce mois, il promet d'arriver le 28. Il renouvelle cette promesse le 26. Il paraît qu'il ne réussit guère, car nous lisons les deux délibérations suivantes dans les registres du Corps-de-Ville :

« Le ſieur de la Croix ayant fait clôture & se trouvant redevable de 189 livres, dans l'impuiſſance de ſatisfaire, après avoir juſtifié des pertes réelles qu'il a faites, nous avons cru devoir tranſiger avec lui pour ne point riſquer de perdre la totalité ; pourquoy nous avons autoriſé le ſieur Grébert, receveur des produits du Théâtre, de ſolder avec le ſieur de la Croix à une ſomme de 120 livres.

Huet de Saucy.

A Saint-Quentin, ce 25 octobre 1776.

« Meſſieurs ont arrêté que le ſieur de la Croix, directeur de la Comédie, ayant fait des pertes réelles,

dont il juftifie, méritoit quelques égards; ils ont en conféquence déterminé de luy faire une gratification de 69 livres, etc.... »

Le 15 mars 1777 « Meffieurs accordent au fieur Cafimir & à fa troupe de comédiens la permiffion de venir en cette ville y repréfenter la comédie pendant fix semaines à compter du 15 mai prochain & de revenir encore le 1er octobre pour y repréfenter pendant la foire de Saint-Denis ».

Même privilége accordé à Delatour et Casimir, le 3 avril 1778.

En juin de cette année, Mlle de Montausier écrit de Versailles pour remercier le Corps-de-Ville et lui témoigner ses regrets de ne pouvoir venir avec une troupe connue il le lui demande.

Le 12 juillet de Nœuville propose d'organiser une troupe, mais il met comme condition qu'il pourra, le reste de l'année, exploiter les autres villes de Picardie; il est d'ailleurs prié de venir à Reims et Troyes pour la fin de septembre ou le commencement d'octobre.

Le 27 octobre, Mde Douvilliers, « directrice des petits comédiens du roi, à Paffi près Paris » demande l'autorisation de venir à Saint-Quentin.

Le 23 décembre 1778, Delacroix sollicite le privitége pour le carême et il ajoute « je vous offre ma

troupe qui je puis le dire eſt encore meilleure que celle que je vous ai préſentée il y a deux ans ; je n'ay pas oſé cet été aller dans votre ville parce qu'il me manquoit des ſujets eſſentiels que j'ay heureuſement trouvés ; nous avons un répertoire conſidérable & toutes les pièces ſont parfaitement ſçues ; enfin j'oſe me flatter que vous ſerés enchantés & de la conduite & des talens de cette troupe. »

Le 4 janvier 1779 il écrit de Soissons ; voici les principaux fragments de cette lettre dont l'original, déchiré et usé, tombe en lambeaux : « je vais vous faire un détail vrai & ſincère de mon plan pour l'année prochaine.... D'abord ma troupe ſera bonne ; j'y ai un trop grand intérêt puiſque je ſuis engagé à fournir à Beauvais où je vais pour la dernière fois à cauſe de la grande réſidence de Meſſieurs les Gardes du Corps ; j'y reſterai 3 mois, je ſuivrai Meſſieurs les Gardes à Saint-Germain où je demeurerai encore un mois ; de là je me propoſe d'aller paſſer ſix ſemaines à Soiſſons, d'où je me rendrai à Saint-Quentin pour la foire ; je viendrai de là paſſer le carnaval à Soiſſons & je finirai mon année dans votre ville ; j'aurois en tout quatre mois à vous fournir comédie, & je vous promets que dans les années ſuivantes je ferois entièrement à vos ordres & que vous régleriez le ſort de ma troupe.....»

Le 17 du même mois, Tabary, un Saint-Quentinois acteur dans une troupe, sans doute celle de Delacroix, remercie de la proposition qu'on lui fait : il n'est pas

directeur et ne désire pas l'être, mais s'il obtient, comme il le demande, le privilége pour celui dont il est le pensionnaire, il sera content de revenir; il désire remplir les rôles des premiers comiques, ou les rôles à manteaux, financiers et paysans.

En juillet 1779, nouvelle demande avec discussion de prix, de M^de^ Douvilliers; dans une autre lettre du même mois elle déclare qu'elle ne pourra venir par ce qu'il lui faut avoir de novembre à Pâques.

A la fin de l'année, Klairwal, acteur de la troupe Le Quain, fait jouer une pièce locale dont nous aurons à reparler au chapitre des *Représentations* et qui, à en juger par la récompense officielle qu'il obtint, eut un grand succès.

L'année suivante M. Huet, Mayeur, reçoit cette lettre :

A Paris, ce 16 mars 1780.

« J'ai trouvé très-jufte, Monfieur, les obfervations que vous m'avés faittes fur l'inexécution d'une part des engagemens qui avaient été contractés par les fieurs Latour & Cafimir, entrepreneurs de fpectacles vis à vis du controlleur de la falle de comédie à Saint-Quentin, & d'une autre fur l'incertitude où vous êtes fi le fieur Driancourt, à qui j'ai donné mon privilége pour les fpectacles en Picardie, conduira une troupe dans cette ville aux temps ordinaires.

» Je vais en conſéquence faire demander au ſieur Driancourt qui eſt à Paris quelles peuvent être ſur cela ſes diſpoſitions & vous en faire part.

» Je ſuis, etc.

Le Cte DE PÉRIGORD.

Quelques jours après, de Klairwal écrit en ces termes :

Paris, ce 31 mars 1780.

MONSIEUR,

« J'ai eu l'honneur de voir hier M. Bonnemain, ſecrétaire de Mgr le comte de Périgord & d'avoir une converſation d'une heure avec lui, dont voici la teneur :

» Meſſieurs les Officiers Municipaux de Saint-Quentin auront la bonté de faire réponſe au ſieur Driancourt & de lui ſignifier qu'il ait à conduire une troupe dans l'eſpace d'un mois au plus tard, faute de quoy ſes prétentions ſur la ville feront perdues & Meſſieurs les Officiers Municipaux diſpoſeront de leur permiſſion en faveur de telle troupe qu'il leur plaira choiſir.

» Tels ſont, Monſieur, les termes dont M. Bonnemain s'eſt ſervi, en y ajoutant qu'il fallait preſcrire au ſieur Driancourt que ſa troupe ſoit bonne. Comme il eſt phiſiquement impoſſible qu'il vienne à bout d'en raſſembler une, même paſſable, n'ayant aucune reſſource d'aucun genre & venant de manquer récemment à

Orléans, après avoir diffipé 8,000[l] qu'un particulier lui avoit prêtées & qu'il a diffipés ainfi que les recettes. En conféquence, fi, par hazard, le fieur Driancourt vient à Saint-Quentin, je crois qu'il fera prudent de veiller fur fa conduite, mais je doute qu'il puiffe remplir fes obligations.

» M. le comte d'Agay écrit à M. de Bry par le même courrier & lui mande à peu près les mêmes chofes que j'ai l'honneur de vous écrire. Je pars dans deux jours pour Amiens avec la directrice actuelle, nommée madame Lequin, de la troupe de laquelle j'efpère que la Province fera contente ; je vous en ferai paffer l'état, fi vous fouhaitez, au cas que Driancourt, comme je le fuppofe avec vraifemblance, manque à fes engagemens avec Saint-Quentin.

» J'efpère Monfieur, que vous voudrez bien m'inftruire de ce qui fe fera à cet égard, afin que je difpofe tout pour avoir le plaifir de venir à Saint-Quentin pour la Saint-Denis.

» Je fuis, etc.

DE KLAIRWAL.

Le 16 mai, nouvelle lettre de Klairwal, datée d'Amiens. La troupe de M[de] Le Quain est actuellement à Abbeville (1) ; il désire revoir Saint-Quentin et demande quelles sont les intentions du Magistrat à l'égard de Driancourt.

(1) Il fallut, pour qu'elle pût revenir, que les habitants de la ville d'Amiens lui envoyassent 1,200 livres.

Le 22 juin, l'intendant d'Agay prévient que de Driancourt ayant obtenu pour l'année, privilége de M. de Périgord, il ne peut rien pour un autre directeur ; il sera utile à celui de Reims dès qu'il le pourra et il espère que ce sera bientôt.

Mais le 23 août, en présence de l'insuffisance des acteurs privilégiés, il déclare ne voir aucun inconvénient à l'arrivée d'une autre compagnie, car, ajoute-t-il « il feroit fâcheux que vous n'euffiez point de fpectacle pendant la foire. »

Le 24 août 1781, Casimir, qui est à Cambrai, accuse réception de la lettre par laquelle on lui accorde de venir en représentation, il proteste de son zéle et de ses soins.

Le 13 septembre, on lui écrit de ne pas venir ; cette décision inattendue est pour lui un coup de foudre : il a refusé des engagemens ailleurs, et va rester deux mois inactifs, avec des frais considérables ; il attend de la générosité de la ville un dédommagement.

Le 1er janvier 1783, lettre de Valville qui est à Amiens ; il dit :

« Permettez moi de vous préfenter mes refpects & mes vœux fincères à cette nouvelle année ; fouffrez auffi que je profite de la circonftance pour vous remercier de l'obligeant certificat que vous avez bien voulu m'envoyer par M. Grébert.

» J'ai appris par le même M. Grébert que vous

n'aviez pas de troupe pour le carême, & je vous offre la mienne, j'ai tant à me louer des bontés de Meſſieurs de Saint-Quentin que je ne puis me réſoudre à vous laiſſer ſans ſpectacle pendant ce tems, perſuadé que vos meſſieurs & dames animeront par leurs préſences les efforts que nous ferons pour contribuer à leurs amuſemens.

» Le public a paru content des talens de ma troupe ; ce ſont les mêmes acteurs que je vous propoſe ; la ſeule différence conſiſtera dans le choix de nos meilleurs chefs d'œuvre dramatiques, que le tems ne nous a pas permis de jouer ſur votre théâtre. »

Il réitère sa proposition le 1er février.

Le 22 janvier, Dalincourt « régiſſeur de la comédie à Evreux, en Normandie » propose une bonne troupe en tous genres.

Cinq jours après, nouvelle proposition d'un autre directeur, conçue en ces termes :

« Je ſuis pére, & directeur d'une trouppe d'enfans jouant l'opéra ; ma fille aînée eſt connue pour avoir chanté quatorze fois de ſuitte au concert ſpirituel l'année 81 & tout récemment le jour de Noël dernier. Je les ay préſentés dans les plus grandes villes de France telles que Marſeille, Lyon, etc. où ils ont fait la plus vive ſenſation. Comme je ſais à n'en pas douter que l'intention de M. Valville eſt de paſſer le carême à Amiens, puiſqu'il m'a été propoſé par pluſieurs

» Déſirant procurer un bon ſpectacle dans les villes

perſonnes de conſidération de joindre ma troupe à la ſienne, ſon objet étant d'avoir la réſidence qui s'aſſemble complettement dans la quinzaine de Paſque prochain.

» Si effectivement Monſieur de Valville ne change point de deſſein & qu'il abandonne Saint-Quentin, je vous prie, Monſieur, de vouloir bien m'accorder la permiſſion de faire paraître dans votre ville ma troupe. J'oſe me flatter qu'elle vous fera, ainſi qu'aux habitans, quelque plaiſir ; c'eſt, du moins, l'effet qu'elle produit partout où je la préſente. Du temps de l'ancienne ſalle j'en ai conduit une à Saint-Quentin de grands perſonnages, qui a fait grand effet. J'eſpère que les petits en feront encore davantage. Honorés moi, s'il vous plait, Monſieur, d'un mot de réponce. Je ſuis, etc.

RENAUT.

Mon adreſſe eſt chez Mme Racine, propriétaire de la ſalle des ſpectacles, à la ſalle de comédie même.

Au mois d'octobre, le Corps-de-Ville reçoit communication du privilége suivant :

« Gabriel-Marie de Taleyrand Périgord, comte de Périgord & de Grignols, prince de Chalais, grand d'Espagne de la première claſſe, chevalier des ordres du Roi, lieutenant général de ſes armées, gouverneur & lieutenant général de la province de Picardie & Pays reconquis, commandant en chef dans celle de Languedoc.

de notre gouvernement général de Picardie, aſſez conſidérables pour en ſoutenir l'établiſſement, & particulièrement dans celles d'Amiens, Abbeville, Saint-Quentin & Calais, & le ſieur Senépart, qui a eu ſous nos ordres pendant pluſieurs années l'entrepriſe de ceux du bas Languedoc, s'étant conduit avec intelligence & probité, avons jugé à propos de lui donner & accorder le privilége de conduire des troupes de comédiens français & italiens dans les villes qui dépendent de notredit gouvernement de Picardie, pour jouer & faire jouer ſur les théâtres deſdites villes, & à l'égard de celles où il n'y en a point d'établis dans les lieux & ſur les emplacemens qui ſeront par lui loués de gré à gré, des comédies françaiſes & italiennes, des opéras ſérieux, bouffons & comiques, des pantomines & ballets, comme auſſy d'y donner & faire exécuter des concerts, des bals parés, redoutes & autres divertiſſemens de même nature dans les tems où les théâtres ſeront ouverts dans les autres villes du Royaume, ſans que perſonne puiſſe le troubler, ni inquiéter en aucune manière ni ſous quelque prétexte que ce ſoit pendant la durée dudit privilége qui commencera à avoir ſon effet pendant trois ans à compter de Pâques prochain 1784. Pourront néanmoins les officiers municipaux deſdittes villes de notre gouvernement admettre momentanément dans leurs ſalles les troupes qui ſe préſenteront pour y donner des ſpectacles quand ces ſalles ne ſeront pas occupées par le ſieur Senépart ; & ce, toutefois, de l'agrément de

M. l'Intendant de ladite province, qui veut bien concourir à l'exécution du préfent privilége ; bien entendu auffi que lefdites troupes étrangères devront laiffer au fieur Senépart lefd. falles libres lorfqu'il fe préfentera avec la fienne, ou qu'il y en enverra une à fon nom comme faifant partie de fon entreprife.

» Mandons & ordonnons aux commandans particuliers des villes de la province de Picardie, aux maires, mayeurs & échevins des villes qui en dépendent, & à tous autres officiers municipaux dans l'étendue de notredit gouvernement, de recevoir led. fieur Senépart & fes troupes exclufivement à toutes autres pendant le tems cy deffus prefcrit, fous l'obligation par ledit fieur Senépart d'exercer lui-même notre privilége, & à la charge par lui de fe conformer aux réglemens de police & ufages établis dans les différentes villes où il fe préfentera pour y donner des fpectacles & où il fera féjourner la troupe, que nous prenons fous notre protection & fauvegarde.

Fait à Paris, le 27 feptembre 1783.

Le Cte DE PÉRIGORD.

Par Monfeigneur

BONNEMAIN.

D'où, quelques jours après, cette lettre :

Paris, le 8 octobre 1783.

MESSIEURS,

« Ayant exercé le privilége des fpectacles des

états de Languedoc en l'abſence du propriétaire pendant trois ans & ſous les yeux de Monſeigneur le comte de Périgord, pour me récompenſer de ma bonne conduite, ce ſeigneur a bien voulu m'honorer de celui de ſon gouvernement de Picardie. Je prens la liberté de vous en donner avis & de vous prévenir que j'en aurai la jouiſſance depuis Pâques prochain juſqu'en quatre vingt ſept.

» Mes principes en tout temps, Meſſieurs, ont été de faire en ſorte d'être toujours agréable à mes ſupérieurs, & c'eſt dans cette vue que je m'empreſſe de me ſoumettre à vos ordres & de vous demander quels ſeroient, outre les temps des foires, ceux où vous verrez dans votre ville le ſpectacle avec plaiſir. Ayant comédie & opéra diſtincts, je me ferai un devoir de vous donner l'un & l'autre dans les ſaiſons propices.

» Je vous prie de croire, Meſſieurs, que vous ſerez auſſi bien ſervi que par mon prédéceſſeur. J'ai dans mes aſſemblages des talens de premier ordre, des acteurs brillamment vêtus & dont la conduite irréprochable ne m'a jamais mérité que des louanges.

» Daignez agréer, etc.

SENÉPART.

Le 28 novembre, Durand, directeur de la Comédie à Compiègne, écrit de Soissons et sollicite la permission de venir à Saint-Quentin.

Pour l'année 1784, nous manquons de documens, et nous ne trouvons, pour 1785, que celui-ci :

Messieurs,

« Incertaine ſi vous poſſédiez un ſpectacle en votre ville j'ai pris la liberté de vous écrire & de vous en propoſer un exécuté par des enfants qui ont joué devant leurs Alteſſes Royales à la Cour de Bruxelles & autres lieux & qui toujours ont fait l'admiration des publics.

» Perſuadée que vous ne me refuſerez pas l'honneur de votre protection à ma demande, je pars, au moment que je vous écris de Cambray pour Le Queſnoy où je vais attendre impatiemment votre réponſe. Je ne me déciderai pour aucun autre lieu que je ne l'ai reçue. En conſéquence, je vous ſupplie très inſtamment, Meſſieurs, autant que faire ſe pourra de n'y apporter aucun retard, vu que je ne me déciderai pour aucun autre lieu que je ne l'ai reçue. Je vous demande la permiſſion pour un mois, m'offrant néanmoins de quitter ſi, contre toute attente, vous accordiez la permiſſion à quelque directeur qui dût s'y rendre entre temps.

» Pardon de mon trop de liberté, ſi je ſuis aſſez heureuſe pour que vous acquieſſiez à ma demande croyez que rien ne bornera la reconnaiſſance de celle qui a l'honneur d'être très parfaitement, MM. etc.

Femme Folly.

En marge de la lettre, nous lisons :

Répondu le 5 mai 1785, en observant que Mde Folly devait craindre de ne point faire grand chose ici en été, parce que beaucoup de monde allait à la campagne. — Néant depuis le 20 septembre jusqu'au 1er novembre et pendant le Carême.

En 1786, les nommés Garnier et Durand exploitaient le théâtre de Saint-Quentin, ainsi que le démontrent les deux pièces suivantes :

MESSIEURS,

« Supplie très humblement Jean Baptiſte Pomignon, régiſſeur de la troupe de comédie des ſieurs Garnier & Durand ſe trouvant actuellement en cette ville, diſant que déſirant y jouer des opéra-comiques, il vous plaiſe, Meſſieurs, luy accorder votre permiſſion pour débuter le 31 courant d'aouſt juſqu'au 25 ſeptembre prochain, après lequel tems le ſuppliant s'oblige de ſe retirer.

» Ce conſidéré, Meſſieurs, led. ſuppliant eſpère obtenir de nos bontés l'effet de ſa prière. Il ne ceſſera d'intercéder le ciel pour votre conſervation.

POMIGNON,

Régiſſeur de l'Opéra de MM. Garnier & Durand.

Saint-Quentin, le 20 août 1786.

» Meſſieurs les Magiſtrats voulant bien m'accorder la permiſſion de continuer les repréſentations d'opéra,

je me ſoumet de faire partir la troupe à la première réquiſition verbale de Meſſieurs les Magiſtrats de cette ville.

POMIGNON.

A Saint-Quentin, le 15 septembre 1786.

Le 26 août, Borsary, cessionnaire du privilége de Senépart, écrit d'Amiens pour demander à venir jouer.

Le 16 novembre, Augustin Borsary, associé pour le privilége s'engage en son nom et en celui de son frère à venir à Saint-Quentin au carême prochain jouer la comédie ou l'opéra à son choix, à l'exclusion d'autre troupe dans les conditions du privilége. Le traité fut signé avec lui par MM. Paul Adrien Pimpré et Joseph Cambronne Carré, échevins.

Borsary ayant besoin d'argent, la ville lui avance 300 livres à rembourser en décembre prochain sous peine de nullité du traité.

Le 27 janvier 1787 Mme Naudet répond à M. Grébert qui lui demandait si elle voulait venir ; elle le désire, mais elle voudrait avoir la représentation des dimanche, lundi et mardi gras, et les bals.

Le 5 avril, Legrand, cessionnaire du privilége Senépart, écrit d'Amiens pour offrir sa troupe ; il annonce notamment « un ballet entier. »

Le 21 février, le comte de Périgord avait renouvelé

à Senépart « la dame ſon épouſe, pour trois autres années » le privilége de 1784, sous la condition d'être personnellement responsable de l'exécution dudit privilége ; le 5 octobre, Senépart céda ce privilége à Naudet, de la Comédie française, et à Mlle Ribou, comédienne. Le 20 novembre, le comte de Périgord confirma cette cession. Nous donnons ici ces trois faits, à la même date, parce qu'ils sont liés entre eux ; revenons au mois de mai et voyons ce qui se passe jusqu'à la fin de l'année.

Le 7 mai, le Corps-de-Ville fait écrire par son greffier Mallet, la lettre suivante à M. de Bonnemain secrétaire du gouverneur de Picardie.

« Il paroît d'après la lettre que nous venons de recevoir du ſieur Legrand ſe diſant directeur aſſocié des ſpectacles d'Amiens & que nous vous adreſſons, que le ſieur Senépart lui a fait la ceſſion pour cette année du privilége qu'il avoit obtenu de Mgr le comte de Périgord de donner des ſpectacles dans les villes de ſon gouvernement.

» Les bontés, Monſieur, dont vous nous avez honorés dans différentes occaſions nous donnent la confiance d'y avoir recours de nouveau en vous priant d'enjoindre au ſieur Legrand de faire ſa ſoumiſſion en notre greffe de venir avec ſa troupe jouer la comédie en notre ville depuis le 27 ſeptembre juſqu'au 1er novembre temps de notre foire, & depuis le 1er dimanche de Carême juſqu'à celui des Rameaux ; nous conve-

nons volontiers que cette dernière ſaiſon eſt peu favorable aux comédiens, mais celle de la foire leur procurant des recettes conſéquentes, il eſt naturel que profitant des avantages de la première ſaiſon, ils courrent les riſques de la ſeconde ; d'ailleurs, notre ſalle de ſpectacles, bâtie depuis peu d'années, a coûté au domaine plus de 90,000 livres & il s'en faut de beaucoup que le produit des repréſentations couvre la ville des avances qu'elle a faites.

» Nous ne vous laiſſerons pas ignorer, Monſieur, que le ſieur Borſary à qui le ſieur Senépart avait fait depuis deux ans la ceſſion du même privilége nous a occaſionné cette année une perte aſſez conſidérable en ne venant pas au carême dernier comme il s'y étoit engagé avec nous par écrit, & en refuſant de payer une ſomme de 300 livres à laquelle il s'étoit obligé envers le domaine, à l'effet de l'indemniſer dans le cas où il ne pourrait remplir les engagemens qu'il contractoit de venir jouer la comédie pendant le carême.

» Ces motifs nous font eſpérer que vous voudrez bien nous authoriſer à recevoir dans le courant de ladite année, hors les deux termes ci devant fixés, les comédiens qui pourroient ſe préſenter en notre ville, pour y donner des repréſentations ; c'eſt le ſeul moyen que nous ayons de nous couvrir des ſommes que nous avons emploiées pour la conſtruction de notre ſalle & que nous employons tous les jours pour ſes décorations & réparations. »

Deux jours après le Corps-de-Ville recevait la lettre suivante d'un directeur, plus fort, nous l'espérons, dans l'art de plaire au public qu'en orthographe.

Monſieur le Propriétére de la ſalle de ſpectacle de Saint Cantin en picardi.

MONSIEUR,

» Je pren la liberté de vous ecrire pour vous prié de me faire asavoir ſi lia une troupe de comedi à Saint Cantin ou ſi elle doi biento il veni en se que je me propauſe de paſe un mois. Je vous priret de me faire reponce a laittre qeu vous aubligeres, Monſieur, sèlui qui a loneur detre votre tres humble ſerviteur

BOUTOUX

Directeur de ſpectacle.

Mon adrece & a Chartre en boſe, à la ſalle.

A Chartres, 9 mais 1787.

Le silence de M. de Bonnemain, amena, de la part du Magistrat, une nouvelle lettre, écrite le 6 juin et dans laquelle on lui disait :

« Nous avons eu l'honneur de vous écrire vers les premiers jours du mois de mai dernier concernant les ſpectacles de notre ville & celui de vous prier de nous marquer quel parti nous devons ſuivre à cet égard à l'effet de nous ménager dans tous les tems la protection & la bienveillance de Mgr le comte de

Périgord ; nous efpérions de jour en jour recevoir de vous une réponfe relative à cet objet, mais vos occupations multipliées vous ont empêché fans doute de fatisfaire à nos défirs, auffi fommes nous aujourd'hui embarraffés à ce fujet. Il vient de fe préfenter à notre police de ce jour un directeur de comédie à l'effet d'obtenir de nous la permiffion de venir avec sa troupe jouer la comédie en notre ville à commencer le 12 du courant jufqu'au 20 juillet fuivant. D'après votre filence, Monfieur, & pour ne point mériter de reproches nous n'avons pas ofé prendre sur nous de lui accorder la grâce qu'il demandait ; nous nous fommes feulement contentés de lui dire que fous peu nous lui marquerions notre intention. En conféquence, nous vous prions de vouloir bien prendre la peine de nous mander ce que vous penfez des réflexions que nous avons eu l'honneur de vous faire par notre première lettre. Nous vous réitérons que notre hotel de ville, qui a fait des avances confidérables pour bâtir notre falle de fpectacles éprouverait une perte fenfible fi nous étions réduits à la dure néceffité de ne recevoir de comédiens qu'aux époques de la foire & du carême. Nous nous flattons que vous voudrez bien nous honorer d'une réponfe & faire ce qui dépendra de vous pour nous donner fatisfaction. »

Le 16, nouvelle lettre écrite cette fois à M. Godard, ou en son absence à M. de Bonnemain, pour lui dire, en réponse à sa dépêche, qu'il n'y a qu'une foire par

an, fixée au 9 octobre et durant neuf jours. Réitération y est faite de la demande contenue dans les précédentes.

Dès le 6 mars, par acte signé à Amiens, les frères Borsary, avaient cédé pour un tiers leur privilége au sieur Legrand qui devait verser 5,000 livres, « montant & valeur du tiers des meubles, effets, magafin de mufique & habits, frais de voyage, etc. » pour un an. Legrand abandonnait en outre Chalons ou Troye aux Borsary.

Par un autre acte du 25 juin, J. Vernon, Simonet et sa femme, Borsary, Debray, Berger, Minard, Duprat, etc., s'associent pour exploiter ensemble le privilége de Picardie et Champagne. « A dater du jour de notre départ de la ville de Reims, difent-ils, nous féjournerons à Saint-Quentin le temps que nous croyons pouvoir y refler. De Saint-Quentin à Amiens jufqu'au 1er octobre, d'où nous retournerons à Saint-Quentin pour y faire la foire ditte d'octobre & y refter jufqu'au 15 novembre ; du 15 novembre & jufque & y compris le carnaval, à Arras, & retourner enfuite à Abbeville pour y paffer le carefme, & y finir l'année de comédie devant échoir le famedy veille des Rameaux 1778. »

Les choses semblent avoir pris dès lors entre Borsary et Legrand une tournure qui n'avait rien de pacifique ; nous trouvons, en effet, tout un dossier sur leurs discussions.

25 juin, Legrand « aſſocié des ſpectacles des provinces de Picardie & de Champagne » s'informe si le Corps-de-Ville de Saint-Quentin a reçu son privilége, il se propose de venir pendant la foire.

1er juillet, Legrand à Messieurs les Associés du spectacle, en la Salle du Spectacle à Saint-Quentin. Il ne peut consentir à la cession que leur a faite Borsary, à moins qu'il ne soit déchargé de toute solidarité, n'entendant entrer pour rien dans les pertes ou les benéfices ; qu'il fixera aux associés la marche qu'ils doivent observer ; qu'ils partiront de Saint-Quentin quinze jours avant son arrivée ; qu'ils tiendront la ville d'Amiens à sa réquisition.

3 juillet, Legrand écrit d'Abbeville à la Municipalité de Saint-Quentin pour la remercier de sa protection efficace. Il stipule, de nouveau, les conditions qu'il a imposées aux associés et que ceux-ci ont acceptées, dit-il.

Autre lettre, sans date, mais de la même époque selon toute vraisemblance : Vernon annonce que le 29 ou 30 septembre il viendra à Saint-Quentin ; il reste seul à servir la province, le sieur Legrand s'étant « évadé » et son opéra s'étant « rompu à Abbeville. »

Troyes 5 juillet, les frères Borsary écrivent que leur troupe ne peut y être inquiétée puisqu'ils ont le

privilége et que Legrand n'est que leur associé pour un tiers. — Deux autres lettres sur le même sujet.

Revenant à la correspondance ordinaire, nous trouvons d'abord cette lettre :

La Haye, ce 14 juillet 1787.

Messieurs,

« Sur le point de rentrer en France & de quitter la Hollande pour aller occuper la ville de Rheims ma patrie, j'ose vous solliciter à l'effet d'obtenir votre théâtre pour le tems de la foire prochaine. Vous connaissez ma troupe ; je l'ai augmentée de trois sujets dont l'un joue supérieurement l'emploi des pères nobles, qui m'a toujours manqué jusqu'à présent. Cet acteur a donné beaucoup d'étendue à mon répertoire & par son secours j'ai nombre de pièces que je ne pouvais pas jouer sans lui. Je ne doute pas, si vous daignez m'envoyer votre agrément, que je ne fisse d'excellentes affaires à Saint-Quentin dans un mois ou six semaines de séjour, la foire y comprise. Vous pouvez, Messieurs, insérer dans vos conditions celle expresse de passer le carême prochain dans votre ville : je promettrai & je tiendrai parole. J'ai l'honneur d'être connu de vous comme un galant homme & j'ose croire que vous ajouterez foi à mes engagemens, même de vive voix & sans les écrire, ce que je ferai pourtant si cela vous convient. Je ne parle pas des mœurs de

mes acteurs, ils ne rempliffent que leur devoir & il feroit peu glorieux de tirer vanité d'une chose auffi fimple.

» Daignez, etc.

Dorfeuille,

Directeur de la Comédie Françaife.

P. S. Le voyage vous paraîtra peut être bien difficile à entreprendre ; mais j'ai des moyens d'aller de la Haye à Rheims pour 40 louis.

A Meffieurs les Mayeur & Echevins de la ville de Saint-Quentin, en leur Affemblée, à l'Hôtel-de-Ville Saint-Quentin.

Tout porte à croire que la pétition fut rejetée ; en tout cas nous ne trouvons nulle part trace de son admission.

Le 25 octobre, Janvier, secrétaire greffier de la ville d'Amiens, écrit au nom de la Municipalité : « Nous réclamons avec confiance le fecours de votre autorité pour obliger les comédiens qui font actuellement dans votre ville à remplir ces engagemens qu'ils ont contracté vis à vis de nous. »

Un exprès apporte cette dépêche au Magistrat.

On ne se hâtait sans doute pas assez vite, au gré des Amiénois, de faire droit à leur réclamation, ou les directeurs montraient à se laisser convaincre une résistance opiniâtre, car un échange de correspondance s'ensuivit.

Un nouveau messager arriva en novembre porteur de la lettre suivante :

Amiens, ce 1er novembre 1787.

Messieurs,

« Nous avons réclamé votre autorité pour obliger les comédiens qui ſont actuellement dans votre ville à venir remplir les engagements qu'ils ont contracté vis à vis de nous. L'ordre public, la foi publique, les ſecours mutuels que les magiſtrats doivent à l'autorité publique y ſont intéreſſés. Nous n'avions pu, lors de la première lettre, vous faire l'hommage de nos ſignatures ; notre délibération n'avoit été terminée qu'après huit heures du ſoir, & le ſieur Prudhomme, notre envoyé, devait partir le lendemain à cinq heures du matin. Nous vous réitérons inſtamment notre prière, & nous vous prions d'être bien aſſurés que nous nous ferions un devoir de déférer en pareille occaſion à tout ce que vous déſirerez.

» Nous ſommes, etc.

Signé :

Pazadru, Maillard, C. Poujol,
Boitel, Lefebvre Dubourg père,
Bernard Declery.

Le Corps-de-Ville répondit :

Saint-Quentin, 3 novembre 1787.

Messieurs,

« D'après la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le 25 octobre dernier & qui nous a été remise par le contrôleur de votre salle de spectacle, nous avons fait assembler & venir par devant nous les comédiens actuellement en notre ville, auxquels nous avons représenté qu'ayant contracté l'engagement de se rendre en vôtre ville vers les premiers jours de novembre, en quittant Saint-Quentin, ils ne pouvaient y manquer, & avec d'autant plus de raison que vous comptiez sur eux pour y jouer la comédie ; en conséquence, ils partiront mardi d'icy pour se rendre à Amiens, quoique notre intention était de les garder jusqu'au 20 de ce mois comme l'année dernière ; nous nous sommes cependant volontiers déterminés à en faire le sacrifice pendant 15 jours pour vous prouver plus particulièrement le plaisir que nous avons eu de vous être utile & le dévouement avec lequel nous avons l'honneur d'être, etc.

Esmangard, J. Laurent, Mallet.

Le 11 novembre, Delval, qui est à Boulogne-sur-Mer, propose sa troupe : « sans être de la première force, dit-il, elle fait plaisir partout. »

Le 13 du même mois, de S[t] Martin, alors à Vincennes, offre de venir avec une troupe des Variétés et d'Ambigu-Comique jouer un répertoire « dans lequel ſe trouve les trois quarts de pièces inconnues à la Province. »

Il nous faut franchir un espace de quatre mois avant de rencontrer une pièce intéressante. A la date d'avril 1788 apparaît pour la première fois le nom de Naudet, artiste et directeur, sur lequel nous fournirons plus loin quelques explications au point de vue des rôles qu'il créa. Pour le moment contentons-nous de ne voir en lui que l'entrepreneur de Spectacles et remettons à plus tard notre jugement sur l'acteur.

Le 3 avril 1788, Naudet signifie en ces termes, la cession que Senépart lui fait du privilége :

Messieurs,

« J'ai l'honneur de vous adreſſer la copie du privilége de la province de Picardie & la ceſſion qui m'en a été faite par M. Senépart. Vous y verrez, Meſſieurs, que j'ai ſeul le droit avec M[lle] Ribou de conduire une troupe de comédie dans votre ville. Le privilége eſt excluſif, je vous prie de vouloir bien l'enregiſtrer. Je vous prierai auſſi Meſſieurs de me marquer le temps où vous voulez du ſpectacle afin que je puiſſe prendre les précautions néceſſaires pour que le ſervice de la province ſoit bien fait.

» Je puis vous affurer que la troupe eft bonne, que les fujets qui la compofent font honnêtes & que perfonne n'eft plus en état de vous contenter que celui qui eft, avec la plus refpectueuse confidération, etc.

NAUDET

Penfionnaire du Roi à la Comédie-Française,
rue & place du Théâtre-Français à Paris.

A Meffieurs les Officiers Municipaux de la ville de Saint-Quentin.

Le 9, il écrit de Reims pour demander à venir jouer et il insiste sur ce point que les troupes qui viendront en son absence lui devront payer quart des recettes.

Le 26, il est rentré à Paris, il prévient qu'il débute, le 12 mai, par Amiens ; de cette ville il écrira pour prendre date.

Le 12 juin, en effet, il annonce qu'il pense quitter bientôt Abbeville et venir à Saint-Quentin vers le 15 ou 20 août. M. Grébert lui répond le 16 que sa lettre arrive d'autant mieux qu'une autre troupe avait sollicité de jouer du 25 juillet au 25 août et qu'il va lui répondre négativement.

Voici ensuite quelques pétitions adressées par des

directeurs ; la première est adressée au lieutenant de police de la ville :

Verneuil au Perche, le 19 juillet 1788.

MONSIEUR,

« Ma ſociété, trop nombreuſe & trop conſéquente par les talens & la miſe pour des villes du genre de Verneuil & ne s'y étant rendue que pour profiter du paſſage des troupes envoyées dans la Bretagne, me charge de vous demander votre ſuffrage pour nous rendre dans votre ville, où nous ſerions enchantés de concourir à vos plaiſirs. Nous oſons eſpérer que vous voudrez bien nous répondre & nous marquer vos intentions parce qu'auſſitôt après la réception de vos ordres nous ferons partir nos équipages & nous mettrons en route. Je ſuis, etc.

CHEVALIER,

Comédien.

M. Grébert lui répond le 24 que la ville ne demande pas mieux que de le laisser venir ; mais il y a un privilégié et quand celui-ci arrive il faut lui céder la place ; or il a promis sa troupe pour le mois prochain ; les magistrats ne garantissent rien, ils n'assurent leur permission que jusqu'au 15 août.

Trompés sans doute par un faux bruit, « ayant appris, diſent-ils, que la troupe de M^de^ Naudet eſt

rompue, les nommés Bigeault, De Volmerouges & Debray, annoncent de Tournay, le 1er août, qu'ils vont venir à Saint-Quentin jouer des pièces nouvelles, telles que les *Amours de Bayard, l'Ecole des Pères, Novagorod sauvé, Les Etourdis, etc...,* » selon toute vraisemblance ils furent priés de ne pas se déranger; Mde Naudet annonça, en effet, le 4 août, qu'elle arriverait le 20; toutefois elle ne put mettre complétement son projet à exécution. Ayant reçu, du Corps-de-Ville, une lettre apportée par un exprès, elle promet le 1er septembre de débuter le 11.

A sa lettre, la Ville répondit en envoyant ce billet :

A la troupe de Cambray.

« Vous pouvez arriver, Meſſieurs, quand il vous plaira, Meſſieurs les Officiers Municipaux vous accordent leur ſalle jusqu'au 28 ſeptembre, & ſi votre troupe eſt bonne ils pourront vous favoriſer davantage.

Ce 3 ſeptembre 1788.

En même temps, Naudet recevait ce témoignage de mécontentement :

Ce 4 ſeptembre 1788.

« L'Hôtel-de-Ville de Saint-Quentin eſt très étonné, Monſieur, que vous ſoyez auſſi peu exact à tenir vos promeſſes & que vous croyez pouvoir vous attribuer un droit ſur ſon théâtre lorſqu'il ne vous plait pas de

venir l'occuper. Vous avez tellement remis votre arrivée de jour en jour & laſſé la patience de Meſſieurs les Officiers Municipaux qu'ils me chargent de vous dire que vous ne pouvez plus jouir de la ſalle avant le 1er octobre parce qu'ils viennent de l'accorder à une autre troupe. A l'époque du 1er octobre, la ſalle ſera diſpoſée pour vous recevoir en vertu de votre privilége, mais encore faudra t-il que vous offriez de meilleures ſuretés pour votre arrivée que les vaines promeſſes que vous avez tant de fois faites & violées, ſans quoi, Meſſieurs les Magiſtrats pourraient prendre des arrangemens qui vous feraient défavorables & auxquels vous n'auriez pas le droit de vous oppoſer, puiſque ce ferait à votre négligence ſeule qu'il faudrait vous en prendre. »

Cette lettre fut réitérée le lendemain 5 dans une nouvelle dépêche où la ville insistait pour obtenir des garanties, prévenant que le silence de Naudet serait considéré comme un refus dégageant de toute espèce de privilége en sa faveur. Une plainte fut également portée à l'Intendant de Picardie : Il s'empressa d'adresser au Mayeur sa réponse, ainsi conçue :

Amiens, le 6 ſeptembre 1788.

« J'ai reçu, Monſieur, vôtre lettre du 3 de ce mois. J'ai fait demander ſur le champ Made Naudet, directrice de la comédie, je lui ai fait prendre lecture de votre lettre. Elle m'a dit que ſes malles étaient faites

& les routières arrêtées pour partir lundi pour fe rendre à Saint-Quentin, qu'elle peut d'autant moins changer fes difpofitions que fuivant fon privilége la falle doit lui être ouverte à fon arrivée ; que c'eft dans l'intervalle d'une lettre qu'elle a écrite au controlleur de la falle de Saint-Quentin qu'avant de recevoir fa réponfe vous avez pris une troupe étrangère. Elle veut toujours partir lundi prochain & elle vous envoye un exprès pour vous en prévenir. Vous pourriez envoyer à Amiens la troupe que vous avez & recevoir celle de M^de^ Naudet. Je ne vois que ce moyen à employer pour ne pas mécontenter le comte de Périgord.

» Je fuis etc.

d'Agay.

Cette combinaison fut sans doute adoptée, en tout cas la troupe de Cambrai ne vint pas et la ville de Saint Quentin ressentit une fois de plus ce qu'il y avait d'inconvenant et de vexatoire dans le privilége. Du reste il ne va plus durer longtemps, 89 approche et le souffle immense de la Révolution l'entraînera dans l'abîme où furent précipitées la monarchie et toutes les institutions qui en étaient la conséquence et le cortége nécessaire.

Voici que dès le commencement de l'année, l'agitation générale inquiète les directeurs. Nous avons la preuve de l'émotion qui se produit par la correspondance qui fut alors échangée.

M. Grébert écrivit à une personne dont nous ne savons pas le nom mais qui évidemment était le Mayeur de Saint-Quentin, une lettre ainsi conçue :

MONSIEUR,

« J'ay reçu avant hier la lettre de M^de^ Naudet, & hier j'ay eu l'honneur d'aller chez vous vous en faire part, mais je n'ay trouvé perſonne & porte fermée, j'ay écrit de ſuite à M^de^ Naudet ſur les objets qu'elle demandoit que je ne croyais pas qu'elle put venir les trois jours gras à cauſe des bals & redoutes qui sy donneront, & quant aux deuils & mauvaiſes affaires, que cela ne feroit preſque pas ſenſible, parce que ceux qui pouroient en ſouffrir étoient des fabricans de Campagne qui ne peuvent par conſéquent faire tort au ſpectacle, & qu'à l'égard des abonnements je ne pouvois en faire d'avance qu'autant qu'elle déſignera le genre de troupe qu'elle doit envoyer & ſurtout qu'elle l'envoie aſſez tôt pour débuter le 1er dimanche de Carême ; que j'attendois ſa réponſe de ſuite. J'ai l'honneur, etc.

GRÉBERT.

31 janvier 1789.

Le 28 février, l'échevin commissaire aux spectacles d'Amiens, M. Pazadru annonce que la ville d'Amiens ne retiendra pas la troupe Naudet jusqu'à Pâques, elle la laissera partir plus tôt afin d'être

agréable à Saint-Quentin et de permettre de se délasser à quantité de personnes qui doivent être agitées par la politique, l'assemblée du Tiers se tenant le mois prochain.

Sérigny, sollicité par les Magistrats de venir à Saint-Quentin, écrit le 12 mars, qu'il a traité avec Cambray; qu'il lui serait difficile d'en sortir et qu'il est arrêté par « les entraves qui paroiſſent autour de la Comédie de votre ville; ne prévoyant y aller pouvoir donner que quelques repréſentations par ſemaine ce qui ſeroit coûteux, & obligé de payer un ſixième par repréſentation cela paroit donner beaucoup de peines ſans eſpérer tirer aucun bénéſice; » il croit cependant pouvoir, la semaine suivante, aller donner une ou deux représentations.

Il arriva en effet, ou plutôt il envoya sa femme demander qu'on le dispensât du sixième ou du loyer, et qu'on lui assurât « les frais de voyages & jettons qu'elle donne tous les jours à ſes penſionnaires, qui ſont de trois livres par chacun. »

Le 3 avril, Naudet écrit d'Amiens :

Monsieur,

« Les ordres que nous avons reçus de reſter à Amiens le carême nous ont empêché de vous donner une troupe à Saint-Quentin; nous en ſommes très fâchés pour deux raiſons, la première parce que

nous l'avions promis, la feconde parce que nous y avons perdu.

» Je n'ai imaginé d'autres moyens pour montrer ma bonne volonté à la ville que d'y aller faire l'ouverture à Pâques prochain.

» Je vous envoye ci-inclus, Monfieur, une copie du nouveau privilége que Mgr le Cte de Périgord m'a fait l'honneur de m'accorder ; je vous fupplie de vouloir bien le faire enregiftrer. Je vous fupplie auffi, Monfieur, d'engager M. Grébert à propofer des abonnemens, & de nous favorifer, car l'année que nous venons de paffer est affreuse. Si cependant, Monfieur, vous imaginiez que dans cette faifon, il n'y a rien à faire à Saint-Quentin, je vous prie de vouloir bien me le dire.

» J'ai l'honneur, etc.

NAUDET.

Sur un avis favorable il arriva avec ses acteurs.

Le 9 mai, lettre de Mme Naudet; elle explique qu'elle perd beaucoup d'argent; que le 30 avril, les 5, 7 et 9 mai elle a dû mettre aux frais une somme de 69 liv.; elle reconnaît qu'à Amiens elle paie le 5e, mais c'est après que les frais sont couverts; elle sollicite qu'il en soit de même ici, pour elle, « dans un temps malheureux, où tout confpire contre le fpectacle. » Le même jour, M. Grébert expose les mêmes faits à M. Néret, mayeur, et ajoute que la veille la recette a

été fort mauvaise, quoique l'on donnât une pièce nouvelle.

Le 25, Naudet, probablement sur son départ, rappelle qu'il a un privilége, que les autres troupes autorisées par la ville lui doivent le quart des recettes; il prie la ville de tenir la main ferme à cette perception : en cela, il ne fait qu'exercer son droit et « il doit en rendre compte à Mgr le Cte de Périgord. »

La ville de Saint-Quentin, trouvant sans doute exorbitant cette quarte d'un nouveau genre et n'admettant pas la théorie de Naudet, l'en prévint; il répliqua par cette lettre adressée à M. Néret :

MONSIEUR,

« M. Grébert, par une réponſe que j'ai reçue de lui hier 28 du courant, me fait ſavoir que Meſſieurs les Officiers Municipaux de Saint-Quentin, me croyant mal fondé dans mes prétentions ſur la troupe qui occupe mon privilége, je rends compte de cette réponſe aujourd'hui à Monſeigneur le Comte de Périgord; jusqu'à ce qu'il m'ait fait parvenir ſes ordres, je vous prie, Monſieur, de vouloir bien me permettre de perſiſter dans mes droits. Par mon privilége, aucun ſpectacle ne peut s'établir dans les villes de la Picardie ſans violer les droits du Gouverneur & ſans me faire tort. Vous m'obligerez beaucoup, Monſieur, en me continuant les bontés que vous m'avez montrées quand j'étois à Saint-Quentin.

» Je vous prie donc, Monſieur, de vouloir bien faire garder une note exacte des recettes que la troupe actuelle y aura faites pendant ſon ſéjour.

» J'ai l'honneur, etc.

NAUDET.

Paris, ce 29 juin 1789.

Plusieurs mois se passent et les événemens que chacun connaît se déroulent avec une rapidité foudroyante. Le monde du Théâtre en fut forcément bouleversé et la lettre suivante nous montrera que si Naudet insistait tant sur les droits qu'il tenait du comte de Périgord c'était à cause des devoirs qu'ils lui créaient. Il s'adresse au Corps-de-Ville :

MESSIEURS,

« On m'écrit d'Amiens qu'on vous a promis d'être à Saint-Quentin pour y jouer la comédie dimanche prochain, 5 du courant ; on me mande en même tems que ſi la troupe n'y eſt pas ce jour-là, vous pourriez permettre à une autre de s'y établir. Je ne fais pas, Meſſieurs, ſi vous voulez annuler mon privilége ; mais je vous ſupplie, ſi c'eſt votre intention, de vouloir bien auſſi annuler mes engagemens. Depuis vingt mois que j'ai l'honneur d'être directeur de la Picardie je perds 40,000 livres. Je ne vous crois pas capables de vous porter à l'ombre d'une injuſtice. J'ai envoyé ce que j'ai pû pour le départ de la troupe, car les eſpèces

ſont rares à Paris, on me mande qu'il faut encore 25 louis ; je crois, & j'attends de votre équité, que bien loin de permettre à une autre troupe d'aller à Saint-Quentin, vous aurez la bonté de faire paſſer ce petit ſecours à la directrice à Amiens. Si vous le faites dans ce moment difficile pour moi, je vous en réponds & vous prie de m'en inſtruire pour aſſurer votre remboursement & vous témoigner ma reconnaiſſance, ſi vous croyez ne pas devoir me rendre ce service, je vous ſupplie de me faire parvenir vos intentions ſur le privilége.

» J'ai l'honneur, etc.

NAUDET,

Comédien français, Penſionnaire du Roi,
Lieutenant de la Garde nationale pariſienne ;
rue & place du Théâtre-Français.

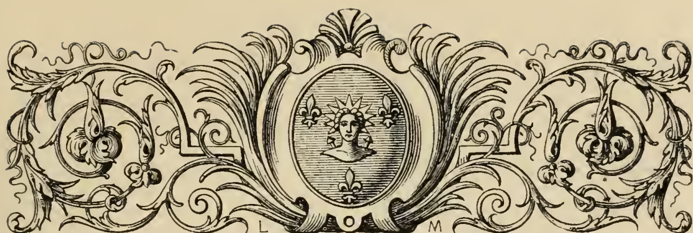
Paris, ce 3 octobre 1789.

P. S. La troupe pourroit être à Saint-Quentin au plus tard jeudi prochain.

Elle vint en effet, et Sérigny demanda de Cambray, le 5 novembre, la permission de venir aussitôt après.

Nous voilà à la fin de l'année 1789. C'est à cette date que s'arrêtent d'ordinaire les travaux historiques, il nous faut donc terminer ici ce long chapitre.





CHAPITRE III



LES TROUPES



PENDANT toute la période qui s'est écoulée entre l'inauguration de la salle de spectacle et la Révolution, plusieurs troupes se sont succédées sur la scène du Théâtre de Saint-Quentin.

Ces troupes comprenaient des acteurs de comédie et drame, et des acteurs d'opéra ; nos directeurs modernes n'ont rien innové à cet égard.

Nous ne possédons les listes que d'un très petit nombre de ces troupes. Nous allons les publier successivement, en suivant, autant que possible, l'ordre chronologique.

ÉTAT
DE LA TROUPE PRIVILÉGIÉE DE S. A. S. MGR LE DUC DE BOURBON, POUR LA PROVINCE DE CHAMPAGNE.

Sous la Direction du sieur VALVILLE.

TRAGÉDIE ET COMÉDIE

MM.

Boquay, grands 1ers rôles.

Baptiste, fils aîné, jeunes 1ers, petits maîtres, forts 2e, doubles des 1ers.

Dubaret, 2e et 3e amoureux.

Saint-Vallier, 2e et 3e amoureux, doubles des jeunes 1ers.

De Villeneuve, rois, pères nobles.

Bailly, 2e rois, rôles à récits, 3e rôles, grands confidents raisonneurs.

Dorsan, confidents, raisonneurs, 2e pères.

Valville, manteaux, financiers, paysans, grimes.

Planterre, paysans, confidents, accessoires,

Baptiste, père, 1ers comiques, grande livrée.

Brochard, crispins, marquis ridicules, arlequins, niais, etc.

Baptiste, fils 3e jeunes rôles, 2e comiques, accessoires.

Millerand, 2e comiques, souffleur.

Valville, fils, rôles d'enfant.

Bertrand, machiniste-décorateur.

Trigory, magazinier.

MMdes

Baptiste, reines, mères nobles, grandes coquettes, forts 1ers rôles.

Bailly, 1res amoureuses, princesse dans la tragédie.

MM^des^

Millerand, 2e reines, grandes confidentes, caractères.
Aug. Bailly, ingénuités, 2es rôles.
Bachelier, 1res soubrettes, confidentes.
Brochard, 2e — —
Baptiste fille, jeunes rôles.
Valville fille, rôles d'enfant.

ÉTAT

DE LA TROUPE D'OPÉRA ET ORCHESTRE.

MM.

Dubaret, 1er haute contres.
Saint-Vallier, colins, 2e haute contres.
Planterre, 1res basses tailles.
Baptiste, 2e —
Brochard, laruettes.
Baptiste l'aîné, taille, double les amoureux, chœurs.
Dorsan, taille, accessoires, chœurs.
Baptiste 3e, dessus, jeunes rôles, chœurs.
De Villeneuve, basse taille, accessoires, chœurs.
Boquay, base-taille, accessoires, chœurs.

MMdes

Bachelier, 1re chanteuse.
Bailly, 1re chanteuse, duégne.
Baptiste, 1re duégne.
Millerand, 2e —
Brochard, } accessoires, chœurs.
Planterre, }
Aug. Bailly, 2e chanteuse.
Baptiste fille, jeunes rôles, chœurs.

ORQUESTRE.

MM.

Bachelier, maître de musique, 1er violon.
Chambon, 1er violon.
Baptiste, 2e violon, alto.
Ferdinand père, 1er cor.
Ferdinand fils, 2e cor.
Baptiste père, basse.
Gravida, contrebasse.

Toutte cette troupe est bien en équipages, décorations, magasin, etc.

ÉTAT

DE LA TROUPE DE COMÉDIE

Des sieurs SENÉPART *et* LUVILLE.

COMÉDIE, TRAGÉDIE ET DRAME.

Luville, roy, père noble, raisonneur.
Senépart, financier, manteau.
Carlisle, 1er rôle tragique et comique.
Saint-Clair, fort jeunes 1er et 2e rôles.
Vazelles, jeunes 1er, 2e et 3e rôles.
Coste, 3e rôles, confidents.
Duplessis, 1er comique.
Dumaniant, 2e comique.
Aubert, utilité, pitre.
Corrigny, souffleur.

MMdes

Vazelle, 1er rôle tragique et comique.
Dumaniant, jeune forte 1re, 2e tragique et comique.
Montainville, 3e amoureuse.
Senépart, caractère, mère, confidente.
Duplessis, confidente, utilité.
D'Argenville, utilité, 2e soubrette.
Luville, 1re soubrette.

OPÉRA.

Carliste, 1er rôle.
Florival, colin.
Saint-Denis, 1re basse taille.
Duplessis, 2e —
Coste, laruette.
Vazelle, Dumaniant, Senépart. } utilités.

MMdes

Beck, 1re chanteuse.
Montainville, 2e chanteuse.
Vazelle, mère et duégne noble.
D'Argenville, Senépart, } duégnes.
Dumaniant, Luville, Duplessis. } utilités, chœurs.

ORCHESTRE.

Lacombe, 1er violon, maître de musique.
Dollé, —



Lachnilh, 2e violon et haut bois.
Materne, violon et 2e cor.
Barrié, basson et flûte.
Beck, violoncelle et basse.

Bourson, tailleur, costumiste, magasinier.

LISTE NOMINATIVE

DE MMRS ET MMDES LES PENSIONNAIRES FORMANT LA TROUPE DE MR NAUDET ET DE MELLE RIBOUX.

MM.

Després, les 1ers rôles.
Monrose, première haute-contre.
De Valmore, les pères nobles et les rois,
Salincourt, jeunes premiers.
Gazel, financiers, paysans, secondes basses-tailles.
Fusil, 1er comique, trial.
Lefébure, 2e comique, laruettes.
Saint-Aubin, trial et laruette.
Saint-Vallier, 3e rôles, pères dindons.
Farges père, 1res basses-tailles.
Saint-Préal, colins.
Baland, accessoires, me de ballet.
D'Hernancourt, 3e basses-tailles.
Farges fils, 3e hautes-contres.
Saint-Aubin cadet, confidents, 3e amoureux, 3e basse-taille.
Saint-Far, accessoires.
Martin, me de musique.
Kreutzer, 1er violon.
Desjardins, 2e —

Lombard, bassier.
Châlon, Hautbois.
Pelissier, cors.

MMdes

Delasablonnne, 1er rôle.
Monrose, 1re chanteuse.
Manmers, jeunes 1res.
Dubois, ingénuités.
Fusil, soubrettes, dugazon.
Fleury, confidentes, duégnes.
Dermilly, reines, caractères.
Balan, 2e soubrettes, 1re danseuse.
Lefébure, Saint-Vallier, Lucile, D'Hernancourt. } accessoires, chœurs.

Trigory et son épouse, magasiniers.
Azémar, machiniste.
Joseph, garçon de théâtre.
Bousquet, perruquier.

LISTE

DE LA TROUPE DE COMÉDIE.

Sous la Direction de Madame NAUDET, *à Saint-Quentin.*

Mde Naudet, chez M. Desein, place Saint-Quentin.

MM.

Valmor, chez Mde Alard.
Depres et sa femme, chez Mde Dechamps, rue du Petit-Paris.
Chevalier et sa femme, chez Melle Cuilde, rue des Canonniers
Grandville, chez Trefecon.

MM.

Saint-Vallier, sa femme et son fils, chez la ve Pontoy, rue Saint-Thomas.

Berger et sa femme, chez Lamy, sur la place.

Perseval, son fils et Saint-Aubin, chez M. Devienne, menuisier, rue de la Fosse.

Journel et sa femme, chez Maillé, ferblantier, rue Saint-Jean.

Baland et sa femme, chez le s^{r} Dubois, épicier, sur la place.

Bergegnon, chez M. Trefecon.

Lelage et Seigne, chez M. l'abbé Gris, rue du Petit-Paris.

Ozemar, chez la Ve Lucas.

Bosquet et sa femme, chez Lamy.

Alexandre, chez Carlier.

MM^{des}

Martin, chez Lavière.

Mimy et sa mère, chez Larbouté, boutonnier.

Guénard, chez Melle Dubois.

Lucile, chez le s^{r} Bayeux.

Borsary et les d^{elles} Alexandre, chez M^{de} Tilloy.

Genitour, chez Godelis, au Lion d'or. (1)

Tolmer, chez Vignan, perruquier.

NOMS ET ADRESSE DE L'OPÉRA.

M. et M^{de} Montrose, chez M. Guilbeaux, rue Saint-Thomas.

M. et M^{de} Farge et son fils, au coin de la place.

M. et M^{de} Dernancourt, chez Sarrazin, menuisier, rue du Bout-du-Monde.

M. et M^{de} Lefevre, chez Palle, perruquier, rue d'Isle.

(1) C'est au *Lion d'or* que naîtra un jour l'artiste distingué qui brilla longtemps sur la première scène française et dont nous parlerons plus loin : Leroux.

M. Saint-Réal, chez Lucas, derrière la Ville.
M. Osmar, id. id.
MM. Frédéric et Desjardins, musiciens, chez Erboutés, rue d'Isle.
M. Kretze, chez Lonja, coutellier, rue d'Isle.
M. Martin, chez Priez, culotier, id.
M. Lombar, chez Dubois, épicier, rue des Canonniers.
M. Pellissier, chez Labbé Hainaut, rue Saint-Jacques.
M. Gazel et Mde Fleury, chez Bocquet, rue des Cordeliéres.
M. Soland, chez Touchon, Marché-aux-Volailles.
M. Joseph, chez Bigaud, rue des Cordeliéres.
M. Després, chez Mde Dubois, rue des Canonniers.
M. et Mde Baland, chez Delarivière et St Fal.
Mde Lasablonne et Melle Lain chez Tombe, rue des Toiles.
Mde Magnier, mère et fille, chez Mde Deschamp.
M. St Aubin, chez Dubois Mangout.
M. Dumont, chez Boutel, boutonnier.
M. et Mde Terigory, chez Dubois.
Mde Naudet, chez Mde Tillois.
M. et Mde Fusil, chez Negret.
Mde d'Hermilly, chez Prier, culotier, au coin de la Croix de fer.
M. Salincourt, chez Duflos, vitrier.
M. Valmon, chez Mde Allard.
Mde St Valier, chez François, menuisier, rue Sainte-Marguerite.
Mde Dubois, chez Mde Tillois.
Joseph, garçon de théâtre, chez Bigaud.
Bosquet et sa femme, perruquiers, chez Longa, coutellier, rue de la Sellerie.

Ces acteurs sont tous inconnus, bien que quelques-uns portent les noms d'artistes célèbres avec lesquels ils n'ont eu probablement que ce point commun.

Faisons toutefois exception en faveur du Directeur Naudet, au sujet duquel Lemazurier (1) dit simplement : « a débuté le 22 feptembre 1784, par les rôles d'*Augufte* dans *Cinna* & de *Philippe Hombert* dans *Nanine,* a été reçu en 1786 & s'eft retiré en 1806. » Il jouait surtout les pères nobles. C'est le même sans doute qui se montra si hostile à Camille Desmoulins, et qui donnait, aux spectateurs qui le sifflaient, rendez-vous dans la rue, confondant un peu trop ses deux titres de Comédien français et d'Officier de la Garde nationale de Paris.

(1) Galerie historique des Acteurs du Théâtre-Français.





CHAPITRE IV

LES REPRÉSENTATIONS



u XVIIIe siècle, la police de la salle de spectacle n'était pas toujours facile à faire ; si de nos jours encore il se produit parfois de fâcheux incidens, ils étaient bien plus nombreux et fréquens alors.

Aussi est-il peu étonnant de voir que le Corps-de-Ville dût prendre, à diverses reprises, des ordonnances pour régulariser, autant que possible, le service pendant les représentations et empêcher tout désordre.

Parmi les documens de ce genre que nous rencontrons, nous citerons tout d'abord le suivant :

ORDONNANCE

DE POLICE DE MESSIEURS LES MAYEUR ET ÉCHEVINS
DE LA VILLE DE SAINT-QUENTIN,
PORTANT RÉGLEMENT POUR LES SPECTACLES.

Du mercredi 2 octobre 1776.

L'ordre & la tranquillité qui doivent régner ſur le Théâtre, dans l'intérieur comme dans l'extérieur des Salles de Spectacles, étant de la dernière importance, & informés que les anciennes ordonnances de police ne ſont pas exactement obſervées & qu'il s'introduit ſucceſſivement divers abus qui nuiſent autant à la recette qu'à la police du Spectacle ; Nous avons ordonné ce qui ſuit :

ARTICLE PREMIER.

Nulle perſonne ne pourra entrer au Spectacle ſans payer, n'exceptant de la rigueur de cette règle que les perſonnes attachées néceſſairement au ſervice, leſquelles ſeront tenues de repréſenter au contrôlleur un billet timbré *Entrée* & paraphé, qu'il ne pourra prêter à d'autres perſonnes. Il recevra une contremarque timbrée *Billet d'Entrée gratuite.*

ART. II.

Comme les loges louées ſoit au mois, ſoit à la ſemaine, ſoit au jour, deviennent une ſource d'abus préjudiciables à la recette du Spectacle, en ce que l'on peut ſe procurer des entrées gratuites ſous prétexte d'aller à telle loge louée à tel propriétaire ; pour rétablir l'ordre, il ſera dorénavant donné au locataire d'une loge un nombre de coupons égal au nombre de

perſonnes qui doivent la remplir, & le contrôlleur ne laiſſera paſſer que les repréſentans deſdits coupons.

Art. III.

Aucune perſonne ne pourra ſortir pendant la durée du Spectacle qu'elle ne ſoit munie d'une contremarque ſans laquelle elle ne pourra rentrer.

Art. IV.

Faiſons défenſes les plus expreſſes de maltraiter de paroles, ou autrement, les receveurs, contrôlleurs, commis à la recette des billets d'entrée, & voulons qu'il ſoit rendu compte de ceux qui contreviendront aux diſpoſitions de cette ordonnance.

Art. V.

Le tumulte qui règne ſouvent aux répétitions, par le nombre de perſonnes qu'on y admet, étant un obſtacle à leur exécution, en détournant l'attention qu'on doit y apporter, en cauſant des dégradations dans la Salle & autres abus ; Nous avons interdit au public l'entrée des répétitions & laiſſons à la prudence du Directeur de la Troupe, de n'y admettre que les perſonnes abſolument néceſſaires.

Art. VI.

Nous interdiſons pendant la durée des repréſentations, l'entrée du Théâtre, du foyer & loges des acteurs, à toute perſonne étrangère au ſervice du Spectacle, pour ne pas retarder l'action, ni troubler les perſonnes employées au changement des décorations.

Art. VII.

Le Directeur fera ſonner la cloche pour aſſembler ſa Troupe, le jour des repréſentations, à cinq heures préciſes. La toile

ſera levée à cinq heures et demie, sans pouvoir retarder, ſous aucun prétexte, l'heure de la scène, que de la permiſſion des Magiſtrats.

ART. VIII.

Les acteurs ſeront tenus de ſe rendre aux répétitions à l'heure indiquée par le Directeur, ſous peine de *trente ſols* d'amende ; & ceux d'entre eux qui ne ſeront pas prêts à cinq heures & un quart, les jours des repréſentations, ſeront amendés de la ſomme de *trois livres*. Enjoignons au Directeur de retenir leſdites amendes ſur les appointemens des contrevenans ; nous réſervant de prononcer de plus fortes peines en cas de récidive.

ART. IX.

La porte du Spectacle ne ſera pas ouverte avant 4 heures après midi, à l'arrivée du receveur dans ſa loge & des contrôlleurs à leur poſte. Les places aux Balcons, aux premières Loges, Parquet & Amphitéâtre, ſeront payées à raiſon de 1 liv. 16 s., celles des ſecondes Loges à 1 liv. 4 s., mais celles du Parterre et du Paradis à 12 sols. (1)

Et ſera notre préſente Ordonnance lue, publiée & affichée partout où beſoin ſera & exécutée nonobſtant oppoſition ou appellation quelconque & ſans préjudice d'icelle.

Donné à l'audience de Police, le mercredi 2 octobre 1776.

Signé

MALLET,

Greffier, Secrétaire.

A Saint-Quentin, de l'Imprimerie de F. T. Hautoy, Libraire et Imprimeur du Roy, 1776.

(1) Le prix imprimé et élevé à 15 sols fut effacé sur l'Ordonnance même et ramené à 12 par note à la main.

L'imprimeur Hautoy eut quelques années après, à faire pour la Ville un grand placard in-f°, que nous reproduisons aussi :

« Sachent tous, que le ſamedi 17 mars 1787, l'Audience tenante par devant Nous Mayeur & Echevins, Juges Civil, Criminel, de Police, des Manufactures & Voyers de la Ville, Faubourgs & Banlieux de Saint-Quentin, le Procureur-Fiſcal nous a remontré avoir appris que, le 12 mars préſent mois, il s'eſt furtivement introduit dans le Parterre de la Salle des Spectacles de cette Ville pluſieurs Domeſtiques qui s'aviſèrent de pouſſer & repouſſer, même d'inſulter pluſieurs honnêtes Bourgeois qui y étoient ; à quoi était néceſſaire de pourvoir, pour éviter de pareilles inconduites, leſquelles mènent très ſouvent à des rixes fâcheuſes : à ces cauſes, il requéroit qu'il Nous plaît faire défenſes à tous Domeſtiques de s'introduire à l'avenir même en payant, dans la Salle, lors des Spectacles, que dans le Paradis qui en dépend, ſous telles peines qu'il appartiendra. SUR QUOI FAISANT DROIT ; faiſons très expreſſes inhibitions & défenſes *à tous domeſtiques* de s'introduire à l'avenir dans cette Salle, pour y prendre part aux Spectacles, même en payant, autre qu'au Paradis qui en dépend, ſous les peines de droit.

» Et fera notre préſente Ordonnance exécutée ſelon la forme & teneur, nonobſtant oppoſitions ou appellations quelconques, & ſans préjudices d'icelles.

Donné à Saint-Quentin, leſdits jour & an.

Signé

MALLET,

Secrétaire. Greffier.

Ajoutons encore, pour en finir immédiatement avec cet ordre d'idées, la lettre anonyme que voici :

A Monſieur le Maieur de Saint-Quentin.

Saint-Quentin, ce 22 avril 1789.

MONSIEUR,

« J'ai trop ſouffert de voir la ſcène qui s'eſt paſſée hier au théâtre pour ne pas me faire un devoir de vous en rendre compte.

» Différentes perſonnes étaient ſur ce...... théâtre mardi 22 de ce mois tandis que..... rendait le médecin margré (*sic*) lui.

» J'ai, dis-je, trop ſouffert d'entendre un vallet de ville dire à un jeune homme qui a des ſentimens « Monſieur, j'ai ordre de la part de Monſieur le Mayeur de vous faire ſortir d'ici ſur le champ. » Ce jeune homme lui répondit avec la plus grande prudence en lui diſant : « donnez-moi le temps de parler à une perſonne qui, ſeule, eſt cauſe que je ſuis ici ; en ſuitte je me retirerai. » Ce vil ſerviteur ne voulut point entendre raiſon, au contraire il reprit la parole & dit au jeune homme : « je vais aller chercher mon fuſil & vous faire ſortir de force. » Le jeune homme peu accoutumé à entendre de pareilles menaces ſe retira auſſitôt ſans répliquer, malgré qu'il en eût peut être eu le droit.

» Je m'attendais que conformément à l'ordre qu'il

a dit avoir reçu de vous, Monſieur, j'allais ſubir la même ſcène ; mais ma ſurpriſe fut grande de voir qu'il ne me dit mot, ni à d'autres perſonnes de cette ville qui ſe trouvaient auſſi au théâtre.

» Mais, Monſieur, en lui donnant cet ordre prétendu, lui avez-vous tracé des exceptions, je ne le crois pas. Je vous connais trop judicieux pour le faire ; & je ſuis même certain qu'en leur donnant ces ordres vous leur impoſez la condition expreſſe de les exécuter envers tous.

» Vu ce que deſſus, je vous ſupplie donc, Monſieur le Mayeur, de vouloir bien leur enjoindre de ne pas outrepaſſer vos ordres ; ou bien de les exécuter en entier ; c'eſt le motif de cette lettre.

» J'ai l'honneur d'être, avec reſpect, Monſieur, le plus ſoumis de vos ſerviteurs.

Une perſonne qui ne veut pas être maté comme le jeune homme cy-deſſus.

Nous avons hâte de quitter cette partie curieuse sans doute, mais peu digne, au fond, de l'histoire même d'un théâtre et d'arriver enfin non plus aux incidens qui se sont produits pendant les représentations, mais aux représentations elle-même.

Nous renvoyons au chapitre suivant les programmes : on verra ainsi tout ensemble et les pièces jouées et les recettes qu'elles ont faites. Nous devons cependant, en ce chapitre, consacrer quelques lignes

à un drame historique et purement local ; si faible qu'il soit, il mérite une mention spéciale.

Cette pièce. qui a été imprimée en 1779 chez Hautoy porte pour titre : *Henri IV à Saint-Quentin, Drame, en profe & en deux actes, avec des notes hiftoriques, par M. Klairwal, repréfenté pour la première fois à Saint-Quentin le vendredi 5 novembre* 1779, et pour épigraphe, le fameux vers de Santeuil : *Civis murus erat, fatis eft fibi Civica virtus.*

Les personnages sont :

Henri IV, roi de France et de Navarre.
Balagny, prince de Cambrai.
Le comte de Chaulnes.
Dorigny, Mayeur de Saint-Quentin.
Caignard, } échevins.
Vallois, }
D'Y, père, citoyen.
D'Y, fils, chef d'une Compagnie Bourgeoise.
Amélie, fille du Mayeur.
Un officier de la Garde Bourgeoise.
Soldats de Henri IV.
Ecuyers de Balagny.
Gardes du Mayeur.

L'action se passe à l'Hôtel-de-Ville.

Quant au sujet même de la pièce, voici comment l'auteur prend soin de nous l'expliquer en son *Avertissement*.

« Ce fut en 1588, au mois d'avril, que Balagny

vint mettre le ſiége devant Saint-Quentin, & Henri IV n'y fit ſon entrée qu'en décembre 1590. J'ai cru pouvoir rapprocher ces deux époques par un léger anachroniſme que les règles du Théâtre autoriſent, & dont je n'aurai pas fait mention, ſi je n'euſſe appréhendé qu'on m'accuſât d'ignorer l'hiſtoire de la Ville en l'honneur de laquelle j'ai compoſé ce drame. La vérité ſeule en fait le mérite, & les récompenſes honorables qu'il m'a fait obtenir ne m'aveuglent pas ſur les défauts que l'œil de la critique y pourra trouver. Ne pouvant inſérer dans la pièce toutes les anecdotes & les traits d'hiſtoire qui atteſtent le courage & la fidélité des habitants de Saint-Quentin, j'y ſupplée par les notes qui ſont à la ſuite de l'ouvrage ; elles ſerviront de preuves à tout ce que j'ai avancé, & j'indiquerai les ſources où je les ai puiſées.

» Je dois, & je rens avec plaiſir, un hommage public de reconnaiſſance à un citoyen de cette Ville, M. Margerin, lieutenant criminel au Bailliage de Saint-Quentin, dont les aïeux ont exercé les premières charges municipales & ſignalé leur zèle ſous les règnes de Henri III, Henri IV & Louis XIV.

» C'eſt lui qui, ſans m'avoir parlé, m'a fourni l'idée de la pièce. Je ſus qu'il avoit deſſein d'inſérer dans la *Bataille d'Ivry* une ſcène qui rappelât pluſieurs traits glorieux pour ſa Patrie, & je me haſardai d'étendre ſon projet. Les Archives m'ont été communiquées, les cabinets m'ont été ouverts, & je ne ſuis, à proprement parler, qu'un compilateur exact. Sous

un pinceau plus ſavant, le tableau eût été fini ; ſous le mien, ce n'eſt qu'une eſquiſſe. »

Hélas ! oui, une simple esquisse et d'une faiblesse déplorable. Cependant l'on fit bon accueil au comédien-auteur, et nous savons qu'à la seconde représentation, il reçut « des mains de Monſieur de Bry, Mayeur, aſſiſté du Corps Municipal (1) une montre d'or ſur laquelle ſont gravées les armes de la Ville avec le mot *veritati* pour légende. Tous les ſpectateurs témoignèrent leur contentement par des acclamations & des applaudiſſemens unanimes & réitérés. » C'est Klairwal lui-même qui prend soin de nous l'apprendre ; nous en ſommes également instruits par une délibération du Corps-de-Ville à la date du 13 novembre. Nous reproduisons sur le titre de ce volume la gravure qui était sur la montre ; cette montre d'ailleurs avait une certaine valeur ainsi que nous le voyons par le *Mandement* que nous avons également fait reproduire et qui dit que « Monſieur Cambronne Huet, receveur des deniers de la ſalle des ſpectacles, payera des premiers deniers de ſa caiſſe, à Monſieur Gobinet de Villecholle, échevin & argentier, la ſomme de deux cent livres dix ſols par lui déboursée en conſéquence de l'arreſté de la Chambre, du ſix de ce mois, pour le prix d'une montre d'or, gravure, clef & cordon qui a été donnée en préſent au nom de la Ville au

(1) MM. Gobinet de Villecholle, Cambronne Huet, Duplessis, Dollé Lenoir, Petrus, Muller, échevins, Mallet, lieutenant.

ſieur de Klairwal autheur de la pièce d'Henry quatre à Saint-Quentin qui a été repreſentée avec ſuccès. »

L'auteur reconnaissant dédia son drame à la Municipalité et lui adressa la lettre suivante :

« Meſſieurs, le prix glorieux & public que vous avez daigné décerner à mon zèle bien plus qu'à mes talens, les applaudiſſemens de vos concitoyens à la vue du gage de votre bienveillance, & les ſentimens de reconnoiſſance dont je ſuis pénétré, m'autoriſent à vous offrir l'hommage de ce drame.

« Mon deſſein, Meſſieurs, en le compoſant fut de célébrer une Ville qui, non moins que Calais (1), eſt digne de vivre dans la poſtérité par le patriotiſme, la valeur & la fidélité qui, de tems immémorial, la caractériſèrent. Je n'ai pas l'orgueil de comparer mon ouvrage à celui de l'Académicien dont la République des lettres regrette la perte : le mien n'a d'autre mérite que le ſentiment qui le dicta & vos bontés qui l'ont couronné.

» Je ſuis, etc.

En présence de cette modestie de l'auteur, ne voyons, dans son œuvre, que l'intention louable qui la lui a fait écrire et ne rendons pas compte d'une pièce dont le simple résumé serait déjà par lui-même une critique sévère.

(1) Allusion au fameux siége et au drame de Du Belloy.

Quoiqu'il en soit, malgré son peu de valeur, et à cause de son sujet, cette pièce devait être signalée ; le nom de Klairwal est désormais trop intimement lié à l'histoire du Théâtre de Saint-Quentin pour que nous ne lui ayons pas consacré cette mention favorable.

Nous devrions donner ici la liste des pièces jouées à Saint-Quentin ; nous préférons la reporter au chapitre suivant pour mettre en regard le tableau des recettes réalisées par ces pièces ; l'intérêt de ce rapprochement nous semble motiver suffisamment notre détermination. Outre les auteurs classiques, il y en a d'autres — en plus grand nombre même — qui ont eu les honneurs de la scène ; nous ne nous y arrêterons pas. Toutefois citons, à cause de son caractère local, la *Rosière de Salency*. C'est le titre d'une comédie de Favart, avec musique de divers auteurs. On connaît l'historique de cette institution créée par saint Médard pour récompenser la vertu champêtre, nous n'avons donc ici qu'à analyser la pièce, ou plutôt à reproduire l'analyse qu'en donne le *Dictionnaire dramatique* :

« Trois jeunes filles de Salency partagent les suffrages pour le prix de la Sagesse. Hélène, d'un caractère gai, vif et libre, fille de Mme Michelle, meûnière, qui l'aime et qui en est aimée, prouve que le cœur est le meilleur guide pour se bien conduire. Thérèse, qui a dans Mme Grignard une surveillante sévère et impérieuse, fait connaître que la contrainte est un moyen

peu sûr pour faire aimer la vertu. Nicole, fille simple, montre les dangers auxquels l'ignorance expose. Hélène et Colin s'aiment sans oser se le dire ; leur amour éclate par la gêne où le Régisseur, homme riche qui veut épouser la Rosière, met les amans et par la tracasserie qui jette des soupçons sur la sagesse d'Hélène, en supposant qu'on lui a écrit une déclaration d'amour et donné un ruban qui étaient, au contraire, destinés à Thérèse par Richard son amant. Le Bailli, homme cérémonieux, met beaucoup d'importance et de formalité dans l'ordonnance de cette fête, et dans l'examen qu'il fait des filles concurrentes. Le Régisseur contraste parfaitement avec lui en répandant beaucoup de gaieté, de légèreté et d'aisance dans les entretiens qu'il a avec ces jeunes filles. Quand on vient au moment de déclarer le prix, Hélène l'obtient parce que les reproches qu'on lui faisait tombent à l'examen des preuves de sa vertu et d'une conduite sage et prudente. Cependant elle refuse le prix, en avouant son inclination pour Colin qui a été malheureux et persécuté à cause de son amour pour elle. Le Régisseur attendri par la générosité de ses sentimens, seconde lui-même le mariage de ces amans. »

La *Rosière de Salency* est encore le titre d'une comédie de M. de Pezay, musique de Grétry. Dans cette nouvelle pièce « Cécile, fille du bon homme Herpin, et désignée Rosière, est à la veille de son

triomphe. Elle aime Colin, dont elle est adorée. Malheureusement le Bailli l'aime aussi ; mais ne pouvant s'en faire aimer, il prend le parti de la persécuter. Il épie Cécile, et la surprend dans la nuit parlant d'amour avec Colin et lui laissant prendre un baiser. Il a des témoins de ce forfait ; et, tout fier de la découverte, il menace Cécile de la perdre, si elle ne consent à l'épouser ; mais elle rit de son amour et de ses menaces. Furieux, il émeute les paysans, leur dénonce Cécile comme ayant flétri à l'honneur, fait enlever le drapeau blanc qui était à la porte de la Rosière, et annonce un nouveau choix. Colin prend le parti d'aller trouver le seigneur du village pour lui demander justice : il part, malgré un orage affreux ; le bruit se répand qu'il s'est noyé en passant la rivière à la nage. Cécile, apprenant ce nouveau malheur, va pour se noyer elle-même lorsqu'elle aperçoit Colin qui vient lui annoncer l'arrivée du seigneur et la fin de leurs maux. En effet, le seigneur, instruit de l'injustice de son Bailli, couronne lui-même Cécile et la marie avec Colin. »

La comédie de Favard date de 1769, celle de M. de Pezay est de 1774. Laquelle fut jouée à Saint-Quentin, furent-elles représentées toutes deux : c'est ce que nous ne pouvons décider car aucun texte ne nous éclaire sur ce point, peu important d'ailleurs.

Laissons de côté toutes les autres pièces qui n'ont pas d'intérêt spécial pour nous ; arrivons enfin, et pour

terminer ce chapitre, à une représentation qui produisit en ville une grande et vive impression et qui, vraiment touchante en sa simplicité, mérite d'être racontée.

Nous laissons la plume à un témoin oculaire et auriculaire qui va nous la retracer, mais avant nous devons rappeler brièvement les faits qui motivèrent cette manifestation.

En 1789, M. Néret (1) était Mayeur de la ville de Saint-Quentin ; c'était l'arrière petit-fils du Néret qui, avec Langlois et L'Huillier, ouvrirent les portes de Paris à Henri IV. Homme éclairé, bienfaisant, très-modéré en même temps qu'énergique, il avait rendu d'immenses services lors de la disette ; il évita, par sa sagesse, l'effusion du sang qui sans lui eût coulé plusieurs fois dans la ville. Aussi, à cette époque, tous les habitans professaient-ils pour lui une admiration et une reconnaissance sans borne. De là l'origine de l'incident dont nous reproduisons le récit d'après M. Grébert qui assista à la représentation.

« Le 5 juillet, à la fin de la comédie donnée en la ſalle des ſpectacles où l'on y repréſentoit l'opéra de *Blaiſe & Babet*, le public fit retentir ſa joye lorſqu'il entendit une ſcène & un vaudeville à la louange de M. Néret, Mayeur, pendant la durée deſquels on

(1) M. Félix Le Sérurier, Conseiller honoraire à la Cour de Cassation, et petit-neveu de M. Néret, a bien voulu nous communiquer le manuscrit de Grébert dans lequel nous avons trouvé les détails de cette représentation.

apporta ſur le devant du théâtre le buſte de mondit ſieur le Mayeur, poſé ſur une table couverte d'un beau tapis ; au bas du buſte était une inſcription en tranſparant portant : *Vive Néret!* Ce fut alors que tous ceux qui compoſaient l'aſſemblée firent éclater leur ſatiſfaction générale par des applaudiſſements réitérés & mille bravos légitimement dûs au reſpectable magiſtrat père du peuple.

« Ci-joint en conſéquence la ſcène qui a été dite & le vaudeville qui a été chanté ſi majeſtueuſement.

M. DEBELLEVAL.

« Mes amis ne parlons que du plaiſir que j'ay de vous voir
» tous raſſemblés ; j'attendois avec impatience ce moment pour
» vous faire connaître un mortel bienfaiſant, à qui bien plus
» qu'à moy vous devez adreſſer vos hommages, vous vous
» acquitterez ſûrement avec zèle du devoir que vous impoſe ſa
» reconnaissance.

Mme ALIX

« Oh, oui, Monſeigneur, montré-nous tant ſeulement ſtila
» qui fait le bien & vous voirez que nous ferons pour luy de
» tout cœur.

« Au même moment eſt paru le buſte de M. Néret, ils s'écrièrent :

« C'eſt notre bon ſeigneur, c'eſt notre bon père. »

MATURIN.

« Ah ! Monſeigneur, vous avez bien raiſon, ſans doute il
» mérite tous nos hommages & nous d'vons r'mercier la Pro-
» vidence de nous l'avoir donné dans ce tems de détreſſe puiſ-
» qu'il veille ſans ceſſe à notre ſubſiſtance & que, par ſes ſoins
» vigilants, il écarte de nous la miſère.

M. DEBELLEVAL.

« Joingnez-vous donc à mes chants pour célébrer ſes vertus.

MATURIN.

« C'eſt bien dit, Monſeigneur, le mariage de mes chers
» enfants ne peut être terminé ſous de meilleurs auſpices.

LE SEIGNEUR :

Chantons Néret, que notre amour
Fixe ſa joie en ce ſéjour.
Vive Néret ! Pour notre amour
Il ne peut être un plus beau jour.

LE CHŒUR.

Chantons Néret, etc.

UN ACTEUR.

Des ſoins qu'il prend ſans ceſſe
Pour le commun bonheur
Qu'une vive allégreſſe
Soit le tribut flatteur.

LE CHŒUR.

Chantons Néret, etc.

UN AUTRE ACTEUR.

De notre amour ſincère,
O ciel, entends les vœux !
Qu'il ſerve encore de père
A nos derniers neveux.

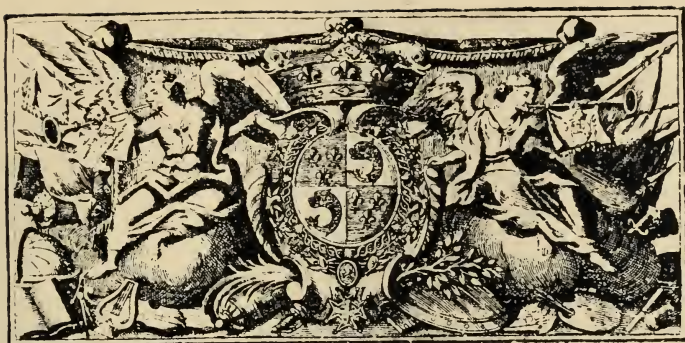
LE CHŒUR.

Chantons Néret, etc.

UN ACTEUR, Au Parterre.

Nous étions bien ſûr de plaire
Par cet hommage mérité ;
C'eſt votre amour qui nous éclaire
Et votre cœur nous l'a dicté.
Puiſſe toujours vôtre ſuffrage
Faire auſſi germer nos talens.
Leurs fruits mûriront avant l'âge
Vous les cueillerez au printemps. »

Le buste fut ensuite couronné par toute la troupe au milieu des applaudissemens de la salle attendrie. M. Néret était, avec sa femme, au nombre des spectateurs ; il n'avait pas été averti de cette cérémonie et, avec sa modestie qu'égalaient seuls ses lumières et son dévouement, il se défendit toujours d'avoir mérité ce touchant hommage. On lui réservait un autre témoignage de reconnaissance : quelques années après il fut arrêté comme suspect ! Mais laissons ce dernier et trop triste épisode ; que notre souvenir s'arrête à la soirée du 5 juillet 1789.



CHAPITRE V

LES RECETTES



BIEN que les recettes varient avec la valeur même des troupes, il n'est pas sans intérêt de connaître à quelles sommes s'élevèrent ces recettes pendant un certain nombre d'années.

Nous n'avons pas toujours les chiffres exacts, mais nous savons que la ville prélevait le 5e ou le 6e, suivant les directeurs, et dès lors on peut, par les

listes que nous publions et qui indiquent les sommes prélevées par la ville, calculer la recette totale.

Outre ce 5e , la ville touchait 15 livres par représentation pour le loyer de la salle. Elle avait, d'autre part, à sa charge, l'entretien des décors qu'elle fournissait, 3 livres à payer chaque soir au comptable et 15 sols au buraliste.

Ceci est vrai pour les premières années qui ont suivi l'inauguration de la salle ; plus tard les prix ont varié, car nous trouvons à la date de 1786 cet état des frais incombant au directeur :

Loyer de la salle.	18 livres	
Buraliste.	1	10 s.
Gardes et Sergens.	4	16
Habilleuses.	1	
Affiches.	2	10
Afficheur.	»	12
Musiciens.	15	
Pompier.	1	
Garçon de théâtre.	2	
Tapissier.	»	10
Total.	61 livres	18 sols.

Pour 1774, nous avons seulement la liste suivante des recettes de la ville :

(*Les 22 premières représentations manquent*)

23e représentation.	— 4 août.	38 livres	
24e	—	5 —	44	4 s.
25e	—	7 —	47	18

26e représentation,	—	9 août,	35 livres	10 s.
27e	—	12 —	44	18
28e	—	14 —	37	18
29e	—	18 —	31	4
30e	—	21 —	61	10
31e	—	23 —	41	4
32e	—	28 —	53	12
33e	—	30 —	31	6
34e	—	2 septembre,	35	5
35e	—	3 —	24	18
36e	—	4 —	74	8
37e	—	5 —	181	5
38e	—	6 —	225	15
39e	—	id. de nuit,	49	5
40e	—	7 septemb.,	254	15
41e	—	8 —	136	
42e	—	9 —	147	15
43e	—	10 —	32	10
44e	—	11 —	73	2
45e	—	13 —	34	6
46e	—	15 —	33	4
47e	—	18 —	56	2
48e	—	20 —	32	12

DIRECTION GAINVILLE

49e représentation, (1re de la Don).	—	25 septembre,	43 l.	
50e représentation,	—	27 —	29	10 s.
51e	—	29 —	40	18
52e	—	30 —	26	8
53e	—	2 octobre,	56	10
54e	—	4 —	33	18

55e représentation, —	6 octobre,	45 livres	16 s.
56e —	9 —	74	
57e —	10 —	33	2
58e —	11 —	34	8
59e —	12 —	38	
60e —	13 —	31	
61e —	14 —	30	2
62e —	15 —	26	4
63e —	16 octob., 56,14 bal de nuit, 5, 2 dép. 10,15, reste	51	1
64e —	18 octobre,	39	2
65e —	23 —	57	16

1775

1re représentation, —	1er septemb.,	34 l.	6 s.
2e —	3 —	45	10
3e —	5 —	38	14
4e —	7 —	30	16
5e —	8 —	32	5
6e —	9 —	22	19
7e —	10 —	51	9
8e —	12 —	28	11
9e —	14 —	44	5
10e —	15 —	47	9
11e —	16 —	32	11
12e —	17 —	52	5
13e —	19 —	44	19
14e —	21 —	33	5
15e —	22 —	33	1
16e —	24 —	53	17
17e —	26 —	33	17
18e —	28 —	44	5

19e rep. —	29 sept. —	*Mélanide, — les Précieuses,*	25 l.	9 s.
20e —	1er oct.	*Surprises de l'Amour, — Fausse Agnès,*	60	19
21e —	3 —	*Radamiste, — le Mary retrouvé,*	34	1
22e —	5 —	*le Philosophe marié,*	24	5
23e —	6 —	*Phèdre et Hypolite, — le Retour imprévu,*	29	1
24e —	8 —	*les Illinois, — l'Isle déserte,*	72	1
25e —	9 —	*le Joueur, — la Coupe enchantée,*	34	19
26e —	10 —	*l'Orphelin de la Chine, — Marchand de Smyrne,*	58	15
27e —	11 —	*Père de Famille, — Fausse infidélité,*	45	19
28e —	12 —	*l'Indigent, — Ecole des Maris,*	43	15
29e —	13 —	*Olimpie,*	66	15
30e —	14 —	*Bataille d'Ivry,*	96	00
31e —	15 —	*l'Ecossaise, — les Folies amoureuses,*	63	3
32e —	16 —	*Albert, — la Mère confidente,*	56	19
33e —	17 —	*Andromaque, l'Impromptu,*	40	5
34e —	18 —	*les Deux Amis, — Consentement forcé,*	28	7
35e —	19 —	*Zaïre, — l'Esprit de contradiction,*	32	5
36e —	20 —	*Esope à la Cour, — Lucas et Colinette,*	29	10
37e —	22 —	*Mérope, la double Epreuve,*	64	9

1776

DIRECTION DELACROIX

1re rep. — 4 mai, —	*le Sorcier et le Tonnellier,*	20 l.	7 s.
2e — 5 —	*le Tableau parlant, — la Clochette,*	27	4
3e — 7 —	*le Déserteur, — Nanette et Lucas,*	18	13
4e — 9 —	*l'Ami de la Maison, — le Maréchal,*	28	11
5e — 10 —	*Zemire et Azor,*	24	5
6e — 12 —	*Tomes Jones, — Annette et Lubin,*	26	17
7e — 14 —	*le Déserteur, — Mazet,*	19	7
8e — 16 —	*le Roy et le Fermier, — le Cady dupé,*	34	3
9e — 19 —	*la Rosière de Salency, — Isabelle et Gertrude,*	67	19
10e — 21 —	*les Deux Chasseurs, — Sancho Pança,*	15	19
11e — 23 —	*les Deux Avares, — la Servante maîtresse,*	21	1
12e — 24 —	*la Bonne Fille, — Annette et Lubin,*	23	1

1776

RETOUR DE LA TROUPE DU Sr DELACROIX

1re représentation, — 6 octobre.	45 l.	9 s.	6 d.
2e — 8 —	11	5	

3e représentation,	— 9 octobre,	35 l.	1 s.	6 d.
4e —	10 —	30	2	6
5e —	11 —	43	9	6
6e —	12 —	36	5	
7e —	13 —	63	4	
8e —	14 —	32	8	
9e —	15 —	34	10	
10e —	16 —	42		
11e —	17 —	43	14	
12e —	19 —	31	12	6
13e —	20 —	87	19	6
14e —	21 —	29	10	6

1777

CASIMIR DIRECTEUR

1re représentation,	— 23 février,	50 l.	7
2e —	25 —	41	5
3e —	27 —	35	17
4e —	28 —	62	3
5e —	2 mars,	69	1
6e —	3 —	32	15
7e —	5 —	35	15
8e —	7 —	41	11
9e —	9 —	51	5
10e —	11 —	48	5
11e —	13 —	39	3
12e —	14 —	41	15
13e —	16 —	73	11
14e —	18 —	42	7
15e —	19 —	42	17
16e —	20 —	36	7
17e —	21 —	45	1
18e —	22 —	48	13

1777

CASIMIR ET DELATOUR DIRECTEURS

1re rep. —	21 sept., —	*la Bonne Fille, — la Fausse Magie,*	38 l.	5 s.
2e —	22 —	*la Coquette corrigée. — Tableau parlant,*	35	3
3e —	24 —	*le Déserteur, — la surprise de l'Amour,*	24	3
4e —	26 —	*le Bourru, — Julie,*	43	17
5e —	28 —	*la Belle Arsenne, — les Fausses Infidélités,*	41	17
6e —	30 —	*le Mercure, — Crispin médecin,*	27	17
7e —	2 oct., —	*le Maréchal, — Dupuis,*	22	9
8e —	3 —	*les Amans généreux, — Silvain,*	24	5
9e —	5 —	*la Colonie, — les Fourberies de Scapin,*	55	9
10e —	7 —	*Arlequin, — Maître et Valet, — les Deux Avares,*	23	3
11e —	9 —	*Nanine, — Sancho,*	44	9
12e —	10 —	*le Soldat Magicien, — Eugénie,*	43	13
13e —	11 —	*Beverley, — la Clochette,*	28	1
14e —	12 —	*Zemire et Azor, — l'Amant auteur,*	82	3
15e —	13 —	*l'Ami de la Maison, — l'Oracle,*	33	7

16e rep. —	14 oct., —	*le Barbier, — l'Amitié à l'épreuve,*	58 l. 13 s.
17e —	15 —	*le Légataire, — le Tonnelier,*	32 15
18e —	16 —	*l'Ecole des Femmes, — la Fausse Magie,*	22 1
19e —	17 —	*Fleur d'Epine, — les Deux Amis,*	49 19
20e —	19 —	*les Trois Sultanes, — Toinon, Toinette,*	63 9
21e —	21 —	*l'Amant bourru, — le Sorcier,*	37 17
22e —	23 —	*Zaïre, — la Paysanne curieuse,*	23 19
23e —	24 —	*les Trois Fermiers,— l'Enfant prodigue,*	43 1
24e —	26 —	*l'Amoureux de quinze ans,*	43 9
25e —	27 —	*les Trois Fermiers, — l'Amant bourru,*	70 19

1778

CASIMIR ET DE LA TOUR

1re rep. —	12 mars, —	*l'Ambitieux,— le Tableau parlant,*	27 l. 11 s.
2e —	13 —	*la Colonie, — la Surprise de l'Amour,*	19 3
3e —	15 —	*le Bourgeois-Gentilhomme, — la Fausse Magie,*	51 15
4e —	16 —	*la Bataille d'Ivry, — les Vendanges de Surêne,*	35 17

5e rep.	—	17 mars,	— *le Célibataire, — la Suitte de Julie,*	27 l.	19 s.
6e	—	19 —	*l'Illustre Voyageur, — l'Amy de la Maison,*	32	9
7e	—	22 —	*les Francs-Maçons, — la Rosière,*	57	7
8e	—	24 —	*la Fausse Agnès, — les Trois Fermiers,*	33	15
9e	—	25 —	*Zemire et Azor, — le Legs,*	32	17
10e	—	27 —	*Rodogune, — le Huron,*	44	9
11e	—	29 —	*Molière, — le Soldat Magicien,*	55	9
12e	—	30 —	*l'Amoureux de quinze ans, Crispin,*	24	11
13e	—	31 —	*le Barbier, — le Tonnelier,*	19	11
14e	—	2 avril,	*le Déserteur, — le Théâtre à la mode,*	40	3
15e	—	3 —	*les Vestales, — Silvain,*	26	11
16e	—	5 —	*Cartouche, — les Trois Fermiers,*	45	1
17e	—	6 —	*la Mère jalouse, — la Bonne Fille,*	29	11
18e	—	7 —	*le Retour de la Tendresse, — la Fuite par Amour,*	33	17
19e	—	9 —	*les Contre temps de l'Amour, — Julie,*	26	17
20e	—	10 —	*les Trois Sultanes, — la Jeune Indienne,*	32	1
21e	—	11 —	Clôture. — *Les Deux Avares, — l'Amant bourru,*	38	19

1778

1re rep. —	17 sept., —	*Silvain, — le Philosophe marié,*	25 l.	7 s.
2e —	19 —	*la Fuite par Amour, — le Tableau parlant,*	25	11
3e —	20 —	*le Tambour nocturne, — les Trois Fermiers,*	37	15
4e —	21 —	*le Déserteur, — la Fausse Agnès,*	25	17
5e —	24 —	*les Vestales, — le Maître en Droit,*	21	17
6e —	25 —	*la Rosière, — l'Epreuve,*	22	11
7e —	27 —	*Gabrielle d'Estrées, — le Tonnelier,*	53	15
8e —	29 —	*l'Avare, — le Soldat Magicien,*	25	17
9e —	1er oct.,	*la Coquette corrigée, — Rose et Colas,*	23	19
10e —	2 —	*l'Esprit follet, — la Fausse Magie,*	22	15
11e —	4 —	*l'Homme noir, — le Mariage fait et rompu,*	54	15
12e —	6 —	*les Dehors trompeurs, — Isabelle et Gertrude,*	23	7
13e —	8 —	*le Légataire, — les deux Avares,*	25	9
14e —	9 —	*la Fée Ursule, — le Legs,*	33	17
15e —	10 —	*le Barbier, — les Racoleurs,*	28	19

16e rep. — 11 oct., —	*le Bourgeois-Gentilhomme, — l'Amant bourru,*	67 l.	19 s.
17e — 12 —	*Molière, — Bucéphale,*	24	7
18e — 13 —	*Zémire et Azor, — la Double Métamorphose,*	48	9
19e — 14 —	*Silvain, — les Trois Rivaux,*	45	11
20e — 15 —	*le Menteur, — l'Homme noir,*	37	13
21e — 16 —	*le Déserteur, — la Fausse Magie,*	44	5
22e — 18 —	*la Colonie, — le Tuteur dupé,*	85	7
23e — 19 —	*les Contre-temps, les Trois Fermiers,*	52	5

1779

1re rep. — 21 févr., —	*l'Ecole des Amis, — la Fausse Magie,*	45 l.	15 s.
2e — 23 —	*le Méchant, — les Femmes et le Secret,*	24	13
3e — 25 —	*Eugénie, — le Tableau parlant,*	18	11
4e — 26 —	*Démocrite, Rose et Colas,*	13	17
5e — 28 —	*Pierre le Cruel, — le Milicien,*	52	13
6e — 2 mars,	*Zémire, — la Nouvelle Epreuve,*	20	17
7e — 4 —	*Adélayde Duguesclin, — Isabelle,*	22	9

8e rep. —	5 mars,	*le Maréchal travesty, — la Feinte par Amour,*	18l.	3 s.
9e —	7 —	*les Trois Fermiers, — le Médecin par occasion,*	38	17
10e —	9 —	*Mustapha, Zeaugis,*	35	19
11e —	10 —	*l'Homme noir, — le Déserteur,*	15	19
12e —	12 —	*les Caquets, — l'Amitié à l'épreuve,*	18	11
13e —	14 —	*la Pupille, — les Pélerins de Lamecque,*	43	5
14e —	16 —	*le Jeune Etourdy, — le Roy et le Fermier,*	23	1
15e —	17 —	*la Fausse Magie, — la Colonie,*	13	11
16e —	18 —	*la Rosière, — Silvain,*	26	5
17e —	19 —	*la Double Métamorphose, — la Belle Arsène,*	55	1
18e —	21 —	*les Muses rivales, — Mustapha,*	35	13
19e —	22 —	*Chevalier françois, — l'Aveugle de Palmire,*	19	5
20e —	24 —	*le Père de Famille, — Sancho,*	20	7
21e —	25 —	*l'Amoureux de quinze ans, — Lucile,*	41	17
22e —	26 —	*l'Amitié, — Zémire,*	21	17
23e —	27 —	*l'Amy de la maison, — le Devin du village,*	34	17

1779

Le 9 mai, pour la Comédie bourgeoise, reçu par la ville, de M. Megret,	120 l.	
Octobre, Novembre 1779, la troupe,	1202	5 s.
Le 22 mai 1780, — *Nanine, — Mercure galant,*	9 l.	
23 — *Eugénie, — les Fausses Infidélités,*	14	2 s.

Août 1780

LES JEUNES ENFANTS DU Sr BERNARDY

1er rep. —	6 août,	*Zénéïde, — la Belle Arsène,*	44 l.	19 s.
2e —	7 —	*la Rosière, — le Consentement forcé,*	26	13
3e —	8 —	*Jugement de Midas, — le Consentement forcé,*	33	3
4e —	9 —	*le Barbier, — Tableau parlant,*	29	19
5e —	10 —	*l'Amant jaloux, — Magasin des Modernes,*	44	13
6e —	11 —	*Trois Sultanes, — Cady,*	30	19
7e —	12 —	*le Maréchal, — Deux Jannots,*	22	7
8e —	13 —	*Zémire, — les Veuves Turques,*	61	9

Les abonnemens, bien qu'ils fûssent très-probablement, encouragés par une réduction de prix,

étaient peu nombreux : en effet, on n'en compte que dix pour 1778 aux noms de MM. Fizeaux, Le Sérurier, de Brissac, de Sobre, Destrée, Baumier, de Méricourt, Mmes Postel, Cottin et Norving. Cependant, en 1779, nous en trouvons davantage. Voici, en effet, la liste des sommes prélevées par la ville sur les abonnements de :

MM.	Desnoyers (20 représentations),		4 l.	
	Delaville	id.	4	
	D'Albenas	id.	4	
	Bardeaux	id.	4	
	Fizeaux	id.	4	
	Bideaux (aux 2e loges),		1	16 s.
	Delapleigner,		1	16
M. et Mde	Néret (8 représentations),		3	4
M.	Deratre (20 représentations),		4	
Melle	Deratre,		4	
Mde	William,		3	4
MM.	Gatellier,		3	4
	Le Serurier,		4	
	Isaac Dumoutier,		4	
M. et Mde	Cottin,		8	
MM.	Colliette,		3	12
	Cromelin,		2	16
M. et Mde	Destrée,		8	
M. et Mde	Dutronquoy,		3	4
M. et Mde	Paulet,		9	
2 Delles	Paulet,		4	
M. et Mde	Norving,		8	
M.	de Brissac,		4	
M. et Mde	Dumoutier,		8	

Les autres spectacles, nous le savons, n'étaient pas sans rapporter quelque argent à la ville. Ainsi pour l'exercice de 1776-77, nous voyons qu'elle a reçu :

Troupe de Melle de Montausier.	1735 l.	8 s.
Grand Concert (M. Cottin),	700	
Delle Persenne (Joueur de Goblets, août 1775),	12	
Barbe Nicolet (Ménagerie : Lions et autres bestes),	12	
Massara et Scinder (Joueurs de Goblets et Mandolines),	9	
Une hongroise (Danseur de Cordes),	30	
Comédiens du duc de Gesvres, de la Croix Dr.	368	5

En 1777, la ville perçoit de :

Casimir et Delatour, directeurs.	1400 l.	13 s.
Desains (Concert des Armateurs),	400	
Grébert, Thiéry et Cie, pour Bals.	400	
id. Buffet,	150	

En 1778, les directeurs paient	778	5

Pour terminer ce chapitre, où les chiffres abondent et deviennent fastidieux, faisons un examen comparatif des recettes générales et des frais que doivent supporter les directeurs. C'est l'année 1784 qui nous le fournira ainsi qu'on peut le voir par le tableau de la page suivante.

1784

SÉJOUR DE MM. SENÉPART ET LUVILLE, DIRECTEURB ASSOCIÉS

Dates	Représentations	Recettes générales	Frais	Ville	Directeurs nets
26 sept.	1re	270l s	60l 13s	26l 18s	182l 9s
28	2e	120	50 8	11 4	58 8
30	3e	79 4	48 8	6	24 16
1 oct.	4e	196 4	48 8	20 6	127 10
3	5e	415	48 8	46 6	320 6
5	6e	151 18	50 8	16 10	85
7	7e	119 8	50 8	12 18	56 2
8	8e	130 16	50 8	9 14	70 14
9	9e	164 10	50 8	14 2	100
10	10e	590 10	50 8	55 10	484 12
11	11e	438 12	50 8	49 4	339
12	12e	415 16	50 8	48	317 8
13	13e	478 4	52 8	57 2	368 14
14	14e	373 16	50 8	39 18	283 10
15	15e	448 16	50 8	57 10	340 18
16	16e	503	50 8	56 12	396
17	17e	597	50 8	72 16	474
18	18e	464	50 8	59 6	354 6
19	19e	303 12	50 8	34 12	218 12
20	20e	247 4	53 8	28 8	164 18
21	21e	219	50 8	24 4	144 8
22	22e	382 4	52 4	42 4	287 16
23	23e	111	46 8	10 12	54
24	24e	433 12	50 8	47 12	335 12
25	25e	351 6	53	41	257 6
26	26e	114 12	48 8	9 18	56 6
27	27e	139 4	52 8	16 16	70
28	28e	149 12		11 8	85 16
29	29e	147 12		14 18	80 6
31	30e	407 18		41 8	314 2
2 nov.	31e	516 18	59 18	55 14	401 6
3	32e	408	53 18	51 18	302 4

En récapitulant, nous trouvons :

Recettes générales.	9888 l. 12 s.
Frais,	1641 19
Ville,	1090 8
Directeurs,	7156 5

De même, pour l'année 1787 nous voyons :

TROUPE BORSARY

Dates	Représentations	Recettes générales	Frais	Ville	Directeurs nets
3 sept.	1re	275l 12s	60l 18s	26l 18s	187l 16s
1 oct.	2e	138	60 18	13	64 2
4	3e	141 12	61 18	13 8	66 6
5	4e	100 8	60	7 12	32 16
7	5e	352 6	62 8	40 4	249 14
8	6e	156 4	60 18	16 10	79 16
9	7e	265 10	60 18	24 4	180 18
10	8e	200 2	60 18	20 10	119 4
11	9e	293 4	60 18	34 2	199 4
12	10e	374 14	60 18	45 18	268 8
13	11e	319 10	60 18	41 2	218
14	12e	686 14	60 18	84 2	541 14
15	13e	383 2	60 18	47 10	274 4
16	14e	377	60 6	42 2	272 12
17	15e	349 10	60 18	38 18	249 14
18	16e	309 4	60 18	35 8	212 18
19	17e	229 2	60 18	29 4	139
20	18e	192 10	60 18	18 6	113 6
21	19e	537 10	72 3	62 14	402 31
23	20e	482 10	69 10	52 10	360 10
25	21e	120 14	63 4	12 8	45 2
26	22e	94 6	60 18	7 10	25 18
28	23e	311 10	62 18	28 8	220 4
30	24e	114 2	63	10	41 2
31	25e	385 6	63	44	278 6
2 nov.	26e	123 14	67 18	10 18	44 18
4	27e	417 14	61 18	41 12	315 4

Quant à l'année 1789, elle fut désastreuse pour les directeurs, une lettre de Naudet, que nous avons publiée au chapitre III, nous a déjà éclairé sur ce point. Voici quelques chiffres qui ne laissent aucun doute, ce sont ceux des recettes des directeurs, déduction faite des frais généraux et du loyer à la ville, c'est-à-dire les sommes qu'ils encaissaient et avec lesquelles il leur fallait payer leur troupe et réaliser ensuite un bénéfice quand il restait quelque chose : ce qui paraît n'avoir pas été le cas ici, puisqu'on trouve une soirée produisant seulement dix sols !

1re	représentation, —	4	octobre.	97 l.	6 s.
2e	—	6	—	»	10
3e	—	9	—	40	5
4e	—	10	—	12	11
5e	—	11	—	336	4
6e	—	12	—	109	18
7e	—	13	—	210	3
8e	—	14	—	202	18
9e	—	15	—	169	10
10e	—	16	—	195	16
11e	—	17	—	220	
12e	—	18	—	475	14

Les événemens arrivent et se succèdent, graves, terribles : le théâtre va se fermer et sera de longues années avant de se rouvrir. Avec Naudet finit et meurt la dernière troupe privilégiée et les acteurs quittent la scène pour entrer dans le monde où vont se dérouler tant de drames !



CHAPITRE VI

BALS ET REDOUTES



Quoique la salle fût surtout consacré aux représentations théâtrales, elle servait encore aux bals, concerts, redoutes et autres réjouissances publiques de même nature.

Les documents relatifs aux concerts sont assez nombreux, et cela n'a rien que d'ordinaire dans une ville où les réunions musicales ont toujours été très en faveur et où elles continuent, sous les auspices de plusieurs sociétés, avec un franc et large succès.

Nous trouvons d'abord la pétition suivante :

« Les foussignés, composant la Société des Amateurs de cette ville de Saint-Quentin, assemblés pour délibérer au fujet du bail à passer avec Messieurs les Mayeur & Echevins de cette ditte ville de la Salle de Spectacles pour y donner leurs concerts au lieu & place de la salle de Monsieur de la Haye que laditte Société occupoit cy-devant & dont le bail est expiré, ont par ces présentes donné pouvoir à Monsieur Desains, notaire, l'un d'eux, de traiter avec mesdits sieurs les Mayeur & Echevins à ce fujet, figner au nom de laditte Société le bail qui fera passé pour 3, 6 ou 9 ans à la volonté respective des parties, pourvu que le loyer n'excéde pas la fomme de 200 livres chacune année, & généralement de stipuler dans ledit bail toutes les claufes, charges & conditions qui feront nécessaires, promettant avoir le tout pour agréable. Fait et passé à Saint-Quentin, cejourd'huy 25 aoust 1774.

La Beyrie de Vilear, Coulliette, Margerin, J. Isaac Dumoustier, Desains, Laurent, Mauroy, Gabet, fils, Roger, D'Auterive, fils, Gambier, Cambronne, Adam, Viéville, fils, Petit, Desjardins, Duuez, Harlé, Gallois de l'Epée, Gastellier, Posset.

Controlé à Saint-Quentin, le 9 novembre 1774, reçu 14 fols.

Thibault.

A la date du 11 novembre de la même année, nous lisons :

« Meffieurs les Mayeur & Echevins de la ville de Saint-Quentin étant affemblés en leur Chambre de Confeil de l'Hôtel-de-Ville s'eft préfenté Me Jean-Louis Defains, notaire royal & ancien échevin de cette ville, y demeurant, tant en fon nom que comme fondé de la procuration de Meffieurs de la Société du Concert des Amateurs de cette ville fous fignatures privées du 25 aouft dernier, deument contrôlée en cette ville le 9 de ce mois par Thibault qui a reçu le droit. Laquelle demeure jointe & annexée à la minute des préfentes pour y avoir recours en cas de befoin, lequel fieur Defains a requis audit nom mefdits fieurs de leur accorder la Salle de Spectacles pour y donner des concerts. »

Ce qui lui fut accordé par bail de 3, 6, 9 années à la volonté respective des parties, moyennant 200 liv. par an, de faire balayer et tenir propre la Salle et d'y faire les menues réparations et remédier à tous les dégâts survenus à la salle pendant qu'ils en jouiront, sans droits de sous-location, mais la ville pouvait dans l'intervalle des concerts la louer « tant que et à qui bon lui semblera. »

Huit jours après, en la Chambre du Conseil se présente « Meffire Louis-Daniel Cottin, écuyer, feigneur de Notre-Dame & autres lieux, » qui, au nom de la Société de l'ancien Concert vient ratifier les conditions ci-dessus.

Les *almanachs de Picardie* nous fournissent aussi quelques indications précieuses ; c'est ainsi qu'ils nous disent :

« Cette Société (de musique) qui n'eſt compoſée que de citoyens de l'un & de l'autre ſexe, ſe ſoutient depuis longtemps avec ſuccès. Elle a ſes directeurs, ſes abonnés, ſes gagiſtes. Il y a concert public dans une des Salles du Gouvernement, tous les lundis depuis le 1er octobre juſqu'à Pâques. Il eſt vocal & inſtrumental. Les jeunes demoiſelles, appartenant aux meilleures maiſons de la Ville, ſe donnent la peine d'y chanter.

» Les abonnemens ſont de 50 & de 25 livres. Les amateurs de muſique & les étrangers y ſont bien reçus. La dame qui occupe cette maiſon en fait les honneurs avec autant de politeſſe que d'attention (1) ».

« En même temps, dit M. A. de Marsy (2), en même temps que la Société de musique, existait le *Concert des Amateurs*. Il se donnait le dimanche de quinze en quinze jours. M. Dollé, violon d'une grande célébrité, y était attaché depuis 1762 ; le directeur était M. Dumont. Ces concerts se donnèrent d'abord dans la Salle de M. Marolle (3), puis chez Delahaye. »

Plus tard, les deux sociétés de musique quittèrent leur premier local, et, en 1777, nous les

(1) 1755, p. 173.

(2) *St-Quentin à la fin du XVIIIe siècle*, dans *le Vermandois.*

(3) 1763, p. 108.

trouvons « réunies dans la Salle neuve de Spectacle. Les concerts y ont lieu tous les lundis, le parterre ſe relève à la hauteur du théâtre & forme une ſalle oblongue, richement décorée & bien éclairée par cinq luſtres de chryſtal; l'orcheſtre occupe le tiers de l'eſpace & le ſurplus eſt rempli par des amateurs aſſis ſur des banquettes; les dames ſe placent dans les premières loges, & *cet enſemble fait le plus bel effet poſſible.* (1).

» De plus, tous les dimanches, il y avait redoute pendant l'hiver, du 15 novembre jusqu'au Carême. L'ouverture s'en faisait par un concert instrumental, et on dansait jusqu'à neuf heures du soir. On y trouvait des rafraichissements et tout était ordonné et conduit par quatre bourgeois intelligens qui s'étaient réunis pour procurer au public des amusemens honnêtes et tranquilles. »

Après les concerts, sur lesquels nous croyons inutile d'insister plus longtemps, il nous reste à dire deux mots des bals.

Il est bon d'abord de voir comment la Salle était arrangée, quels en étaient l'économie et l'aspect dans ces fêtes pleines de gaieté et d'entrain.

Les Archives de la Somme nous donnent cette description :

« L'emplacement eſt marqué ſur le plan par

(1) 1778, p. 17.

ſix colonnes qui s'ôtent au tems des ſpe&acles. La largeur de la Salle eſt marquée par des lignes ponctuées marquées d'un S (28 pieds 8 pouces de large.)

» Le plancher du parterre, parquet & orcheſtre s'élève par 4 verrins au niveau du théâtre & de l'amphithéâtre à la ligne marquée T.

» La Salle de balle (*sic*) depuis l'amphithéâtre juſqu'à la ligne ponctuée S a 57 pieds 2 pouces ſur 28 pieds 8 pouces. La Salle pour le ſpectacle contient environ 600 perſonnes. »

Le plan dont il s'agit est celui figuré en la planche III, mais, quoiqu'en dise la description que nous venons de reproduire, la ligne T et les verrins X ne sont visibles que sur le *profil,* c'est-à-dire planche IV.

Les fêtes qui se donnèrent au Théâtre furent assez nombreuses. Un document curieux nous conserve le souvenir de l'unes d'elles.

A l'occasion et « en réjouiſſance de l'heureuſe délivrance de la Reine », il y eut le dimanche 3 janvier 1779 un *bal masqué.* Le prix des places était de 30 sols par personne et « 12 ſols aux ſecondes loges pour la vue du bal ſeulement, pourvu que l'on y vienne ſans être maſqué. — La livrée n'entrera pas, même en payant, » disaient les prospectus.

De même que pour les représentations, c'est en vertu d'un privilége que les bals et redoutes avaient lieu, mais cette fois c'est le Corps-de-Ville qui accordait cette faveur. Ainsi, nous lisons dans les

Registres de la Chambre du Conseil à la date du 28 novembre 1783 :

« Meſſieurs ont accordé aux ſieurs Thierry, Chevrier, Grébert & Bernoville, demeurant en cette ville. le privilége excluſif de donner des bals & redouttes à la ſalle de ſpectacle de cette ville, à commencer du 6 décembre 1783 juſques compris le jour du mardy gras prochain incluſivement en payant au domaine de l'Hôtel-de-Ville la ſomme de 850 livres. »

Le comte de Périgord ne dédaigne pas écrire au Corps-de-Ville la lettre suivante pour recommander deux de ses protégés.

A Meſſieurs les Officiers Municipaux de Saint-Quentin.

A Paris le 23 mars 1785.

« Les ſieurs Thiéry & Chevery, Meſſieurs, déſirent d'obtenir l'aſſurance de la Direction des bals & redoutes dans votre ville pendant 9 ans, entrepriſe qu'ils diſent avoir montée il y a déjà 15 ans.

» Ils promettent de faire des dépenſes pour le plus grand amuſement du public relativement à la durée du privilége que je leur en accorderais & paroiſſent pouvoir compter ſur des témoignages favorables de votre part.

» Cet arrangement, au reſte, m'ayant paru très convenable puiſque n'étant point ſujet aux ſpéculations

momentanées des entrepreneurs, comédiens ou autres, je ne vois point d'inconvénient à l'adopter.

» Cependant, Meſſieurs, je n'ai rien voulu faire ſans avoir pris votre avis.

» Soyez perſuadés de la ſincérité des ſentimens avec leſquels je ſuis, très parfaitement, Meſſieurs, votre affectionné ſerviteur.

» Le Cte DE PÉRIGORD.

Pour terminer cette partie de notre étude, citons un Mémoire assez curieux que nous reproduisons en entier.

« Ni l'animoſité ni la partialité pour ou contre aucun entrepreneur n'ont décidé la démarche des jeunes gens qui ont eu l'honneur de voir M. le Mayeur.

» Le motif naturel de danſer au bal ſuffiſoit pour les y déterminer.

» C'eſt à préſent procédé par l'arrangement de deux difficultés dont ils s'étoient plaints & qu'ils ont terminé avec le ſieur Renard lui-même.

» Ces deux difficultés étoient 1° la longueur des contredanſes dont le choix déféré au premier venant n'étoit pas réglé. 2° la diſtribution des billets indicatifs des contredanſes où chacun doit danſer, qui ſe faiſoit ſans ſuite, ſans ordre.

» Le ſieur Renard a promis de ſuivre les règlemens de MM. les Magiſtrats à ce ſujet.

» Il numérotera les contredanſes inſérées dans ſon tableau pour que l'on en danſe à la fois une courte & une longue & l'on

ſuivra l'ordre du tableau juſqu'à la fin ſauf à reprendre ſon commencement lorſqu'il ſera épuiſé.

» Il a promis de faire enfiler ſes billets indicatifs des contredanſes ſuivant leur ordre numérique de manière qu'ils ne puiſſent être diſtribués que ſuivant le même ordre aux danſeurs à meſure qu'ils entreront dans la ſalle.

» Il ne reſte donc à cet égard qu'à prier MM. les Magiſtrats de faire exécuter les promeſſes de l'entrepreneur.

» Au moyen de cela un ſeul objet demeure à régler.

» Cet objet eſt le plus intéreſſant.

» On ne danſe à la Redoute que ſix contredanſes.

» Vingt-quatre cavaliers ſeulement danſent à la fois.

» Le ſieur Renard prétend qu'il entre à la Redoute 110 cavaliers auxquels il faut qu'il donne à chacun un billet pour danſer les uns après les autres.

» Quand 24 cavaliers ont occupé la première contredanſe il faut que 24 autres occupent la deuxième & ainſy de ſuite juſqu'à ce que les 110 cavaliers aient danſé ou réellement eux-mêmes ou fictivement en faiſant danſer leurs amis à leur place, après quoy les 24 premiers recommencent.

» Le ſieur Renard dit que ne faiſant danſer que ſix contredanſes c'eſt-à-dire 24 cavaliers à la fois pour faire ainſy danſer 110 cavaliers, il faut qu'il mette 4 contredanſes de diſtance entre les contredanſes qu'il donne à danſer à chacun.

» Il eſt certain que s'il entre 110 cavaliers au bal, cela eſt vray.

» Il y a plus, ſi parmi ces 110 cavaliers quelques-uns veulent prendre pluſieurs fois un billet d'entrée on avoue qu'il eſt difficile de les en empêcher ; on ne peut pas diſtinguer abſolument ſi telle perſonne n'eſt pas déjà venue ; on le feroit qu'on ne pourroit guère lui ſoutenir en face que la choſe eſt réelle, & il faut convenir que les obſtacles à cet égard ſont merveilleux pour couvrir le déſir qu'auroit l'entrepreneur de vendre pluſieurs cachets.

» Alors le nombre réel des cachets délivrés aux cavaliers excède le nombre réel des cavaliers; s'il paſſe le nombre de 120, l'entrepreneur ſe trouvera autoriſé à dire que pour faire danſer le ſurplus de 120 cavaliers il faut que les premiers danſans attendent la fin de cinq contredanſes pour recommencer leur tour. On ne danſe que 10 ou 11 contredanſes. On n'en auroit donc au plus que 2 par chaque bal & beaucoup de perſonnes encore n'en auroient qu'une.

» Il eſt conſtant que tôt ou tard le bal public feroit déſerté d'après un tel inconvénient; n'y pouvant pas danſer à cauſe du peu d'étendue de l'emplacement, on chercheroit, on trouveroit en ſe diviſant en pluſieurs ſociétés le moyen de former des bals où du moins on danſât, car bien ſûrement on ne va au bal que pour danſer.

» Il n'y a qu'un remède.

» C'eſt d'augmenter le nombre des contredanſes.

» MM. les Magiſtrats verront, d'après un plan légèrement exquiſſé mais exact qu'on leur mettra ſous les yeux, que dans la diſpoſition actuelle de la ſalle il y a de chaque côté un eſpace vuide entre les colonnes & les banquettes latérales du fond de la ſalle & le mur marqué eſpace eſt abſolument perdu.

» Ils verront au plan qu'en enlevant les colonnes & reculant les banquettes contre le mur il y aura aſſez de place pour danſer 8 contredanſes ſans que les ſimples ſpectateurs aient moins de terrein pour ſe promener. Au moyen de cela 32 danſeurs feront ſatisfaits à la fois & comme le nombre de 128 danſeurs eſt conſtamment le plus grand qu'on ait vu & qu'on ſoit dans le cas de voir à la Redoute même en comptant les perſonnes qui prennent plus d'un billet d'entrée, il faut noter que c'eſt en comptant ces *doubles entrans* que le ſieur Renard a trouvé 110 danſeurs à la dernière Redoute. Il s'enſuivra que quand les 4 premières contredanſes feront danſées ils feront tous ſatisfaits & les premiers en tour pourront recommencer.

» En conſéquence l'entrepreneur ne pourroit jamais & il lui

feroit défendu d'éloigner les contredanfes de plus que du nº 1er au nº 5, excepté pour les bals mafqués.

» Voila le projet & fes avantages démontrés géométriquement.

» Mais les jeunes gens ont l'honneur d'obferver à MM. les Magiftrats que ce n'eft que pour les dernières Redoutes du Carnaval qui font les plus nombreufes qu'il faut donner à l'entrepreneur la facilité de mettre entre les contredanfes la diftance de 4. Il eft certain que pendant les mois de décembre & janvier il ne doit y avoir que l'intervalle de 3 & les numéros par conféquent sauter du nº 1er au nº 4.

» Les anciens entrepreneurs ne faifoient danfer que 6 contredanfes, par conféquent avoient moins de facilités de fatisfaire le public : leur Redoute a été l'an paffé auffy fréquentée que peut l'être celle du fieur Renard. Cependant l'intervalle qu'ils mettoient de contredanfe à autre étoit fuivant les cartes qui font icy jointes

Scavoir

Au 26 janvier de 1 à 3.

Au 2 février de 1 à 5.

» Ainfy l'entrepreneur actuel qui au moyen des deux contredanfes de plus fatisfait 32 perfonnes à la fois au lieu de 24 doit écarter encore moins fes contredanfes.

» Le fieur Renard a dit qu'il confentoit au projet des 8 contredanfes, mais pourvu qu'il ne lui en coutât rien.

» Le projet doit coûter, Meffieurs, suivant la demande & le prix qu'en a fait le fieur Doublet, charpentier travaillant ordinairement à la falle, une fomme de douze livres pour mieux boucher l'emplacement des couliffes fur lequel il faudroit danfer.

» On ne fait pas de réflexion fur le refus de 12 livres de la part du fieur Renard pour opérer le feul moyen de réparer le mécontentement du public ; cependant le fieur Renard a promis 1200 livres dimanche dernier il a vu ce que, fans éclat, d'un commun accord, les jeunes gens mécontens & avec raifon de

venir au bal pour ne pas danfer pouvoient fur fon bénéfice en s'interdifant volontairement le plaifir dont il faut lui payer encore la privation ! eft-il prudent quand fon bal ne tient qu'à 12 livres de s'entêter vis-à-vis du public ?

» MM. les Magiftrats verront mieux que lui que pour ne pas danfer il eft inutile de payer le bal ; & que 12 miférables livres qu'un feul jeune homme ne peut payer ne doivent pas arrefter un projet avantageux à l'Hôtel-de-Ville même et au fieur Renard puifqu'il foutiendra l'entreprife des Redoutes, que le fieur Renard doit les facrifier fur des profits déjà étendus fi l'Hôtel-de-Ville ne lui en fait pas le cadeau.

» Il y aurait peut-être une deuxième dépenfe ce feroit celle de l'impreffion des billets indicatifs des contredanfes qui ne font imprimés que pour 6 & qu'il faudroit pour 8 mais il eft poffible fi l'entrepreneur veut économifer fur ce point qu'il ajoute les nos 7 & 8 à la main, une carte cy jointe lui démontrera. »

Ce Mémoire nous semble être de la fin de 1783 ou du commencement de 1784, et il paraît qu'il y fut fait droit au moins en partie. En effet, nous possédons quelques-unes des cartes indicatrices de l'ordre des danses. Celles de 1783 ne mentionnent que six danses, nous en voyons huit, au contraire, sur une carte du 8 décembre 1784, où les nos 7 et 8 sont mis à la main. A moins toutefois que cette dernière carte ne soit celle dont il est parlé aux dernières lignes du Mémoire, auquel cas elle déterminerait exactement la date de ce factum. Les deux explications nous paraissent également vraisemblables, le lecteur appréciera et choisira. Aussi bien ce détail n'a-t-il qu'une importance relative.

Puisque nous nous occupons des réjouissances theâtrales, ne dédaignons pas une pétition qui fut favorablement accueillie et qui est conçue en ces termes :

Aux citoyens Président & Officiers Municipaux de la commune de Saint-Quentin.

Citoyens.

» Défirant concourir aux amufements des habitants de cette commune, le pétitionnaire vous demande la permiffion de donner quelques feux d'artifice au jardin de l'Arquebuze, &, comme il réfulte de toutes ces fortes de fpectacles une jufte indemnité pour les pauvres, c'eft un titre d'être utile aux indigents de cette commune, qui fait efpérer au pétitionnaire que vous voudrez bien accueillir fa très humble pétition.

» Signé : Poinçon. »

Au-dessous, on lit :

« L'Adminiftration Municipale du canton de Saint-Quentin, à M. le Commiffaire du Directoire exécutif, accède à la demande qui lui eft faite par le citoyen Poinçon, & arrête que, conformément à l'article 2 de la loi du 2 frimaire dernier, il eft tenu de verfer ès

mains du receveur du bureau central de bienfaisance *le quart* de la recette brute qu'il fera.

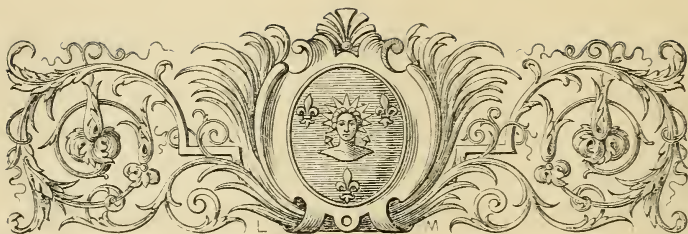
» A cet effet, expédition du présent sera transmise audit bureau central.

» En séance, le 8 germinal, 6e année républicaine.

(*Cachet*). Signé : Du Plaquet com^re^,
Le Roi Creteil f^t^, Sarget adj^t^, Delafons V., p. »

Ces textes ne se rapportent pas directement au théâtre, mais comme ils sont allusion à une grave et intéressante question, celle du droit des pauvres, nous avons pensé qu'il pouvait n'être pas inutile de les signaler en passant et sans nous y arrêter davantage.





CHAPITRE VII

LES PREMIÈRES AU XIXᴱ SIÈCLE



Ce que nous nous sommes efforcés de reproduire dans les chapitres précédents c'est la physionomie du théâtre de Saint-Quentin jusqu'à la fin du XVIIIᵉ siècle ; on pensera peut-être qu'il ne faut pas entièrement dédaigner l'histoire contemporaine et qu'il est bon de publier, ne fût-ce qu'à titre de matériaux pour l'avenir, quelques notes sur les premières représentations et les pièces importantes ou locales qui furent jouées sur notre scène depuis soixante-dix-huit ans.

Un habitant de la Ville, M. Cambronne Petit, fit représenter en l'an XII, *la Gloire et l'Amour ou l'Anglais vaincu.*

Vers 1816, M. Esmangard écrivit le *Siége de Saint-Quentin, drame patriotique tiré de la bibliothèque des Romans ;* nous ne savons si cette pièce a paru sur la scène ; le manuscrit autographe, conservé à la Bibliothèque communale, forme un cahier de 76 pages ; on l'a relié avec une coutume rimée du bailliage de Saint-Quentin !

Une revue locale vint ensuite dont un avocat, M. Gavet, put réclamer une grande part ; les couplets en sont d'une aimable gaieté.

Franchissons un certain nombre d'années ; nous arrivons au *Duel de la Tour*, d'Arsène Houssaye, joué le 4 mai 1856, à l'inauguration de la statue du célèbre pastellite.

Le 12 mai 1859, à l'occasion du Concours régional agricole, représentation avec le concours de Leroux et de Mde Madeleine Brohan de la Comédie Française, de Mde Juliette et de Mlle de Cerny, artistes. Le programme était :

1° *Croque-Poule*, vaudeville.

2° *Le Verre d'Eau,* comédie de Scribe.

3° *L'Invasion autrichienne ou les Français en Italie,* à-propos patriotique en un acte, par M. Besombes et F. Ribeyre, rédacteur du *Journal de Saint-Quentin.*

L'année 1865 voit naître une pièce locale de M. Eck, intitulée *Gabrielle de Vergy*. Voici en quels termes s'exprime M. Léon Magnier, dans son feuilleton du *Courrier :*

« La chronique des amours de Raoul de Coucy et de noble dame Gabrielle de Vergy, dame de Fayel, est l'un des monuments les plus anciens de la littérature de notre pays aux XIIe et XIIIe siècles. Le manuscrit de la bibliothèque nationale, illustré d'enluminures qui laissent bien loin derrière elles les plus splendides illustrations modernes, nous a conservé un remarquable spécimen de la poésie de cette époque encore à demi barbare, en même temps qu'un tableau frappant des mœurs féodales.

» Cette histoire, ou plutôt cette légende attachante, est tour à tour passionnée et naïve, mêlée des récits des tournois et des combats dans lesquels le héros de l'histoire, le châtelain de Coucy, aussi habile troubadour que vaillant champion, ne cesse de faire briller son chevaleresque caractère : nous le trouvons dans cette odyssée, tantôt composant en l'honneur de sa dame les chants d'amour les plus exaltés, tantôt luttant dans les passes d'armes et les combats, jusqu'au jour où il part pour la croisade, combat les Sarrazins, et où, tombant sous les murs de Saint-Jean-d'Acre, sa dernière pensée est pour son amante fidèle. Il charge son écuyer de lui reporter son cœur et ses gages d'amour. — Nous sommes loin de ces farouches

éperviers du Nord qui faisaient pendre des écoliers aux portes de leur castel pour avoir chassé des lapins sur leurs domaines ; — mais avec le sire de Fayel, nous revenons aux horreurs de la féodalité. L'écuyer est surpris par le mari, et l'époux jaloux tire tout à la fois du mort et de celle qui trahit sa foi une sinistre vengeance : il fait manger à sa femme le cœur de son amant. L'amante, affolée en apprenant l'horrible repas, jura de ne plus prendre de nourriture, et se laissa mourir de faim.

» Tel est le thème sur lequel un de nos compatriotes a tenté de s'essayer. A-t-il réussi, et doit-il être satisfait de la soirée de jeudi ?

» Nous n'hésitons pas pour notre part à fournir à cette question une réponse affirmative. — Le succès a été aussi franc et aussi complet que possible, et nous tenons à constater que c'était bien là un succès de vrai public et non pas, comme on a voulu le faire entendre, le résultat d'une cabale montée par la camaraderie. Que les bruits moins qu'indulgents, parvenus sans doute aux oreilles de l'auteur, ne troublent pas son sommeil, et qu'il jouisse en paix de la réussite de son œuvre de début.

» Est-ce à-dire pour cela que le travail de M. Eck soit irréprochable et sans défaut, et qu'il doive continuer de couler ses productions futures dans le moule où il a fondu Gabrielle de Vergy ? — Loin de là. Il y a beaucoup à dire. Et d'abord l'auteur a eu trop peur, il n'a point assez osé. — Il avait bien choisi son sujet,

et un vétéran en eût facilement tiré des situations dramatiques et passionnées. Le débutant lui-même pouvait en profiter, et s'il ne l'a pas fait, c'est qu'il a trop craint la folle du logis, et l'imagination ne lui a pas mis *le diable au corps*. — C'est là ce qui rend lourde l'exposition. — C'est ce qui fait que les deux premiers actes laissent incertaine la réussite de l'ouvrage. Mais, s'il y a des défauts, il y a aussi des qualités, et les trois derniers actes rachètent amplement cette imperfection, si grave qu'elle soit. Nous n'entendons pas parler de ce qui touche aux *ficelles* du métier; il est par trop évident que l'auteur s'est hasardé sans avoir presque lu ni entendu de drames. Il n'est pas jusqu'à cette inexpérience qui ne nous ait séduit. Somme toute, pour avoir, sans la meute de la *Jeunesse du roi Henri,* sans le plafond de la *Maison du Baigneur,* sans le vaisseau du *Fils de la Nuit*, sans trucs, sans ballets, produit une œuvre de la valeur de *Gabrielle de Vergy,* M. Eck mérite mieux que des encouragements, il mérite même mieux qu'un *succès de terroir*. Toutefois, qu'il nous permette un conseil tout bienveillant. — S'il veut maintenir sa pièce au théâtre, s'il veut surtout lui faire franchir les limites de l'octroi Saint-Quentinois, qu'il n'hésite pas à remettre sur le métier et à remanier de fond en comble les deux premiers actes, qu'il donne plus de relief aux caractères de Raoul et de Gabrielle. — Avec cette retouche de composition, il pourra donner une vie plus qu'éphémère à une pièce dont le style, parfaitement

correct d'un bout à l'autre, mérite une mention toute particulière (1). »

Quelques jours après les représentations de *Gabrielle de Vergy* et pour mieux sanctionner le succès de ce gros drame, parut une parodie pleine de gaieté et d'esprit ; elle est signée de « Serpentino, et illustrée par Ch. Onard. » Ces pseudonymes cachent deux hommes aimables s'il en fut , l'un enlevé il y a peu d'années par une mort foudroyante, l'autre devenu un grave employé dans une importante compagnie de chemin de fer !

Continuant les citations, nous arrivons aux *Bandes basin ou Saint-Quentin en 1966*, revue locale en 2 actes et 5 tableaux, par M. Lepailleur ; jouée pour la première fois le jeudi 18 janvier 1866, cette pièce eut environ quinze représentations.

Cette revue est d'une grande faiblesse ; nous en détachons cependant le rondeau suivant, qui fut chanté par Mme Renard : il a cet intérêt d'indiquer les noms de négociants célèbres de la ville et à ce titre il aura plus tard quelque valeur.

LA RÉCLAME

Allons, voyageur qui passe,
Ecoute bien ce refrain,
Pour que tu trouve à sa place
Chaque chose à *Saint-Quentin*.

(1) *Courrier de Saint-Quentin*, du 15 mars 1865.

Descends *Hôtel d'Angleterre,*
Chez *Istre* tu dîneras :
Si tu fais trop bonne chere,
Va, *Lobjeois* te guérira.

Place tes valeurs chez *Née*,
Abonne-toi au *Glaneur*,
Prends ton café chez *Mémée*
Et *Duflot* pour ton tailleur.

Chez *Bizenius* ta voiture.
Prends *Leduc* pour cordonnier.
Villain-Barbier ta coiffure,
Gadmer pour ton pâtissier.

Lecocq-Duflot tes bâtisses,
Tes armes chez *Chenevier :*
Chez *Eck,* bonbons de réglisse ;
Prends *Bourgeois* pour bijoutier.

Chez *Doloy* ta librairie,
Moureau pour ton imprimeur ;
Prends chez *Dufour* ta soierie,
Et *Bernard* pour ton coiffeur.

Chez *Farfelier* tes musiques ;
Prends tes grains chez *Vézien,*
Leclercq, sommiers élastiques ;
Fais *Lecocq* ton pharmacien.

Prends *Courtois* pour violoniste
Et tes toiles chez *Cadot ;*
Guyot sera ton dentiste
Ton peintre sera *Létot.*

Enfin de peur que tu cherche
L'article de Saint-Quentin :
Jupons tuyautés chez *Derche*,
Broderie *Hector Basquin*.

Mouchoirs *Dufrenne-Marlière*,
Nouveautés de *Carpentier*,
Tes tulles sont de *Cliff Frères*,
Cambronne ton cotonnier.

Hurstel, la laine filée ;
Delsart, ton fondeur de fer ;
Crinolines chez *Lebée*,
Drouart articles divers.

Si tu prends de la potasse,
Des alcools, du sucre aussi
Et même de la mélasse
Va chez *Robert de Massy*.

Chez *Pommery* tes cigares,
Chez *Duval* pour tes velours,
Appell' dans une bagarre
Dardelin à ton secours.

Il est pourtant quelque chose
Que je voudrais bien nommer,
Mais ma pudeur s'y oppose :
C'est *Charles-Six-Boutillier*.

Allons, voyageur, etc.

Dans cette pièce, la musique était de MM. Do-

mergue et Laroche, et les décors de M. Ancelet, peintre et graveur.

Un acte de revue locale fut intercalé par M. Lepailleur dans les *Filles de l'Enfer,* sous le titre : « *Où ça ? à Saint-Quentin, suite des Bandes basin.* » La première représentation est du 29 avril 1866.

Enfin les *Nouvelles Bandes basin,* du même, parurent le dimanche 24 mars 1867 ; des personnalités ayant excité d'assez vives protestations, la pièce fut mise en interdit par un arrêté du maire le lendemain 25 mars.

Pendant sa direction, au mois de mars 1866, M. Lepailleur fit jouer un drame historique en 6 actes appelé le *Siége de Saint-Quentin.* C'est du siége de 1557 qu'il était question dans cette pièce, ainsi que de beaucoup d'autres choses. Le drame tomba de la façon la plus complète et l'auteur n'en fut point nommé.

La Chasse aux Proverbes ou un Auteur joué, comédie proverbe en 1 acte, représentée le 24 mars 1867, eut le même sort.

Le Point du Jour, cantate pastorale de MM. J. et L. Malézieux, auteur des *Noces de Prométhée,* eut deux auditions, en 1867.

En 1869, M. Emile Beaudemont fit représenter *Un pastel de Delatour,* comédie drame en 2 actes et

en vers, épisode de l'année 1785. L'auteur eut cette bonne fortune d'avoir pour interprête des artistes de la Comédie-Française.

Viennent ensuite :

La Bataille de Saint-Quentin, marseillaise du Nord, chant patriotique en 7 couplets, par M. Léon Magnier, musique arrangée par M. H. Vatin, a eu deux auditions ; la première le 17 novembre 1871.

La nouvelle Année, à propos en 4 actes, représentée pour la première fois le 28 décembre 1871, est est tombée sous les sifflets à la seconde.

Le Siége de Paris, pièce historique en 8 actes, par M. Lepailleur a été joué le 18 janvier 1872, et deux autres fois ensuite.

Le 19 Janvier, épisode dramatique en 1 acte, en vers par MM. Georges Français et Charles Magnier (1), représenté le 21 janvier 1872, obtint un vif succès et fut joué à diverses reprises. Deux éditions, l'une in-8° de 20 pages, l'autre in-12 de 32 pages furent enlevées rapidement. Nous détachons de cette pièce le récit du Combat du 8 octobre 1870, où les habitants de Saint-Quentin, ville ouverte, énergiquement secondés par le Préfet

(1) Notre camarade et ami Charles Magnier, fils de l'ancien rédacteur du *Courrier de Saint-Quentin,* est, comme son père, un poëte aimable dont le vers facile se lit avec plaisir ; il a bien voulu nous aider et nous fournir d'utiles renseignemens pour ce chapitre.

de l'Aisne M. Anatole de la Forge, repoussèrent les Allemands :

« ...... par la mâle vertu
De tous les habitants, par leur valeur stoïque
Nous vîmes s'illustrer une ville héroïque,
Saint-Quentin, se montrant digne de ses aïeux,
De ses murs repoussa l'ennemi furieux.
Aussitôt que je sus la cité menacée,
Je saisis mon fusil, vieille arme délaissée
Que la rouille rongeait, et je devins soldat,
. . . .
Les ponts étaient coupés ; de fortes barricades
Protégeaient les tireurs, formant des embuscades ;
Derrière ces remparts improvisés, pompiers,
Gardes nationaux attendaient, l'arme aux pieds,
Qu'il plût aux Allemands d'attaquer nos murailles.
Nous sentions sur nos fronts le souffle des batailles
Depuis que le tocsin sombre avait retenti.
Oubliant un instant les haines de parti,
Ils étaient tous venus, riches et prolétaires,
Ouvriers, francs-tireurs, gardes et volontaires,
Unis devant la mort, dans l'espoir du succès ;
Ils étaient tous soldats, ils étaient tous Français !...
L'Allemand apparut enfin ; la fusillade
Commença vivement, et de la barricade
On fit sur les Prussiens des feux de peloton.
« Nous en démolissons, c'est sûr, » disait-on.
Le Préfet et les Chefs allaient à gauche, à droite
En donnant des conseils...., j'essuyais mon front moite
Quand un garde tomba, le sang jaillit sur moi ;
Dans l'un de ces moments où l'on est hors de soi
Où s'enflamme le cœur, je tirais.... un nuage
Enivrant de fumée entourait mon visage,

J'étais dans un brouillard impossible à percer
Quand j'entendis soudain l'engagement cesser :
Les ennemis vaincus, s'éloignaient de la ville,
Et battaient en retraite en passant par Neuville ;
Une clameur immense accueillit leur départ !....

Après cet « épisode dramatique » nous trouvons, par ordre de date : *Comment on perd un pari*, comédie en 1 acte, par M. A. Marck (17 mars 1872).

La Fête interrompue, opéra comique en 1 acte, paroles de M. Edmond Delière, rédacteur du *Guetteur de Saint-Quentin*, musique de M. Am. Marié fut représentée le jeudi 11 février 1875.

Le lundi 26 novembre 1877 eut lieu une soirée donnée par la Société Académique de Saint-Quentin et où notamment fut exécutée pour la première fois une cantate, *Don Juan et Haydée*, paroles de M. Edmond Delière, musique de M. le prince de Polignac.

Enfin pour terminer, signalons également un chœur patriotique dont les paroles sont du sympathique rédacteur du *Guetteur*, M. Ed. Delière, et la musique de M. Marié.

Ainsi qu'on le voit par ce qui précède la ville de Saint-Quentin a fourni depuis moins d'un siècle de nombreux auteurs, musiciens et poëtes, de mérite inégal sans doute, mais dont quelques-uns ont un talent incontesté. Aussi est-ce avec plaisir que nous saluons leurs noms au passage.

La décentralisation littéraire est chose bonne et utile ; nous ne pouvons donc qu'applaudir à tous les efforts tentés dans cette voie, donner en passant un mot d'encouragement à ceux dont les œuvres moins bonnes ont échoué, féliciter les vainqueurs de ces luttes pacifiques, exciter les uns et les autres à de nouveaux travaux qui ne seront jamais, quelle que soit leur importance, sans profit pour ceux qui les écriront, ni sans gloire pour la Cité qui les aura vus naître.





CHAPITRE VIII

BIOGRAPHIE



L y aurait, ce nous semble, une lacune fâcheuse dans cette étude si nous n'accordions un chapitre, si court qu'il fût, aux artistes nés à Saint-Quentin ; si nous ne jetions quelques fleurs sur leur tombe.

Nous ne parlerons pas des acteurs qui jouaient les *Mystères* dans la Collégiale de Saint-Quentin ; c'étaient des artistes amateurs, ouvriers ou bourgeois, qui occupaient leurs loisirs de la semaine à apprendre

les rôles qu'ils disaient le dimanche après vêpres ; la pièce finie, ils rentraient à l'atelier ou dans leurs boutiques et reprenaient leurs travaux ordinaires.

Consacrerons-nous un souvenir à un comédien-auteur dont le nom est bien connu, à Dancourt ? Le savant archiviste de la Comédie-Française, M. Monval, nous a obligeamment signalé ce problème à résoudre de savoir en quel lieu était né Dancourt. Malheureusement la solution est presque impossible et nous n'avons pu la trouver. Ce que nous savons c'est que son nom de famille était Carton, nom qui existe encore en Picardie ; que son père était écuyer ainsi qu'un de ses oncles, Pierre Carton ; que sa mère s'appelait Louise de Londé ou Londy ; qu'il naquit le 1er novembre 1661 ; enfin que son grand-père aurait été sénéchal de Saint-Quentin, mais aucun historien local ne parle de lui ; les registres des paroisses, dont plusieurs contiennent à cette date d'importantes lacunes, sont muets sur son compte, ce qui peut aussi s'expliquer facilement par cette autre considération qu'une partie de sa famille était protestante et que, même né dans une des paroisses dont nous avons les registres complets, on ne pourrait y trouver son nom. les baptêmes des catholiques y étant seuls mentionnés. Son nom de guerre *Dancourt* pourrait être une abréviation de *d'Hancourt,* il faudrait alors conclure que Florent Carton aurait pris pour pseudonyme le nom d'un petit village du Vermandois, Hancourt, distant de

quelques kilomètres de Saint-Quentin. Nous devons donc nous borner à constater en passant que si nous ne pouvons, à l'aide d'une preuve directe, revendiquer pour Saint-Quentin l'honneur d'avoir vu naître Dancourt, il est néanmoins possible de l'attribuer avec quelque vraisemblance, à cette ville ou à la contrée dont elle était la capitale.

Nous n'avons pas le même embarras quant à cet autre artiste, si fin, si distingué, qui brilla d'un vif éclat et que nous rendent plus sympathique encore les malheurs qui le frappèrent à la fin de sa carrière et de sa vie : Leroux.

Paul-Louis Leroux naquit à Saint-Quentin le 29 janvier 1819 ; son père, un brave homme qui se qualifiait modestement d'aubergiste, tenait dans la rue d'Isle, *le Lion d'or* aujourd'hui disparu ; après avoir fait donner à son fils une bonne instruction il lui laissa le choix entre la prêtrise ou la pharmacie, Leroux opta pour le théâtre : on pense s'il eut des difficultés à surmonter pour vaincre les répugnances de sa famille ! Enfin, il triompha de tous les obstacles ; le voilà à Paris : il entre au Conservatoire le 22 juin 1838 et en sort au mois d'octobre 1841 pour débuter à la Comédie-Française.

Il eut un grand succès : « bien fait, la figure agréable et d'élégantes manières, il joignait à ces dons de la nature des qualités plus précieuses encore, fruit d'études bien dirigées et heureusement secondées par l'intelligence. Il portait bien l'habit brodé, se pré-

sentait avec aisance et distinction et donnait aux personnages qu'il représentait une légèreté spirituelle et de bon goût ; son organe seul était faible et manquait de timbre et de relief ; il avait aussi à vaincre un jeu naturellement froid et une mémoire rebelle ; mais avec l'habitude de la scène, les deux premiers défauts devaient disparaître ; quant à la déesse Mnémosine, elle et lui ne vécurent jamais en bonne intelligence.

« Ce fut surtout à son dernier début, dans le *Menteur,* qu'il se concilia les suffrages et parut réaliser, autant que possible, les principaux traits du portrait que nous venons de mettre sous les yeux du lecteur :

Il vint hier de Poitiers, mais il sent peu l'école,
Et si l'on pouvoit croire un père à sa parole,
Quelque écolier qu'il soit, je dirais qu'aujourd'hui
Peu de nos gens de cour sont mieux taillés que lui.

En somme ses débuts furent des plus heureux, et Leroux devint pour trois ans pensionnaire de la Comédie. Ses études au Conservatoire l'avaient familiarisé avec le répertoire classique ; aussi remplit-il avec correction et avec une élégance chaque jour mieux appréciée les rôles d'amoureux et de jeune premier dans la comédie et dans le drame. Il eut plusieurs créations qui le firent remarquer et notamment celles d'Octave dans l'*Homme de Bien*, d'Augier, (15 novembre 1845) à laquelle il dut sa promotion au

sociétariat, franchissant, en quelque sorte, d'un bond, la distance qui sépare l'aspirant de l'élu (1). »

Leroux créa ensuite avec bonheur des rôles importants : il joua *le Joueur*, *le Distrait*, *le Philosophe marié*, *le Menteur*, et encore le Marquis de *Turcaret*, l'Abbé d'*Adrienne Lecouvreur*, Mnester de *Valéria*. A la première représentation de ce drame (28 février 1851) se passa un incident curieux dont le feuilleton du *Temps* nous a conservé le souvenir. « Mnester, en scène avec Messaline, lui faisait une déclaration et l'attirait près de lui sur un canapé. Ce canapé avait été mal assujetti par le machiniste. Au moment où les deux personnes allaient s'asseoir, il recula de lui-même : elles tombèrent l'une sur l'autre, risquant de se casser quelque membre ; mais, soit hasard, soit habitude de la scène, toutes deux gardèrent en roulant beaucoup de décence et de dignité. Le public, qui crut que c'était un jeu de scène, éclata en applaudissements. Cet accident, que personne ne voulut prendre pour ce qu'il était, mit tout Paris en émoi, et l'on ne parlait que de cela sur le boulevard. — Avez-vous vu *Valéria ?* — Non, mais il paraît qu'il y a une scène.... oh ! mais une scène.... Enfin Leroux, prend Rachel à bras-le-corps, la jette par terre et roule sur elle. — Pas possible ! — On dit que c'est très-bien fait. C'est un peu vif, mais pas indécent... Cette Rachel ! toujours reine, même en ses plus grands emportements !

(1) *Galerie historique de la Comédie-Française*, par DE MANNE et MENÉTRIER.

— Ce qu'il y a de plus curieux dans cette histoire, c'est que le bruit en vint au Ministre qui envoya tout aussitôt au théâtre, l'ordre de supprimer le jeu de scène... et les journaux crièrent contre la censure qui coupait ainsi méchamment à une grande actrice ses plus beaux effets. »

Leroux par son talent aimable, son aménité envers tous, un commerce sûr, une assiduité scrupuleuse dans l'accomplissement de tous ses devoirs d'artiste, avait su conquérir une brillante position et atteindre à une célébrité de bon aloi, longtemps incontestée.

Cet heureux horizon se tacha cependant de quelques points noirs ; l'entrée de Bressant d'abord, celle de Delaunay ensuite vinrent enlever au consciencieux artiste des rôles qu'il avait tenus non sans éclat et qu'il considérait un peu comme siens. Ce ne fut pas son seul chagrin ; la mémoire lui faisait de plus en plus défaut et le laissait parfois dans un embarras trop visible ; il en résultait une gêne pénible pour ses camarades et pour le public où il comptait de vives et légitimes sympathies ; il fallut enfin se rendre à l'évidence et, accablé par un travail sans relâche, il dut quitter la Comédie-Française. Le 4 février 1874, il mourait à Alger, à l'âge de cinquante-cinq ans, vivement regretté, estimé et plaint de tous ceux qui l'avaient approché. Le nombre des rôles qu'il joua est considérable ; la liste en est longue, depuis celui de Léon de *Monsieur de Montgaillard* (1842), jusqu'à celui de Hoche du *Lion*

amoureux et de Torelli du *Fils* (1866) ; il avait su trouver, dans beaucoup, des effets qui lui étaient propres et même il réussit pleinement dans *Tartuffe* où, sans abandonner les traditions, il mit cette originalité qui est, comme la griffe du lion, la marque d'un talent supérieur.

Artiste distingué, aimable dans le monde, partout gentilhomme plein de courtoisie et de finesse, Leroux méritait que nous consacrions ces quelques pages à sa vie dignement remplie, cet hommage à sa mémoire.





POSTFACE





Si longtemps que nous ayons retenu l'attention bienveillante du lecteur, quelque regret que nous éprouvions à nous séparer de lui, nous voilà au terme de la route qu'il nous restait à parcourir ensemble ; le voyage est accompli, il faut nous quitter. Mais avant, jetons un dernier regard en arrière. Nous n'avons pas la prétention de juger notre œuvre et de la trouver sans défaut, nous croyons cependant n'avoir omis aucun détail, n'avoir négligé aucun document de ceux qui sont parvenus à notre connaissance. Notre but a été de réunir des matériaux, nous les avons amassés aussi nombreux que possible ; tout en avouant volontiers que le dernier mot n'est pas dit et surtout qu'on pourra le dire en de meilleurs termes, nous serons satisfaits si les chapitres qui précèdent ont présenté quelque intérêt.

Deux points nous restent à examiner, que nous avions laissés de côté.

Le premier et le plus important est le séjour problématique de Molière à Saint-Quentin. Le grand comique est-il venu en

Picardie, s'est-il arrêté dans la capitale du Vermandois? Plusieurs personnes, notamment M. J. Claretie, se sont posé cette question, sans pouvoir la résoudre. Pour nous, il nous semble difficile de prendre parti pour l'affirmative, plus difficile encore de soutenir victorieusement une pareille thèse. Le seul argument favorable peut être tiré de la scène IX, acte II, de *M. de Pourceaugnac*. Lucette, contrefaisant une Languedocienne, Nérine, une Picarde, se disputent ; elles se plaignent devant Oronte d'avoir été trompées et toutes deux épousées par le héros de la pièce ; la première s'écrie :

« *Tout Pézenas a bist notre mariatge.* »

A quoi Nérine riposte :

« *Tout Chin Quentin a assisté à no noche.* »

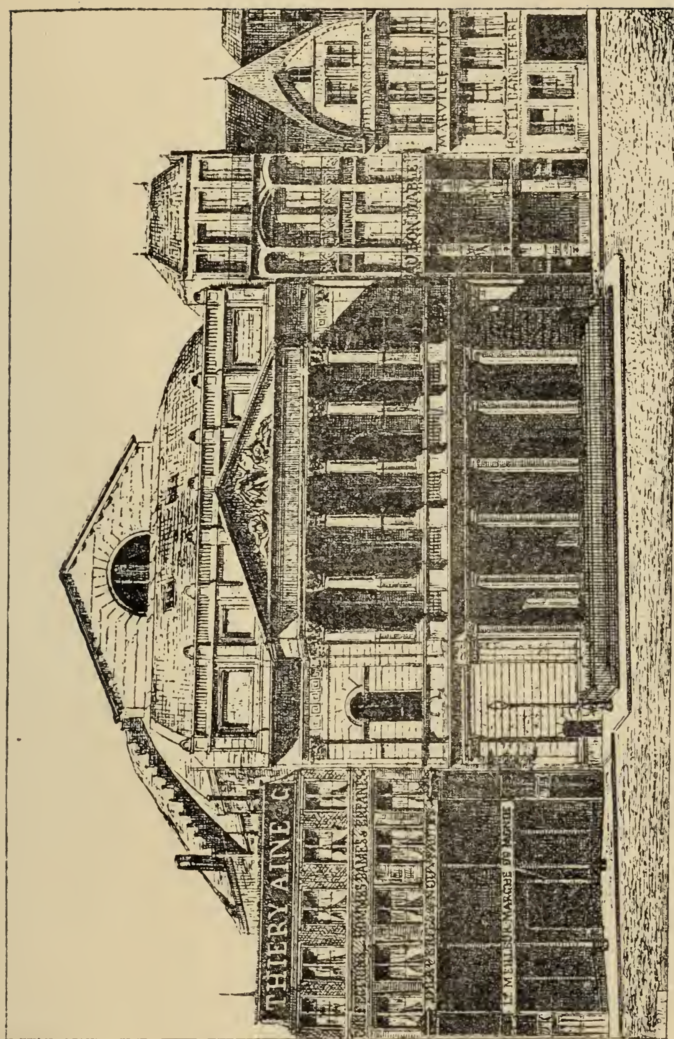
Or Molière, qui fait parler si bien le patois languedocien à Lucette, a séjourné assez longtemps, comme on sait, à Pézenas ; mais Nérine ne parle pas moins bien picard ; donc Saint-Quentin serait le lieu où Molière aurait appris ce patois.

Il y a là, à vrai dire, un raisonnement qui au premier abord paraît assez solide ; on voit vite cependant qu'il manque de fermeté et qu'il fournit tout au plus un point de départ à des recherches qui pourraient le confirmer si elles étaient heureuses, et le faire triompher ; ou qui, au contraire, le détruisent et montrent sa vanité si elles n'aboutissent pas. Inutile de dire, n'est-ce pas, qu'aucun historien local ne parle du séjour ou du passage de Molière ; c'est donc aux Archives communales qu'il faut demander la solution du problème ; mais nous croyons qu'elles ne la contiennent pas. En effet, la liasse relative au théâtre est absolument muette à cet égard ; d'un autre côté, depuis l'année 1601 où une troupe fut autorisée à jouer dans la ville, jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, les *Registres de la Chambre du Conseil* que nous avons parcourus très-attentive-

ment en lisant chaque délibération ne statuent sur aucune demande de ce genre. La preuve matérielle manque encore de ce côté, bien que le silence si long et inexplicable du Corps-de-Ville, (car il est venu évidemment des troupes d'acteurs dans cet espace d'un siècle et demi) ne permette pas d'opposer une dénégation formelle à la théorie adverse. Peut-être pourrait-on soutenir qu'une autre preuve de la non présence de Molière à Saint-Quentin est dans l'absence de son passage dans les villes intermédiaires comme Noyon ou Compiègne, car au XVIIe siècle on n'allait pas en quelques heures, comme aujourd'hui, de Paris à Saint-Quentin et il est certain que les acteurs se seraient arrêtés en route pour se reposer ou plutôt pour donner une représentation. Enfin, Molière n'a-t-il pu connaître à Paris des Picards, bourgeois ou domestiques, de qui il aurait appris ce qu'il lui fallait savoir pour écrire une scène de comédie ? En présence de tous ces élémens divers et contradictoires nous croyons que le doute s'impose à nos esprits et qu'il est impossible de trancher, dans l'état de la cause, la question d'une façon définitive dans un sens ou dans l'autre.

Le second fait sur lequel il nous reste à attirer l'attention du lecteur est la reconstruction de la salle de spectacle, de 1842 à 1844. Elle a été construite sur l'emplacement de l'ancienne et de la maison de l'Ange qui, cette fois, put être acquise par la ville : on se rappelle qu'autrefois, la propriétaire de cet immeuble refusa de le céder. La maison de l'Ange, dont nous avons donné plus haut un dessin, a donc été démolie, mais sa façade n'a pas été détruite : elle fut achetée par M. le duc de Vicence qui la fit transporter à son château de Caulaincourt avec l'intention, non encore réalisée, de la reconstruire dans son parc.

Lors des travaux pour les fondations de cette salle, on découvrit une magnifique mosaïque gallo-romaine ; malheureusement, l'administration municipale ne la fit pas enlever ;



Théâtre de Saint-Quentin.

on la brisa et les fragmens ont été dispersés : les principaux sont conservés dans le Musée de la Société Académique de Saint-Quentin, et dans les collections de plusieurs amateurs, notamment MM. de Chauvenet, Pinguet-Gronnier et G. Lecocq ; il serait cependant assez difficile, en réunissant ces fragments, d'en reconstituer une grande partie, on pourrait du moins retrouver le dessin du sujet principal et de la bordure.

L'ancienne salle ne contenait qu'environ 500 places ; la nouvelle en contient plus du double ; elles se répartissent ainsi :

Avant-Scènes des premières.	16	places.
Premières	92	—
Baignoires	44	—
Stalles	29	—
Parquet (y compris 12 strapontins).	53	—
Avant-Scènes des secondes	16	—
Secondes de face	27	—
Pourtour	61	—
Parterre	205	—
Secondes de côté	80	—
Avant-Scènes des troisièmes . . . . . , .	16	—
Troisièmes	380	—

Construite sur les plans de M. Esuy, architecte à Caen, la salle fut inaugurée en 1844 ; la dépense s'éleva à environ 700,000 fr.

Le dessin que nous donnons ci-dessus et que nous devons à notre collaborateur et ami M. Pilloy, représente la façade principale sur la Grand'Place.

On y voit un perron de plusieurs marches qui mène à un péristyle d'entrée, au premier le balcon du foyer occupant,

comme ce foyer, toute la largeur de la façade; enfin, l'édifice est terminé par un attique dont les sculptures ne sont pas sans valeur.

C'est par la Grand'Place qu'entre le public; les artistes, les musiciens, etc. ainsi que les spectateurs arrivant en voiture entrent par l'issue de la rue de la Comédie.

C'est dans cette salle, avons-nous besoin de le dire, qu'ont eu lieu les principales et les plus nombreuses des représentations dont nous avons parlé plus haut, c'est là aussi que furent donnés des concerts, que des conférences furent faites, qu'Alexandre Dumas père se fit entendre, etc. En 1859, cette même salle servit au « Banquet des Membres du Comice Agricole de Saint-Quentin, donné à l'occasion du Concours régional. » Une gravure, que nous avons trouvée dans la collection si complète de M. Edouard Fleury, a conservé le souvenir de ce banquet et nous montre les Membres du Comice assis autour d'une table qui occupe toute la scène et le parterre (le plancher ayant été relevé ce jour-là comme les jours de bal) tandis que les loges sont remplies de dames aux toilettes élégantes.

Lorsque l'on représenta les *Pilules du Diable* il y a quelque vingt ans, la direction fit afficher une curieuse lithographie pleine d'entrain, de vigueur et de gaieté. La composition, pittoresque et amusante, était de M. Em. Ancelet, graveur, l'habile décorateur du Théâtre, dont nous avons eu déjà occasion de parler.

Le même artiste fit aussi un grand panneau représentant l'intérieur de la salle un jour où l'on jouait les *Bandes basins* et au moment où le décor figure la grand'place de Saint-Quentin, avec son Hôtel-de-Ville gothique si intéressant. Ce dessin, réduit par la photographie, fut répandu en grand nombre dans la ville, mais il serait difficile aujourd'hui d'en trouver plusieurs épreuves.

Enfin, pour terminer ce qui touche l'iconographie du Théâtre,

signalons les gravures qui en ont été faites dans *Saint-Quentin ancien et moderne,* édité par M. Doloy, les Guides, la *Géographie de l'Aisne,* de Joanne, etc.

Tels sont les quelques renseignemens sommaires que nous avions à donner sur la nouvelle Salle de Spectacles.

Il existe encore à Saint-Quentin une autre salle plus petite et moins convenablement située, c'est celle dite des *Variétés.* Elle a été rarement occupée d'une façon régulière par une troupe pendant toute la saison théâtrale, mais elle sert souvent à des représentations données par des artistes de passage, à des fêtes intimes comme les élèves du Lycée en ont offertes à leurs parents et amis il y a deux ans, à des concerts, distributions de prix, etc.

Signalons enfin et sans y insister la vaste salle du Cirque, construite en pierre et briques et qui, par sa solidité, ses vastes proportions, le nombre considérable d'auditeurs qu'elle peut contenir sert, non-seulement à l'usage pour lequel elle a été plus spécialement édifiée, mais encore à des concerts populaires, aux réunions des Sociétés de Secours mutuels, à des Conférences, comme celles faites par MM. Choublier, en 1870, Passy et de la Forge plus récemment. C'est là aussi qu'un banquet fut offert à M. Gambetta quand il vint à Saint-Quentin. Le Cirque, par ses dimensions considérables, est appelé à servir pour toutes les fêtes réellement populaires.

Quant aux théâtres forains qui passent chaque année en notre ville, il nous semble inutile d'en parler et nous croyons pouvoir nous arrêter ici sans craindre d'être trop incomplet.

Il nous reste, en terminant, un devoir à remplir envers les personnes qui ont bien voulu nous aider dans notre tâche : Grâce à MM. Mariolle, Maire, et Poette, Secrétaire de la Mairie, nous avons pu puiser, avec fruit, dans les Archives de la Ville, la plupart des matériaux dont nous nous sommes servi. MM. Pinguet, architecte et Pilloy ont bien voulu faire pour nous des recherches dont nous les remercions vivement ;

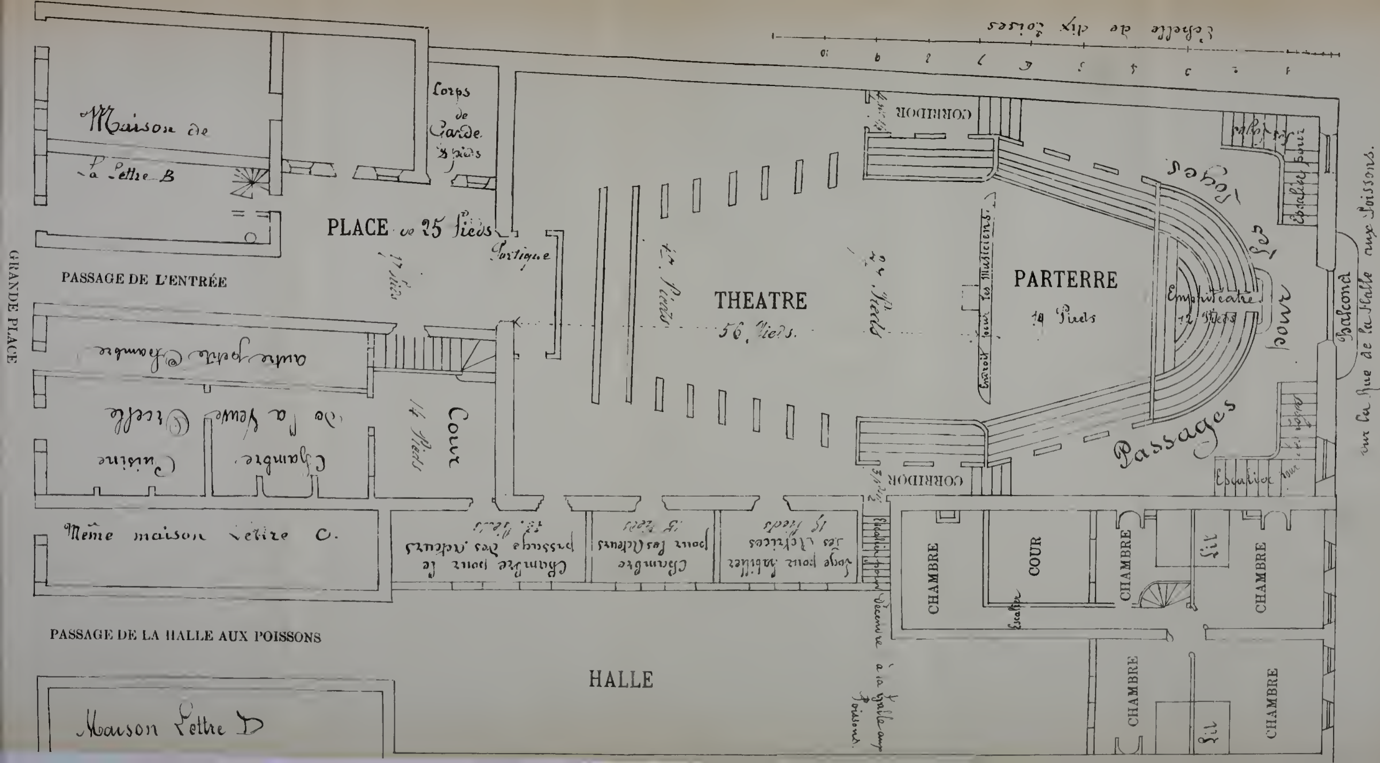
M. Boca, Archiviste de la Somme, nous a communiqué avec sa bienveillance habituelle la liasse relative à Saint-Quentin et nous a autorisé à dessiner les plans et profils que M. Ris-Paquot, artiste peintre, a reproduits ci-dessus ; la planche représentant la maison de l'Ange est de M. Malézieux, les deux grands dessins dans le texte sont exécutés l'un d'après M. Bénard, l'autre par M. Pilloy ; les têtes de pages, planches et gravures diverses sont de MM. Yves et Barret, Dujardin, héliograveurs, et Léon Le Maire, graveur. A tous ceux donc, artistes et savans, qui nous ont prêté leur aimable collaboration, nos plus sincères remercîmens.



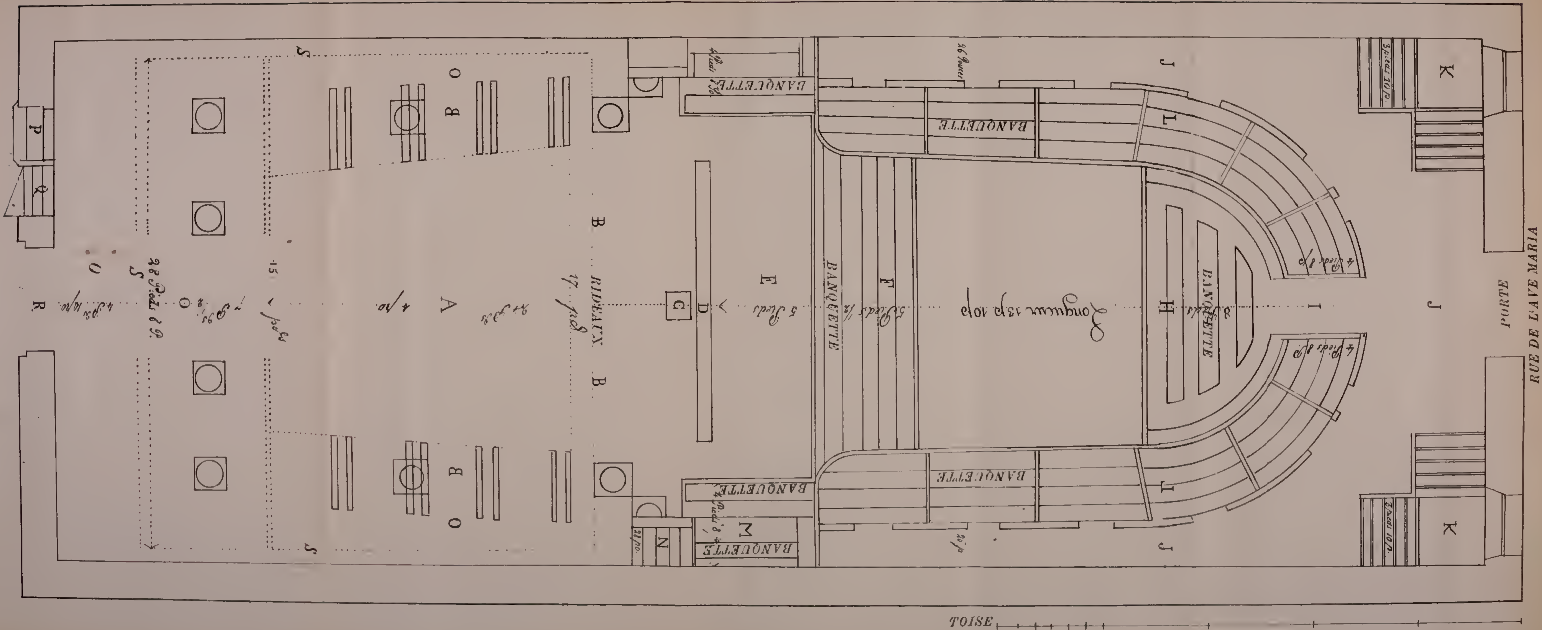
TABLE DES MATIÈRES



FACADE DU COTÉ DE LA HALLE AUX POISSONS


Echelle de dix Toises
Maison de la Lettre B
Corps de Garde 8 pieds
PLACE de 25 Pieds
Portique
17 Pieds
PASSAGE DE L'ENTRÉE
GRANDE PLACE
autre petite Chambre
Cuisine
Chambre de la Veuve Orcelle
Cour 14 Pieds
THEATRE
56 Pieds
CORRIDOR
PARTERRE
14 Pieds
Emphiteatre 12 Pieds
Loges
Passages
Balcond
sur la Rue de la Halle aux Poissons
Endroit pour les Musiciens
Même maison Lettre C.
Chambre pour le passage des Acteurs
Chambre pour les Acteurs
Loge pour habiller les Actrices 15 Pieds
CHAMBRE
COUR
Escalier
PASSAGE DE LA HALLE AUX POISSONS
HALLE
Maison Lettre D

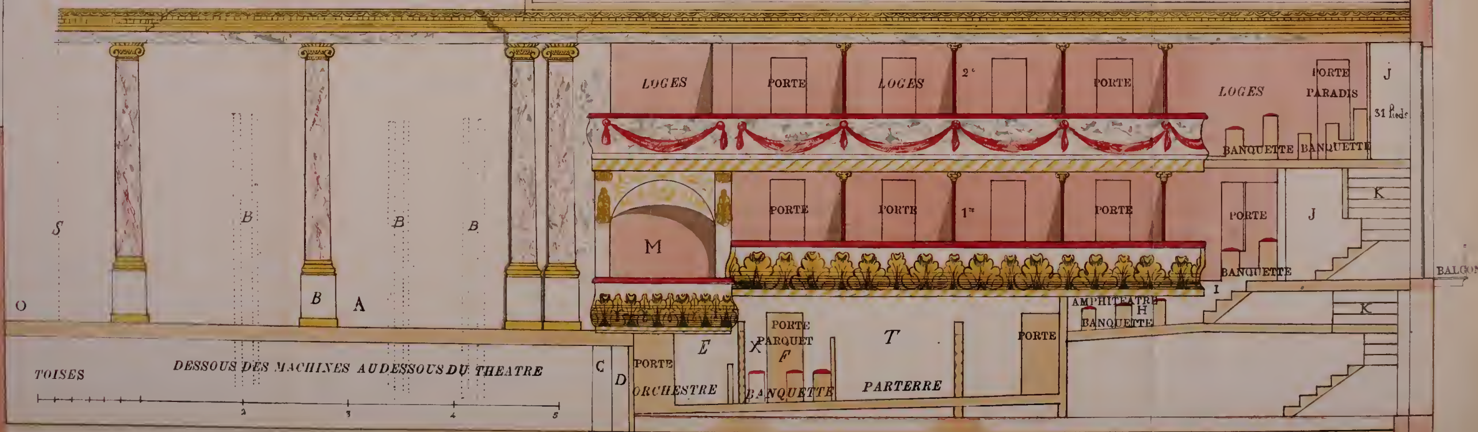
PLAN DE LA SALLE DE SPECTACLE

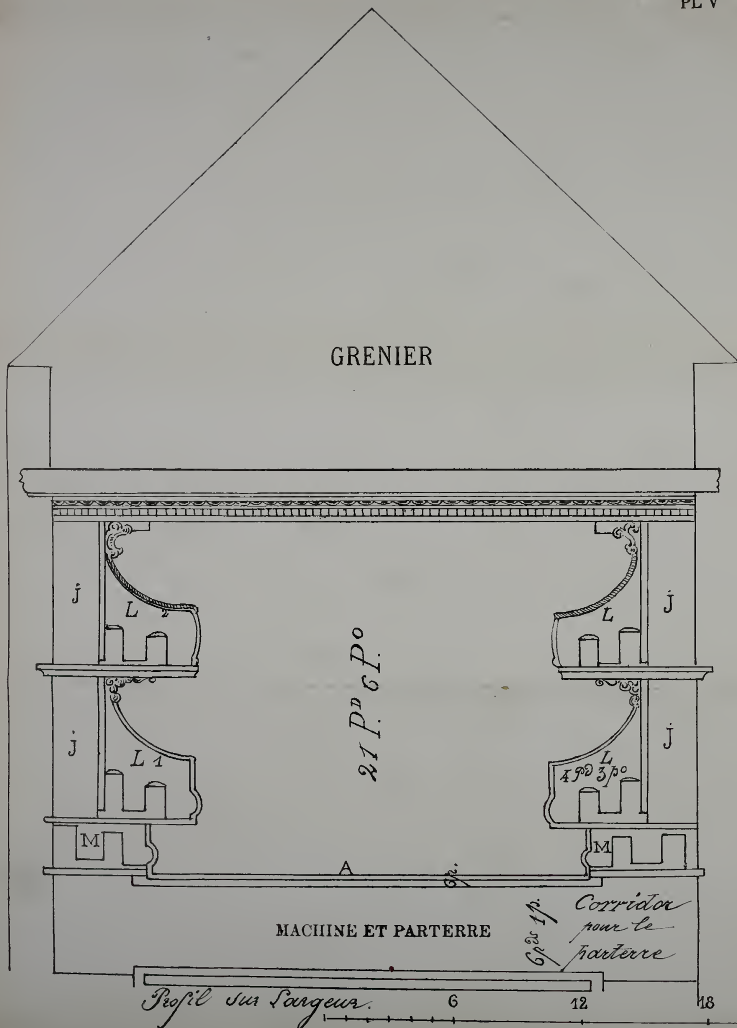


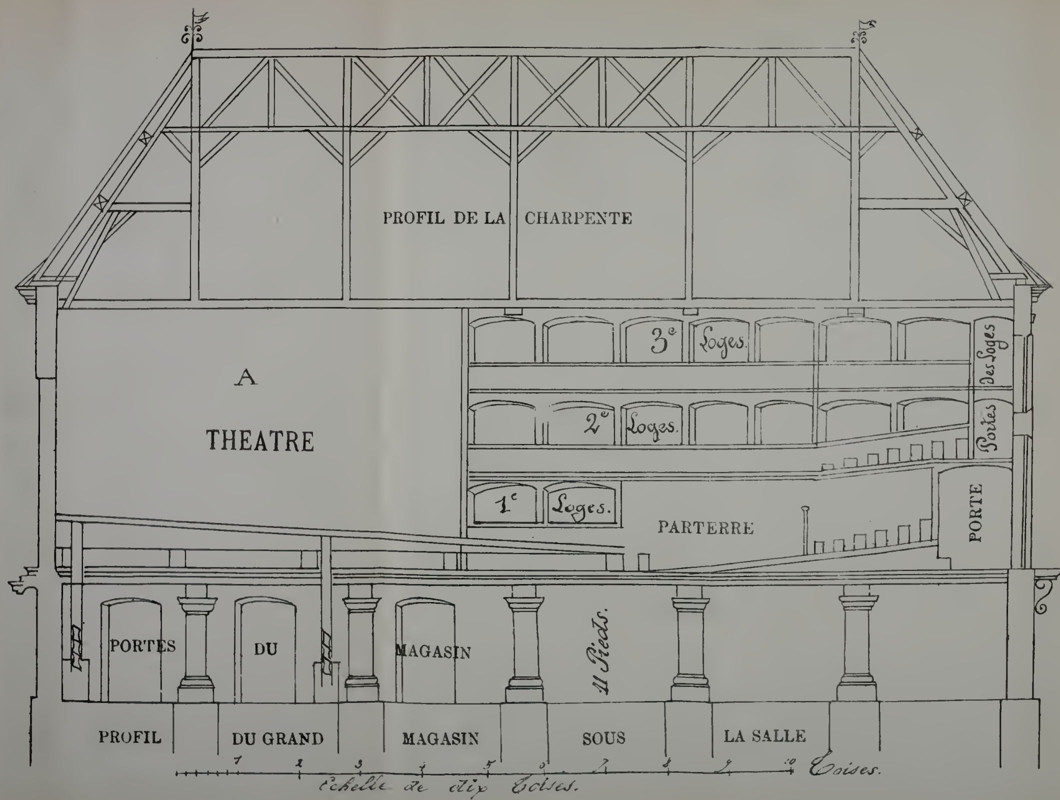
PROFIL DE LA SALLE DE
COMEDITE SUR LONGEUR

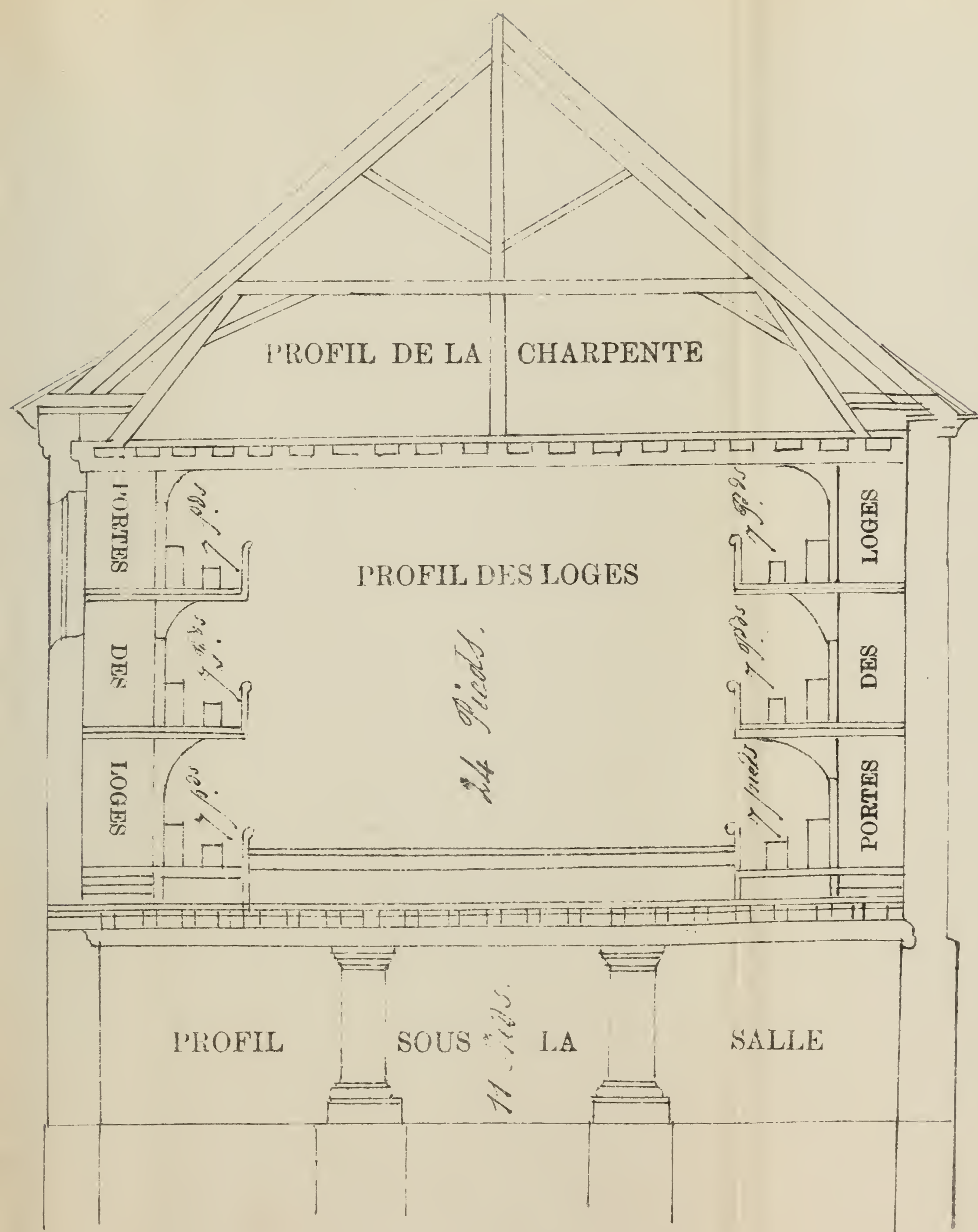
GRENIER

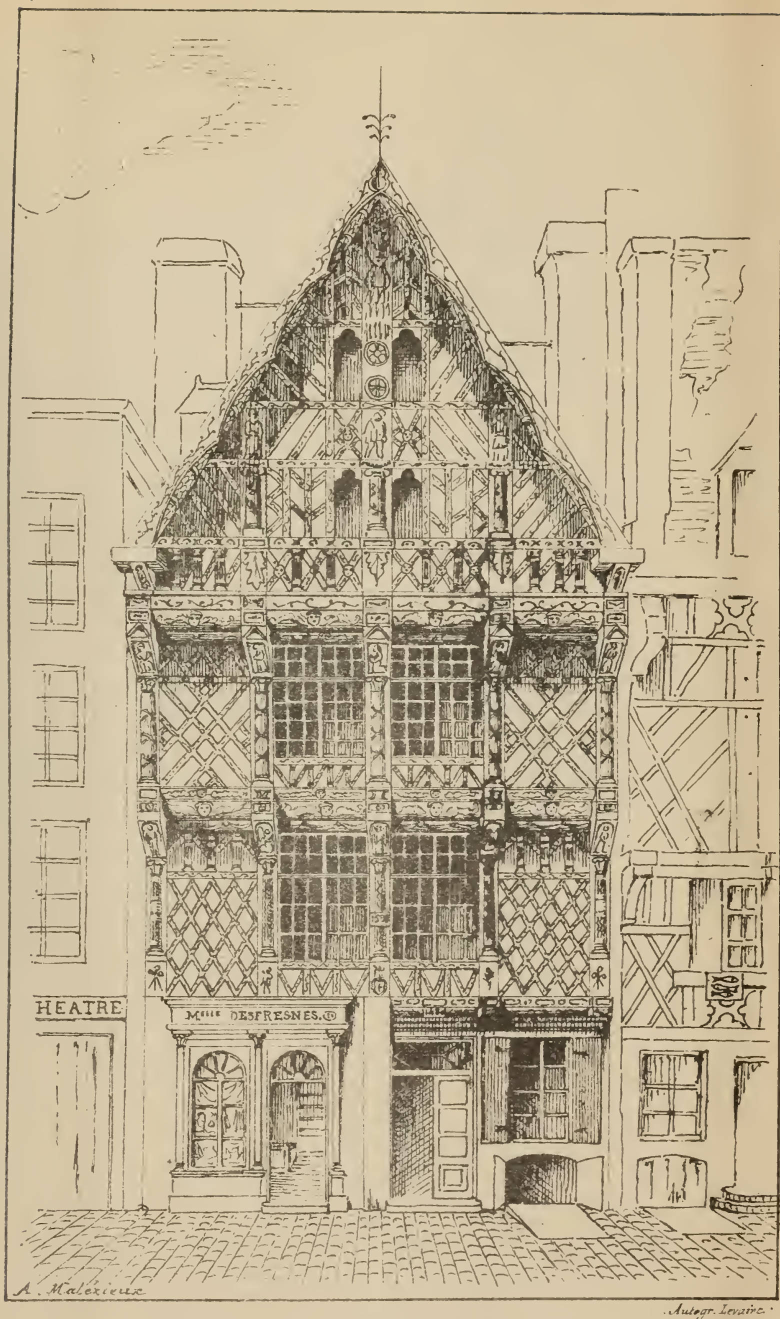
EMPLACEMENT DES MACHINES POUR
FAIRE JOUER LES DECORATIONS




GRENIER
j
L 2
J
L
21 Pᴰ 6 Pº
j
L 1
J
L
4 Pᴰ 3 Pº
M
M
A
MACHINE ET PARTERRE
6 pᴰ 1 p.
Corridor pour le parterre
Profil sur Largeur.
6
12
18
24


PROFIL DE LA CHARPENTE
A
THEATRE
3e Loges.
2e Loges.
1e Loges.
Portes des Loges
PARTERRE
PORTE
PORTES
DU
MAGASIN
11 Pieds.
PROFIL
DU GRAND
MAGASIN
SOUS
LA SALLE
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 Toises.
Echelle de dix Toises.


PROFIL DE LA CHARPENTE
PROFIL DES LOGES
PORTES
DES
LOGES
LOGES
DES
PORTES
PROFIL
SOUS
LA
SALLE



LA MAISON DE L'ANGE EN 1842.

ANNÉE

1779 à 1780

4e Regiſtré, fol. 94

No. 576.

VILLE DE SAINT-QUENTIN.

Present 200# 10s 0

M A N D E M E N T

DE MESSIEURS

LES MAYEURS ET ÉCHEVINS

De la Ville de Saint-Quentin.

Monsieur Cambronne Huet et receveur des deniers de la salle des spectacles de cette *Ville, payera* des premiers deniers de sa caisse a Monsieur Gobinet de villecholles Echevin et argentier la *ſomme de* deux cent livres dix sols par luy deboursée en consequence de l'arresté de la chambre du dixe de ce mois pour le prix d'une montre d'or, graveure, clef et cordon qui a été donnée en present au nom de la ville au Sr. de Klairval auteur de la piece d'henry quatre a saint Quentin qui a été representée avec succès — *laquelle ſomme ſera allouée en dépenſe audit Sieur* Cambronne Huet — *dans ſon compte de l'année* courrante — *en rapportant le préſent quittancé* de mondit sieur Gobinet de villecholles

FAIT audit Saint-Quentin, ce dix sept Novembre *mil ſept cent ſoixante-*dix neuf

Pro Duplicata. | —

Pour acquit
Gobinet de Villecholle

Desaulx   Debry

Photogravure Dujardin   Collection G Lecocq   Eudes imp Paris

PAR PERMISSION DE MM. LES MAGISTRATS DE CETTE VILLE.

LES ENTREPRENEURS des REDOUTES ont l'honneur de vous prévenir, qu'en réjouiſſance de l'heureuſe délivrance de la REINE; ils donneront aujourd'hui Dimanche 3 Janvier 1779;

BAL MASQUÉ;

Il commencera à neuf heures préciſes du ſoir: C'eſt à la nouvelle Salle des Spectacles, qui ſera ornée de décorations & de ſujets analogues à cette Fête.

On prendra 30 ſols par Perſonne, & 12 ſols aux ſecondes Loges pour la vue du Bal ſeulement, pourvû que l'on y vienne ſans être maſqué.

La Livrée n'entrera pas, même en payant.

A SAINT-QUENTIN. De l'Imprimerie de F. T. HAUTOY, Libraire & Imprimeur du ROI.

4

